

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOSEPH ZAYED, président

**ENQUÊTE
SUR LES EFFETS POTENTIELS DU PROJET
D'EXPLOITATION D'UNE MINE ET D'UNE USINE DE NIOBIUM À OKA
SUR LES EAUX DE SURFACE ET LES EAUX SOUTERRAINES
AINSI QUE SUR LEURS UTILISATIONS**

CONSULTATION PUBLIQUE

VOLUME 7

Séance tenue le 20 janvier 2005, 19 h
Municipalité d'Oka, Salle de la mairie
183, rue des Anges
Oka

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 20 JANVIER 2005	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :	
NORMAND LEGAULT	8
SONIA GAGNÉ	24
ELIE FERLAY, DENIS MARTIN.....	30
PASCAL BERGERON.....	38
ÉRIC ST-DENIS	42
DOMINIQUE ST-DENIS	47
LINDA BESNER	54
NICOLAS VILLENEUVE	63
GUY ST-PIERRE.....	71
RICHARD MAHEU	75
QUESTION 6 : QUELS SONT LES EFFETS POTENTIELS DU REJET DES EAUX D'EXHAURE SUR LA QUALITÉ DES EAUX DU RUISSEAU ROUSSE ET SUR L'UTILISATION DE CES EAUX À DES FINS D'IRRIGATION	85
RENÉ LEDOUX.....	96
MARIE-MARTINE BÉDARD.....	99
SIMON DUBOIS	113
ÉRIC ST-DENIS	118

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Alors, bienvenue à cette septième et dernière séance sur les effets potentiels du projet d'exploitation d'une mine et d'une usine de niobium à Oka sur les eaux de surface et les eaux souterraines ainsi que sur leurs utilisations.

10 Je vais juste faire une précision. Cet après-midi, nous n'avons pas eu le temps de finir toutes les questions, il nous reste une question. Ce que nous avons décidé de faire alors, c'est de réserver la plage horaire de 7 h à 10 h ce soir uniquement pour les interventions du public et qu'à 10 h, nous prendrons une pause. À la suite de cette pause, nous amorcerons les discussions autour de la question 6 de notre mandat. Bien sûr, c'est une séance tout à fait publique, et si vous désirez assister et même participer à cette dernière partie, bien sûr vous êtes
15 les bienvenus.

 Il y avait quelques documents et quelques questions qui étaient restées en suspens. Tout d'abord, je voudrais m'assurer de certaines choses. Est-ce que pour le promoteur, les photos de
20 1975 ont été déposées?

20

M. RICHARD FAUCHER :

 Pas à ma connaissance. On devait les recevoir de Roche, mais ça va suivre certainement.
25

25

LE PRÉSIDENT :

 Très bien. Vous allez aussi, j'imagine vous ne pouviez pas le faire pour aujourd'hui, produire un nouveau document d'après les données mentionnées par le docteur Nastev sur le lien entre la nappe phréatique et la nappe profonde.
30

30

M. RICHARD FAUCHER :

 Oui, ce sera monsieur Isabel, à ce moment-là, qui va produire le rapport.
35

35

LE PRÉSIDENT :

 Très bien. Alors, vous allez le déposer au cours...
40

40

M. ANDRÉ VACHON :

 Est-ce que vous voulez répéter votre question, pour être sûr qu'on comprenne bien?

LE PRÉSIDENT :

45

Oui. La production d'un nouveau document d'après les données qui avaient été indiquées par le docteur Nastev sur le lien entre la nappe phréatique et la nappe profonde.

M. RICHARD FAUCHER :

50

En fait, ça considérait la caractérisation des sols...

LE PRÉSIDENT :

55

Notamment.

M. RICHARD FAUCHER :

60

... en fonction de la nappe profonde et de la relation qui peut exister sur les différentes...

LE PRÉSIDENT :

65

Tout à fait. Et il y avait la question du ruisseau Rousse aussi.

M. DENIS ISABEL :

La carte d'épaisseur des dépôts meubles, dans le fond.

LE PRÉSIDENT :

70

Ensuite, vous deviez déposer le tableau des données météo mois par mois?

M. ANDRÉ VACHON :

75

Je l'ai déposé hier.

LE PRÉSIDENT :

80

Très bien. Nous avons parlé, ce matin, du document sur la caractérisation de l'eau d'exhaure de la mine SLC, mais finalement, je comprends que ça va être déposé par le ministère de l'Environnement.

M. ALAIN ROCHON :

85

Oui.

LE PRÉSIDENT :

90 Donc, vous deviez aussi vérifier s'il y a eu des caractérisations des eaux de puits avant l'ouverture de la mine SLC.

M. ALAIN ROCHON :

95 J'ai vérifié dans le dossier et on n'en a pas trouvé.

LE PRÉSIDENT :

100 Vous n'en avez pas, très bien. Vous deviez déposer le *Règlement sur le captage des eaux souterraines*.

M. ALAIN ROCHON :

105 Je l'ai ici.

LE PRÉSIDENT :

110 Vous allez le déposer?

M. ALAIN ROCHON :

115 Absolument.

LE PRÉSIDENT :

120 Merci beaucoup.

Maintenant, madame Caron, hier, vous aviez dit que vous alliez probablement prendre le temps d'analyser la caractérisation des eaux du ruisseau Rousse en fonction des critères d'irrigation. Donc, ça a été fait?

Mme LUCIE CARON :

125 Oui.

LE PRÉSIDENT :

130 Est-ce que vous pouvez déposer un document là-dessus ou vous allez juste pouvoir en parler tout à l'heure à la question 6?

Mme LUCIE CARON :

130

On va en parler.

LE PRÉSIDENT :

135

Très bien.

Au ministère de l'Environnement, il y avait aussi les avis d'infraction délivrés par le ministère de l'Environnement au cours des cinq dernières années, nombre de poursuites intentées et condamnations.

140

M. ALAIN ROCHON :

Ce matin, j'ai lancé la commande, mais je n'ai pas les résultats sous la main. Ça suivra dans les prochains jours.

145

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

Au promoteur, vous allez probablement ajouter aussi, aux deux tableaux sur les tests relatifs au test de lixiviation dans le document DQ2.1, les critères que vous avez utilisés. Je pense ce matin, monsieur Vachon l'a déjà signalé et ce sera, j'imagine, déposé la semaine prochaine?

150

M. ANDRÉ VACHON :

Tout à fait. Il me reste à les saisir au propre, mais c'est prêt.

155

LE PRÉSIDENT :

Très bien. On vous avait aussi demandé la caractérisation des eaux d'exhaure de la mine projetée et celle de la mine SLC par rapport aussi aux objectifs environnementaux de rejet.

160

M. DENIS ISABEL :

J'ai un tableau manuscrit qu'on va faire dactylographier de retour au bureau et qu'on va vous faire parvenir.

165

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Et finalement, vous deviez déposer un document sur la conductivité hydraulique du remblai en pâte.

170

M. DENIS ISABEL :

175 Oui. Comme je mentionnais hier, j'avais fait une rapide recherche sur Internet pour trouver un premier document de référence là-dessus. Malheureusement, on a un document qui ne vaut pas cher, le document...

LE PRÉSIDENT :

180 Vous pouvez le déposer la semaine prochaine.

M. DENIS ISABEL :

185 ... je peux le déposer la semaine prochaine plus clair, parce que même les figures ressortent mal là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

190 Nous avons laissé en suspens cet après-midi deux questions, une qui était adressée à madame Benoît sur la lixiviation des résidus miniers. Madame Benoît, est-ce que vous avez la réponse? Monsieur Rochon?

M. ALAIN ROCHON :

195 Si vous permettez, je vais répondre. Je vais tenter de faire une synthèse. Et on s'excuse pour les propos à un moment donné qui ont semblé un peu confus de notre part.

LE PRÉSIDENT :

200 Non, non, ça va.

M. ALAIN ROCHON :

205 Et pendant le souper, on s'est consultés. Comme vous pouvez voir, sur le menu, j'ai pris des notes. Je vais tenter de vous faire un peu une synthèse finalement de la position du ministère quant à la gestion des résidus miniers par rapport à leur mode d'entreposage et ce qui est prévu à la directive.

LE PRÉSIDENT :

210 J'aimerais qu'on réponde quand même à la question, est-ce que selon vous, selon l'analyse des résultats des tests de lixiviation des résidus, est-ce que le manganèse, le baryum et les fluorures, je crois, est-ce qu'ils lixivient, oui ou non.

215 **M. ALAIN ROCHON :**

Je vais vous répondre.

220 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

M. ALAIN ROCHON :

225 Alors, à partir des résultats qu'on avait en 2002, et c'est confirmé avec les autres résultats qu'on a eus par la suite par rapport aux résidus miniers, donc les résultats d'analyse qui ont été faits, disons, du lixiviat des résidus miniers, ces résultats-là sont inférieurs au Règlement sur les matières dangereuses, donc aux normes du Règlement sur les matières dangereuses, mais supérieurs aux critères de la Politique de réhabilitation des terrains contaminés.

230

Donc, pour nous, c'est ce qu'on entendait par «lixiviables», toujours les résidus. Donc, les résultats sont inférieurs au Règlement sur les matières dangereuses, mais supérieurs aux critères. Le critère qu'on utilise, c'est celui de la Politique de réhabilitation des terrains contaminés.

235 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez déposé ces critères à la commission?

M. ALAIN ROCHON :

240

Je ne les ai pas déposés. Mais c'est un document qui est disponible sur le site Internet du ministère, qui est grandement diffusé. On pourrait le déposer.

LE PRÉSIDENT :

245

S'il vous plaît, oui, peut-être pas toute la politique, mais au moins la section qui nous concerne.

M. ALAIN ROCHON :

250

Les critères en question qu'on a utilisés?

LE PRÉSIDENT :

255

Oui.

M. ALAIN ROCHON :

260 Alors, dans ce contexte-là, la Directive 019 qu'on a utilisée à l'époque pour traiter le dossier, donc pour déterminer le niveau d'étanchéisation requis, ça correspondait dans la Directive 019 à un niveau A. Mais on sait bien que les fosses 1 et 2 ne correspondent pas à un niveau A.

265 Mais la Directive 019 permet aussi que le promoteur, à défaut de rencontrer les exigences d'étanchéisation requises pour un niveau A, permet aussi de déposer une étude qui va évaluer le comportement des contaminants qui sont lixiviables.

270 Dans ce cas-ci, c'était essentiellement des métaux et les fluorures. Ce que Roche a fait, en fait, ils ont déposé une étude évaluant le comportement des fluorures dans l'environnement prévu, donc les fosses, et cette étude-là concluait que les fluorures finalement n'étaient pour précipiter. Donc, ça réglait le problème des fluorures. Donc, ce n'est pas un élément qui est mobile, donc, on s'attend à ce qu'il se déplace dans l'environnement.

275 Maintenant pour les métaux, nous, on a évalué que compte tenu de l'environnement, donc ce n'est pas un environnement, comme on l'a mentionné depuis le début, l'eau des fosses j'entends, ce n'est pas un environnement agressif, c'est plutôt un pH assez...

LE PRÉSIDENT :

280 Basique.

M. ALAIN ROCHON :

285 ... basique, c'est ça, donc, pour nous, c'est évident que dans un contexte comme ça, les métaux ne seront mobiles. Donc, ils vont plutôt avoir tendance à précipiter. Et c'est sur cette base-là qu'on a accepté que les résidus miniers soient gérés de la façon proposée, c'est-à-dire avec un parc à résidus minier et des fosses.

290 Et suite à ça, évidemment, on a aussi prévu un suivi par rapport aux concentrations essentiellement des mêmes paramètres qui sont problématiques, les métaux et les fluorures.

295 Et les fluorures, on a exigé qu'à ce moment-là si, éventuellement, il y a une concentration des fluorures, malgré l'étude qui concluait qu'il était pour y avoir une précipitation, malgré ça, on a quand même prévu, on a demandé au promoteur qu'il s'engage à mettre en place un système de traitement advenant une augmentation des concentrations au-delà de 2 mg/l, qui est la concentration prévue à la Politique de réhabilitation des terrains contaminés.

300 Alors, ça, c'est notre position par rapport à l'ensemble de la gestion d'entreposage des résidus. On ne parle pas des scories là.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

305 Il y avait aussi une question que nous avons réservée au docteur Dessau. Je crois qu'il est un petit peu en retard. Donc, peut-être nous lui adresserons la question tout à l'heure.

310 Alors, donc, je vais vous céder la parole. Nous pouvons recevoir vos questions, vos commentaires, bien sûr. Dans la mesure du possible, une question, avec un léger commentaire s'il le faut, par personne. Je crois que j'ai demandé à madame Bourdages pour le moment de me donner cinq noms et deux en réserve, pour ne pas trop dépasser 10 h.

Alors, monsieur Normand Legault.

315 **M. NORMAND LEGAULT :**

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

320

Bonsoir, monsieur Legault.

M. NORMAND LEGAULT :

325 J'aurais un mémoire que je vais déposer, que je ne prendrai pas le temps de lire pour ne pas non plus empiéter. C'est un document que vous pourrez consulter.

J'aurais deux questions que j'apprécierais si on pouvait répondre par oui ou par non, si c'est dans le domaine du possible. Ça ne va justement pas allonger la période de...

330

LE PRÉSIDENT :

Bien, vous vous doutez bien que ce sera presque invraisemblable de répondre oui ou non, quand même.

335

M. NORMAND LEGAULT :

Il y a 50 % des chances que ce soit oui, il y a 50 % des chances que ce soit non. On se comprend?

340

LE PRÉSIDENT :

C'est une façon de faire accepter les deux questions!

345 **M. NORMAND LEGAULT :**

Est-ce que l'eau d'exhaure va être bonne pour l'irrigation? Et la deuxième question va être: est-ce que les producteurs vont avoir de l'eau pour leur irrigation? C'est tout.

350 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Caron, vous avez examiné les caractéristiques de l'eau d'exhaure. Est-ce que cette eau-là peut être utilisée pour l'irrigation?

355 **Mme LUCIE CARON :**

Vous voulez vraiment que je réponde à cette question?

LE PRÉSIDENT :

360

J'accepterai une ou deux phrases.

Mme LUCIE CARON :

365

Bon, vous comprenez qu'avec toutes les discussions qu'il y a eues depuis quatre jours, la question qu'on peut se poser, c'est aussi la valeur des analyses qu'on a, sur laquelle on a placé notre jugement: est-ce que ces analyses d'eau là sont acceptables? Ça, c'est le point de départ.

370

Basé sur ce qu'on a en main, il y a certains éléments qui semblaient un petit peu à la limite, puis ça dépend de quoi on parle. Si on parle des analyses d'eau en tant que telles qui ont été fournies, comme je vous disais, il y avait, entre autres, les chlorures, molybdène qui pouvaient être à la limite, sodium et uranium, c'était les quatre éléments qui nous semblaient plus problématiques.

375

Maintenant, les chlorures, molybdène et sodium dans des cultures en plein champ, en bout de ligne, avec les concentrations qu'on avait au niveau des analyses qui étaient fournies, c'était quelque chose qui nous semblait quand même viable. C'était les niveaux acceptables.

380

L'uranium, c'est toujours la même problématique. C'est un élément qui n'est pas utilisé normalement au niveau de l'agriculture. Nos engrais normalement, ce n'est pas l'élément qu'on recherche, bien entendu. Sauf qu'au niveau de l'uranium, c'est comme je vous disais, c'est que, oui, il existe une norme au niveau de l'eau, la norme est dépassée par rapport aux analyses qui sont fournies, mais la problématique se fait au niveau de l'accumulation du sol. Et puis, bon, je ne pense pas que ce soit nécessaire de revenir nécessairement sur tous les scénarios qui ont été faits mais on voit que, effectivement, il y a une concentration dans le sol en utilisant de l'eau avec les concentrations dont on avait les proportions d'uranium.

385

390

Donc, à ce moment-là, c'est sûr que dans la période de 17 ans que va durer la mine, on peut dire: «Mais écoutez, peut-être que l'augmentation n'est pas si importante que ça», sauf qu'on parle de développement durable. Au niveau de l'agriculture, c'est un système qui, à notre sens,

est important. Et puis c'est sûr que ça vient accélérer un processus qui, si on n'utilise pas l'eau d'exhaure avec ces niveaux d'uranium là, serait au moins dix fois plus long. Donc, à ce moment-là, c'est...

395 **LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais vous poser la question un peu différemment. C'est clair dans votre rapport, avec votre conclusion aussi, que essentiellement c'est l'uranium qui est la pièce maîtresse qui pourra permettre de discriminer entre l'utilisation ou la non-utilisation des eaux d'exhaure. Si je me trompe, vous me corrigez.

400

Alors, admettons qu'un agriculteur vous contacte, vous dit: «Écoutez, j'ai creusé un puits dans la nappe profonde» et, comme vous l'avez dit vous-même, les valeurs de 45 % des puits présentent des valeurs supérieures à la norme d'irrigation pour l'uranium, et il vous dit: «Écoutez, ma concentration, c'est une concentration semblable à celle de l'eau d'exhaure, c'est-à-dire .04 mg/l», qu'est-ce que vous me recommandez?

405

Mme LUCIE CARON :

C'est sûr que de prime abord, cette concentration-là au niveau de la qualité de l'eau d'irrigation, ce n'est pas recommandable.

410

Donc, nous, ce qu'on se disait et ce que je vous ai dit, il y a quelques jours, c'est qu'il va falloir faire toute une opération de sensibilisation au niveau des producteurs qui sont dans la carbonatite pour les informer le mieux possible de cette situation-là.

415

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc, je résume. Madame Caron vous dit que la qualité des eaux d'exhaure ne permet pas à l'heure actuelle son utilisation à des fins d'irrigation. Deuxième question?

420

M. NORMAND LEGAULT :

Bien, je l'avais dit suite à ça. Est-ce qu'il va avoir suffisamment d'eau pour l'irrigation? Est-ce qu'on a considéré que les producteurs auront toujours de l'eau pour leur irrigation?

425

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Faucher, est-ce que vous assurez les agriculteurs que tout sera mis en place pour leur garantir l'eau nécessaire pour l'irrigation?

430

M. RICHARD FAUCHER :

435 Monsieur Zayed, dans les rayons d'impact de la mine où la mine peut affecter les lacs de surface, si c'est le cas, on s'est engagés ici à dire qu'on va prendre les mesures nécessaires pour corriger, si ça arrive.

440 L'eau potable, encore une fois, ça se limite aux serres, ferme bovine et résidences, lavage de légumes et les employés de la mine. Alors, ça, c'est les paramètres qu'il faut comprendre. Donc, si on parle d'irrigation des serres, c'est l'eau potable qui est disponible, ça, il n'y a aucun doute sur ça, il y en a amplement.

LE PRÉSIDENT :

445 Non, non, mais on parle d'irrigation des cultures.

M. RICHARD FAUCHER :

450 Si on parle d'irrigation des champs, culture maraîchère et tout ça, à aller jusqu'à aujourd'hui, confirmé par le MAPAQ, ces approvisionnements-là dans la carbonatite d'Oka viennent des lacs de surface, ruisseau Blanc, ruisseau Rousse ou autres. Et donc, il n'y a pas eu d'approvisionnement des eaux d'irrigation de la carbonatite. On vient de parler que les eaux d'irrigation provenant de la carbonatite ne pourraient pas rencontrer probablement les critères d'irrigation, alors...

455

Mme LUCIE CARON :

Moyennant analyse, parce que...

460 **M. RICHARD FAUCHER :**

Oui, il y a peut-être une proportion des eaux qui peut être disponible.

Mme LUCIE CARON :

465

Plus de la moitié.

M. RICHARD FAUCHER :

470 C'est sélectif, réellement. Alors, c'est ça la réponse.

LE PRÉSIDENT :

475 Non, je n'ai pas compris. Je veux juste savoir si, oui ou non, le promoteur s'engage à assurer l'approvisionnement en eau pour l'irrigation aux agriculteurs qui éprouvent des problèmes à la suite de l'implantation de la mine.

M. RICHARD FAUCHER :

480 Ça, oui, si c'est la mine qui affecte l'eau actuelle qu'elle utilise au point de vue d'irrigation, on se comprend.

LE PRÉSIDENT :

485 Vous vous engagez à trouver des solutions...

M. RICHARD FAUCHER :

490 Oui, trouver des solutions.

LE PRÉSIDENT :

... pour subvenir aux besoins des agriculteurs.

495 **M. RICHARD FAUCHER :**

Oui, dans le rayon d'impact.

LE PRÉSIDENT :

500 Est-ce que ça répond, monsieur?

M. NORMAND LEGAULT :

505 Merci, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

510 Je vous remercie.

M. MIROSLAV NASTEV :

Monsieur le président...

515 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

520 **M. MIROSLAV NASTEV :**

520

... j'ai un commentaire à ajouter. La mine projetée, une fois si elle commence à pomper, les agriculteurs ou qui que ce soit qui serait affecté par le pompage, il serait très difficile à prouver, très difficile. Disons, il serait difficile à l'agriculteur touché de prouver qu'effectivement le manque d'eau dans son puits ou dans son étang provient de la mine Niocan, à cause du pompage qui se fait à la mine Niocan.

525

Je sais que le promoteur s'est engagé de faire un suivi des niveaux de la nappe souterraine. Ils se sont engagés, je crois, à 10 puits d'observation. Cependant, de ce que je vois dans les engagements, le suivi va commencer plus ou moins en même temps quand va commencer le pompage à la mine ou un an après. Vous me corrigez, s'il vous plaît.

530

LE PRÉSIDENT :

Un an avant.

535

M. MIROSLAV NASTEV :

Un an avant. La variation de la nappe, c'est quelque chose qui se fait cycliquement, saisonnièrement, mais d'une année à l'autre année. Donc, si on a un rabattement de 3 mètres provoqué par la mine, plus les 2, 3 mètres de variation saisonnière, ça fait déjà 6 mètres. Ou s'il y a un peu plus. J'ai des doutes que les agriculteurs qui se trouvent au-delà de 1,2 km peuvent prouver facilement que, oui, c'est à cause du pompage de la mine.

540

LE PRÉSIDENT :

545

Merci, docteur Nastev.

Monsieur Rochon, si vous émettez un certificat d'autorisation, qu'est-ce qui pourrait être fait pour assurer qu'il y ait diligence du promoteur et, l'expression que j'ai utilisée hier, que ce ne soit pas David contre Goliath? Qu'est-ce qui pourrait assurer que l'agriculteur ne va pas commencer à aller prendre des procédures judiciaires et déchirer sa chemise pour prouver qu'il est affecté par la mine?

550

Parce que si c'est à lui qu'incombe la démonstration, la preuve de dire: «Écoutez, c'est bel et bien la mine», imaginez un peu le travail de Titan que ça va prendre. Alors, est-ce qu'il y a quelque chose qui pourrait être prévu dans le certificat d'autorisation éventuel à cette fin-là?

555

M. ALAIN ROCHON :

560 Je vous ramènerais aux engagements qui prévoient que... c'est-à-dire au début du
pompage, le rabattement ne se fera pas de façon instantanée. Il va se faire de façon graduelle.
Donc, en effectuant un suivi, les puits affectés, le rabattement va se faire de façon graduelle et
on va être capable d'anticiper ce qui va se produire avant de constater que ça se produise. Donc,
c'est une façon de prévenir ou de voir venir les coups et non pas d'attendre que le problème se
565 présente. C'est le mécanisme qui est prévu pour voir venir les coups.

Bon, maintenant, s'il y a une infraction par rapport aux engagements, je reviens un peu à
ce que je disais aujourd'hui, il y a des mécanismes qui existent et on a des mécanismes qui nous
sont offerts pour quelqu'un qui est en infraction.

570 Maintenant, les résultats vont aussi être disponibles ou seraient disponibles, en fait, si le
projet voit le jour, ils seraient disponibles au comité de vigilance qui va être constitué de gens du
milieu. Donc, ces gens-là vont pouvoir débattre et présenter. C'est un autre moyen qui a été
recommandé par le BAPE précédent.

575

LE PRÉSIDENT :

Merci.

580 **Mme LUCIE CARON :**

Si je peux me permettre...

LE PRÉSIDENT :

585

Oui, madame Caron.

Mme LUCIE CARON :

590 Moi, au niveau de l'eau souterraine, je pense qu'il y a des éléments déclencheurs qui ont
été discutés, et puis Niocan a d'ailleurs pris des engagements par rapport à ça, sauf que les
éléments déclencheurs de mesurer le niveau du puits, c'est quelque chose qui est facile à faire.

595 De mesurer la quantité d'eau du bassin versant du ruisseau Rousse et de vérifier que la
quantité d'eau au niveau des étangs ou de prouver que la quantité d'eau au niveau des étangs a
baissé à cause de la mine, moi, je pense que c'est David contre Goliath. Le moyen déclencheur,
je ne le vois pas. Je ne sais pas comment on pourrait trouver un moyen efficace qui pourrait
satisfaire les deux parties, parce que...

600 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Rochon.

605 **M. ALAIN ROCHON :**

605

Oui, si je peux revenir justement, ce qu'on essaie de prévoir, d'encadrer dans un certificat d'autorisation, c'est évidemment des éléments déclencheurs qui vont être le moins arbitraires possible, le plus clairs et qui vont déclencher quand ça va se produire. Et c'est pour ça qu'on a prévu des éléments déclencheurs qui sont ou bien un rabattement supérieur à 3 mètres ou

610

supérieur à 10 %.

Donc, ça, c'est écrit, c'est là et ce n'est pas discutable. Donc, on a essayé d'éviter des engagements qui soient interprétables, qui soient discutables. Ça, ce n'est pas discutable, c'est écrit, il n'y a pas de méprise possible.

615

LE PRÉSIDENT :

Et un agriculteur qui voit son étang s'assécher, qu'est-ce qu'il doit faire?

620 **M. ALAIN ROCHON :**

Par rapport à l'étang?

LE PRÉSIDENT :

625

Oui.

M. ALAIN ROCHON :

630

À venir jusqu'à maintenant, on n'avait pas regardé cette possibilité-là de prévoir des mesures. C'est-à-dire que Niocan n'avait pas proposé des mesures pour ça, pour les étangs. Il faudrait regarder encore une fois cette éventualité-là avec des éléments déclencheurs qui seraient le moins arbitraires possible, le plus clairs pour éviter justement les méprises et des discussions. Mais on n'a pas fait cette réflexion-là encore, on n'a pas vu ce que Niocan proposait à ce sujet-là.

635

LE PRÉSIDENT :

En fait, je comprends très bien l'attitude du promoteur qui dit: «Écoutez, pour nous, il n'y aura pas de problème au niveau des étangs. Il y a des photographies aériennes. L'épaisseur des dépôts meubles...» etc. Mais il pourrait y avoir une ou des situations d'exception où le bassin n'est pas nécessairement dans une grande épaisseur de dépôts meubles et se voir affecter. Monsieur Faucher.

640

M. RICHARD FAUCHER :

645

Oui. En fait, ce qu'on a discuté, si vous vous rappelez, il y a deux jours, je crois, on avait discuté un peu de cet aspect-là et c'est une des raisons qu'on voulait se réunir éventuellement, c'est de bien identifier par photos aériennes plus récentes tous les étangs qui existent présentement et, à partir de là, on avait dit qu'on proposerait, qu'on travaillerait ensemble

650

à trouver une solution.

Et une des solutions qu'on a déjà discuté et à l'interne aussi, c'est, par exemple, s'il y a un étang ici, c'est évident qu'on ne mettra pas un piézomètre juste à côté. Parce que si l'étang baisse, le piézomètre va baisser. Mais on peut mettre un piézomètre à une distance raisonnable

655

qui permet à ce moment-là, par exemple, de savoir quelles sont nos conditions de terrain.

Parce que si on vide l'étang rapidement pour des besoins X ou Y, on va abaisser l'étang rapidement, c'est évident. Mais si les piézomètres sont à une distance raisonnable, bien, ça permet de voir: est-ce qu'il a baissé à cause de la mine ou est-ce qu'autour, l'eau est là? Alors, on le saurait.

660

Alors, il faut justement trouver des paramètres, un peu comme on a fait pour les puits, si vous voulez, qui sont sécuritaires au point de vue de dire: «Mais voilà la lecture, voilà ce qu'on en a ressorti.» Il y a peut-être d'autres moyens, mais il faut penser à tout ça ensemble, je pense, puis arriver avec des solutions.

665

M. ALAIN ROCHON :

Si je peux me permettre, monsieur le président, si Niocan fait une proposition dans ce sens-là, nous, c'est bien sûr qu'on va consulter un de nos collègues du MAPAQ pour s'assurer que ces mesures-là sont adéquates.

670

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Docteur Nastev.

675

M. MIROSLAV NASTEV :

Pour les étangs, c'est facile à identifier à partir des photos aériennes où se retrouvent les étangs, c'est quoi le niveau, est-ce qu'ils sont pleins ou vides. Mais pour les puits artésiens, pour les puits au roc, c'est beaucoup plus difficile.

680

Le niveau d'eau comme mesure dans le puits, ce n'est pas un niveau qui est statique. Ce n'est pas un niveau qui reste de jour à jour ou mois à mois ou même l'heure à l'heure à ce niveau. C'est quelque chose qui varie.

685

690 Si le puits est peu perméable, et le promoteur nous a dit que la carbonatite, c'est une roche qui est relativement peu perméable et, effectivement, il y a des puits qui sont profonds, 100 mètres, plus que 100 mètres, parce qu'il n'y a pas assez d'eau, un puits profond, ça signifie faible perméabilité.

695 Si le monsieur ou la madame de dire simplement *flush* deux fois la toilette, le niveau d'eau dans le puits peut baisser pour beaucoup, pour plusieurs mètres. Ou s'il arrose le jardin une heure avant la mesure du niveau d'eau, le niveau dans le puits peut être à moitié de ce qu'il serait s'il n'y avait aucune utilisation. Donc, la mesure de niveau d'eau, c'est une problématique à part. C'est très difficile de dire c'est quoi le niveau.

700 Le promoteur, dans ses engagements, si je me trompe, corrigez-moi, s'engage de mesurer, dans je ne sais pas combien de puits, une fois par mois le niveau d'eau. Est-ce que la mesure serait faite le matin, quand tout le monde prend la douche, ou est-ce que la mesure serait faite le midi, quand on cuisine le lunch?

705 Pour éviter... pas pour éviter au complet, mais pour diminuer les conflits possibles ou l'incertitude de définition, est-ce qu'il y avait effectivement un rabattement causé par le pompage de la mine ou non, je propose que le promoteur s'engage d'installer des *data logger* qui sont digitaux, qui mesurent les niveaux d'eau à chaque heure. Avec ce type d'instrument, c'est quelque chose qui n'est pas dispendieux, c'est autour de 1 000 \$ par instrument, parce qu'on parle assez souvent d'argent, à ce moment-là on peut avoir une vraie courbe de la variation de niveau d'eau.

710 Donc, si les utilisateurs d'eau, l'agriculteur a utilisé l'eau, bien, on va voir qu'il y avait effectivement un rabattement à 5 h le matin, disons, quand il a donné l'eau aux vaches ou quand il a arrosé le jardin.

715 **M. RICHARD FAUCHER :**

Monsieur le président...

720 **LE PRÉSIDENT :**

Oui? Merci, docteur Nastev.

M. RICHARD FAUCHER :

725 ... juste une remarque qu'on aimerait faire sur ce que monsieur Nastev disait, docteur Isabel va l'adresser quant au programme, qu'est-ce que c'est exactement.

M. DENIS ISABEL :

730 Oui, monsieur le président, le réseau de suivi que le promoteur entend installer va être
indépendant des puits des particuliers pour exactement éviter le problème que monsieur Nastev
vient de décrire. On ne veut pas mesurer la consommation d'eau des usagers, on veut mesurer
l'effet de la mine seulement et non pas l'effet de l'utilisation de l'eau par les gens. Donc, le suivi va
se faire dans des puits d'observation dédiés à cela.

735

Et la deuxième raison est que s'il y a quelqu'un qui va souvent fouiller dans votre puits pour
mesurer des niveaux, bien, vous allez parfois avoir des particules ou d'autres problèmes. Et ce
n'est pas une bonne idée d'aller souvent ouvrir les couvercles et fouiller dans les puits, tout le
monde le sait. Donc, on ne veut pas toucher aux puits des particuliers. Ça leur appartient et c'est
leur puits.

740

La mine va avoir ses propres puits d'observation qui vont être suivis et dans lesquels il n'y
aura aucun pompage. Donc, ils ne seront pas influencés par la douche ou quoi que ce soit et, à
ce moment-là, on va pouvoir détecter l'effet de la mine et non pas l'effet de l'utilisation dans la
maison ou dans la ferme qui est faite de l'eau souterraine.

745

M. RENÉ DUFOUR :

Est-ce que vous me permettez de rajouter quelque chose?

750

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr.

755

M. RENÉ DUFOUR :

Lors de ma présentation, lorsqu'on a débuté, j'ai mentionné que l'engagement que je
considérais, moi personnellement, le plus important, c'est de créer un comité de suivi. Et moi, j'y
mets beaucoup d'importance. Et sur ce comité-là – vous l'avez appelé de vigilance, c'est la même
chose – vous allez avoir des gens, des fermiers, des membres de la municipalité, peut-être
l'UPA, s'ils veulent bien siéger sur ce comité-là. Alors, il y aura un groupe.

760

Et moi, si j'ai une plainte, je vais amener ma plainte à ce comité-là. Et le rôle de ce
comité-là, c'est immédiatement d'étudier cette plainte. Et je pense, moi, on veut travailler avec
les gens, et le comité de suivi, pour moi, est d'une extrême importance. Alors, je pense que ce
serait...

765

LE PRÉSIDENT :

Merci. Vous voyez, monsieur Legault, quand vous vouliez une réponse simple, oui ou
non...

770

Je pense qu'on a amplement d'informations, à moins que ce soit essentiel. Madame Caron et ensuite docteur Nastev.

775

Mme LUCIE CARON :

Au niveau du besoin en eau, c'est ça, on a dit qu'au niveau des serres, au niveau du bétail, tout ça, là on a fait un constat sur les besoins actuels. Mais une entreprise qui serait existante, par exemple, qui voudrait doubler ses superficies de serres ou qui voudrait augmenter son troupeau, ou une nouvelle entreprise qui n'existerait pas présentement, là, à ce moment-là, j'aimerais avoir la confirmation comme de quoi l'évolution de l'agriculture est aussi assurée au niveau de l'approvisionnement en eau.

780

785

LE PRÉSIDENT :

La question est très claire. Donc, je vous l'envoie directement.

790

M. RICHARD FAUCHER :

On a proposé justement de s'asseoir le plus rapidement possible avec le MAPAQ. Parce que je pense que dans le rapport qui finalement nous est rendu disponible, on peut voir des choses qu'on doit discuter ensemble et les résoudre ensemble, un peu comme on l'a fait avec la FAPAQ, si vous voulez, dans un sens, avec le ministère de l'Environnement. Et à partir de là, je suis convaincu qu'on peut arriver à des solutions.

795

On a plusieurs idées dans ce sens-là aussi et je pense que si on les soumet et on peut les faire évaluer par le MAPAQ, le ministère de l'Environnement, ça va permettre de résoudre un paquet de problèmes qui sont soulevés.

800

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y a des ouvertures. Mais je peux vous assurer d'une chose, c'est que la commission a été sensibilisée par vos deux rapports.

805

M. DANIEL VAILLANCOURT :

Monsieur le président, au niveau des étangs, j'ai trouvé qu'on a passé rapidement pour dire que les photos aériennes pourraient suffire à évaluer la capacité de recharge des étangs et puis le niveau que les étangs vont atteindre avant et après l'entrée en opération. Parce que finalement, une fois que l'agriculteur va avoir vider son étang, est-ce que c'est parce qu'il l'a vidé ou parce qu'il est asséché naturellement qu'il est sec là.

810

815

Donc, c'est un outil dynamique pour l'agriculteur. Alors, pour être capable de savoir c'est quoi sa capacité, je présume il faut le mesurer avant, au début de l'opération et après. Il doit y

avoir, je présume, une batterie de tests à faire pour être capable de savoir où on s'en va avec ça aussi.

LE PRÉSIDENT :

820

Je n'avais pas compris que les photos aériennes n'étaient autre chose que pour faire une espèce de recensement des bassins à l'heure actuelle, mais corrigez-moi, monsieur Faucher.

M. ANDRÉ VACHON :

825

Vous avez bien compris.

LE PRÉSIDENT :

830

Donc, la question que soulève monsieur Vaillancourt, dans l'éventualité effectivement où un agriculteur vous informe, informe le comité de vigilance que son bassin s'est asséché, non pas par utilisation mais tout simplement probablement, probablement à cause de la mine, qu'est-ce que vous feriez?

835

M. RICHARD FAUCHER :

840

C'est là que je pense qu'on n'a pas examiné le dossier dans cet aspect-là. Parce qu'avec les photos aériennes de 75, comme on l'a discuté avec le ministère de l'Environnement et auparavant avec l'autre, on était confiants qu'il n'y avait pas d'impact. On est toujours confiants qu'il n'y a pas d'impact sur les eaux de surface.

845

Mais par contre, pour répondre aux besoins qui nous sont posés ici, on a dit, si vous vous rappelez, il y a deux jours, on va faire des études. On va commencer par aller chercher les photos aériennes récentes, elle sont déjà commandées, et on va les amener, on va s'asseoir avec le ministère de l'Agriculture, Pêches et Alimentation et le ministère de l'Environnement et on va trouver des solutions.

850

On a des idées. Je suis convaincu qu'on va les avoir ces solutions-là. Une fois qu'elles seront présentées, je pense que ça va permettre de satisfaire toutes les questions qui sont soulevées.

LE PRÉSIDENT :

855

Alors, j'aurais une demande à vous faire. Si jamais vous vous rencontrez dans un délai très court et que vous travaillez de façon rapide, et que vous arrivez à une entente, nous aimerions que vous nous l'envoyiez pour que nous puissions en tenir compte dans notre rapport.

Docteur Nastev, vous vouliez ajouter quelque chose?

860 **M. MIROSLAV NASTEV :**

Oui. Effectivement, la mine va avoir ses propres puits d'observation. Cependant, les puits d'observation, la foreuse qui creuse les puits ne peut pas aller au milieu des champs. Donc, les puits seront installés le long des rangs, j'imagine, le long du rang Sainte-Sophie, l'Annonciation ou etc.

865 Ça veut dire que les puits d'observation, une partie ou la majeure partie de ces puits serait tout près des puits actuels que les agriculteurs utilisent. Donc, s'il y a un puits ou deux puits où on pompent de l'eau, ça va nécessairement affecter le puits d'observation de la mine Niocan qui serait à proximité, je ne sais pas, 100 ou 200 mètres.

870 Deuxième chose. Dans le roc fracturé, il arrive assez souvent des surprises. Si je pompe dans un puits, il y a un puits qui est à côté, réagit pas du tout, le niveau d'eau reste pareil. Il y a un autre puits un peu plus loin, le niveau d'eau reste pareil. Il y a un puits à 1 km, comme réagit tout de suite avec le pompage dans le puits où on fait.

875 La problématique des mesures des niveaux d'eau est de prouver: le rabattement, est-ce à cause de l'utilisation par l'agriculteur ou l'utilisation par la mine Niocan. C'est une question difficile à prouver.

880 Également, je voudrais poser une question. Quand est-ce que le programme de suivi dans les puits d'observation de la mine va commencer? Au moment du pompage? Après ça? Avant ça? Que le promoteur nous dise clairement, s'il vous plaît.

885 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Ce que j'avais compris, c'était un an, c'est-à-dire dès l'obtention d'un certificat, soit l'équivalent d'un an avant le pompage. Mais monsieur Faucher?

890 **M. RICHARD FAUCHER :**

Oui. J'aimerais demander à monsieur Isabel de répondre, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

895

Très bien.

M. DENIS ISABEL :

900

Oui, deux aspects. On parle de la position des puits et on parle du moment du début du programme de suivi. Le programme de suivi va commencer après l'obtention du CA. C'est assez clair.

905 Maintenant, avant d'arriver à l'obtention du CA, il va falloir s'entendre avec le ministère de l'Environnement sur la position des puits et ces choses-là. Et monsieur Nastev ne doit pas présumer que nous et les gens du ministère de l'Environnement n'avons aucune connaissance en hydrogéologie, on va les placer à des endroits où ça va être judicieux de les placer pour pas qu'ils soient influencés. Et ce n'est pas vrai qu'on va les placer seulement le long des chemins.

910 Alors, le programme et la position des puits va faire l'objet d'une réflexion par des hydrogéologues. Alors, on va s'assurer de ça. En plus, il n'y en aura pas seulement un. Et comme monsieur Nastev vient de le mentionner, quand on fore un puits dans le roc, c'est un peu comme acheter un billet de loto, des fois il y a des connexions hydrauliques, des fois il n'y en a pas. Mais par le nombre de puits prévus, je pense qu'on va être capables de lever cette incertitude-là. Et s'il y a un problème qui se répète à plusieurs puits, on va avoir une certitude à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

920 Merci.

M. MIROSLAV NASTEV :

925 Mais le pompage par rapport au CA.

LE PRÉSIDENT :

930 Mais en fait, il a... vous pouvez clarifier votre réponse, Quand est-ce que vous commenceriez le programme de suivi?

M. DENIS ISABEL :

Après l'obtention du CA, monsieur le président.

935 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Mais avant le pompage?

M. DENIS ISABEL :

940 Ah! oui. Entre l'obtention du CA et le début de la mine, il ne reste pas beaucoup de travail à faire là.

LE PRÉSIDENT :

945 Combien de temps à peu près?

M. RICHARD FAUCHER :

950 Après l'obtention du CA, on passe à la phase financement du projet. C'est une période de
6 à 8 mois. Alors, déjà, il va avoir 6 à 8 mois d'écoulés avant de commencer quelques travaux
qu'ils soient sur le site.

955 Les premiers travaux qu'on va devoir faire sur le site aussi, ça concerne aménager un peu
l'aspect de la St.Lawrence pour avoir accès pour lorsqu'on va déplacer les stériles, préparer le
site, etc. Alors, vous avez probablement tout près d'un an avant qu'on commence réellement...

LE PRÉSIDENT :

960 Le pompage.

M. RICHARD FAUCHER :

965 ... à foncer le puits.

LE PRÉSIDENT :

Non, le pompage?

970 **M. RICHARD FAUCHER :**

Le pompage va commencer en parallèle avec le fonçage du puits. Mais déjà, le puits, il
faut d'abord comprendre comment ça se fait. Alors, la première période...

975 **LE PRÉSIDENT :**

Je veux juste une indication.

M. RICHARD FAUCHER :

980 Entre un an et 15 mois, quelque chose comme ça.

LE PRÉSIDENT :

985 Donc, il y aura un suivi un an à 15 mois.

M. MIROSLAV NASTEV :

990 Ce n'est pas ça que monsieur Faucher dit. Vous dites un an ou 15 mois, le suivi va
commencer un an avant que le pompage à la mine commence?

M. RICHARD FAUCHER :

995

Un an à 15 mois avant que le pompage commence, oui. Ça va jouer entre quelque chose comme ça.

LE PRÉSIDENT :

1000

Alors, madame Sonia Gagné, s'il vous plaît.

Mme SONIA GAGNÉ :

1005

Juste pour faire un point. This is a map just to prove to Mr. Faucher that Niocan project lies within our land claims which is still ongoing since 1990. I'll point out to you where Niocan is located and where we're located which gives even more reason for a public audience such as this one, that's been going on for three days, to take place within Kanehsatake.

THE CHAIRMAN :

1010

Can you put the map over here please?

Mrs. SONIA GAGNÉ :

1015

This is just a portion of our land claims. This is not everything in its completeness, but you have Niocan which is located right here. These are some of the parameters of our land claims here.

1020

You have Niocan which is located right here. You have what you call the Abbey here and you have the *fromagerie* here. Sainte-Sophie runs here. Oka is right here. The village of Oka is here. Kanehsatake is here, the territory of Kanehsatake. We're not far from each other.

1025

So, if a conference such as this, a hearing such as this for three days would take place for the village of Oka, it should take place in the territory of Kanehsatake for the knowledge of the people there, because we haven't had very much consultation on the Niocan.

So, that's just the quick point that I wanted to make. So, we can take this down. And I have something else to read.

THE CHAIRMAN :

1030

So, I understand that this comment is directed to me in fact. Thank you.

Mrs. SONIA GAGNÉ :

1035 Okay. No, I just wanted to make that point simply for the fact that they've been arguing with us, including the municipality, that it's not in the land claims and voilà! I had to go take that whole thing down just to make that point.

1040 On the other night of the 18th, I pointed out the political instability in the territory of Kanehsatake which was triggered by the Niocan statement, in your financial report on page 13. And so I must point out the following facts for the record.

1045 That recently, there was \$9,000,000 given by the government for a fight against the crime in Kanehsatake which should have been thrown in our direction for this very issue rather than criminality.

THE CHAIRMAN :

\$9,000,000?

1050

Mrs. SONIA GAGNÉ :

1055 \$9,000,000, okay? By the federal government, okay? If the federal government is so eager to throw that much money into the, you know, supposed criminal element, then I wonder why Indian and Northern Affairs Canada and Health Canada are not present at this hearing on our behalf. A health issue is much more important than throwing \$9,000,000 into a ridiculous affair that took place since last January of last year.

So, on page 6 of their report, it's also mentioned ...

1060

THE CHAIRMAN :

I wish to be your consultant.

1065

Mrs. SONIA GAGNÉ :

Yes, it's a lot of money, it's a lot of money.

1070 In your report on page 6, it's mentioned that Mr. Dale Smith ... I don't know which one. Is that you? Mr. Dale Smith a senior associate of Deloitte Touche ... you were there for 23 years, I think, or 22?

Mr RENÉ DUFOUR :

1075

I'm not Dale Smith.

Mrs. SONIA GAGNÉ :

1080 No? Who's Dale Smith? He was an associate for Deloitte Touche and then it's also mentioned in their annual report KPMG as the auditing firm.

1085 I also saw a few other things. All of these people have been politically tied in to our political instability in Kanehsatake. Deloitte Touche presently is causing trouble with us. KPMG has previously caused trouble with us. So, it's leading the people in Kanehsatake to believe that there's some kind of tie with so much money being thrown so to divert us from this whole issue, is what I think is a problem.

1090 And so it leads me to read the letter that I brought tonight, which I will be submitting in the back when I'm done.

THE CHAIRMAN :

Thank you.

1095 **Mrs. SONIA GAGNÉ :**

And it's addressed to Mr. Zayed, yourself, and the subject is «Public consultation on the effect of implementation fo the Niocan mine in Oka».

1100 *I learned about the public consultations being held in the Municipality of Oka from public announcements published in the local newspaper L'Éveil.*

Which is here. And it says:

1105 *The BAPE's announcements clearly stated that the file or dossier is available for consultation at any of our four listed locations.*

1110 I called both the Municipality of Oka and I also called my own Band Council to inquire about this file. And both locations were not aware of any such file. So, a lot of us are having the question that if it's available, supposed to be available, we haven't been able to see it and I can't help but wonder if it wasn't made available on purpose so that we wouldn't have time to read it and bring it up here tonight.

1115 So, this is misleading the general public. I have been attending these public consultations, both afternoon and evening, since they began on January 17th. And the only literature that was made available was the annual report of Niocan. I would still like a copy of the so-called file that was supposed to be made available for consultation.

1120 As I stated publicly during these consultations of the past few days, the Mohawks of Kanehsatake have not been consulted nor have we been kept abreast of any current

developments. In fact, participating in the consultation has made me realize just how little information is at our disposal.

1125 And as such, I, along with several of my fellow Band members, would request that an in-depth consultation take place here on the territory of Kanehsatake.

1130 I was greatly disappointed to see that not one representative from the Department of Indian and Northern Affairs Canada was present, especially when the mining site is part of our land claim and given the potential adverse health effects upon the Native population. Indian Affairs has a fiduciary obligation to protect our rights and interests. Yet, their visible absence speaks volumes.

So, I look forward to hearing from somebody on this subject. I would really want to get something organized for the people to be able to be consulted as much as the Town of Oka was.

1135 And we've also c.c. a copy of this to the Honorable Andy Scott, Minister of the Indian and Northern Affairs Canada, André Côté, Regional Director of Indian Affairs, and Ghislain Picard from the AFNQL.

THE CHAIRMAN :

1140 Let me tell you only one thing. I'm really surprised, because all the documents have been sent to the four centers. Moreover, we have an Internet site and you can get access to all the documents by Internet too, but I cannot tell you anything more that all the documents were sent to the four centers.

1145 **Mrs. SONIA GAGNÉ :**

1150 Because this morning, one of my fellow members here, it's a lady sitting in the back, she had called up the Conseil des Mohawks de Kanehsatake. She called them this morning because we are in third party management by Price Waterhouse Cooper. She talked to a guy there named Éric, I think. And what happened was he said, «I don't know what you're talking about. I have no idea.»

1155 They run the whole show. They have a hold of our finance. They're running everything. Yet, they don't know about any files coming. So, she said to him, «Well, it says here 127 rue Notre-Dame. Is that not the building that you're running?» And he says, «Yes.» And she says, «Aren't you in charge?» He said, «Yes.» «And you don't know anything about this?» He said, «No.» And she says, «But you allowed to advertise your address in the newspaper, but you don't have any ...» You know, it's ...

1160 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Bourdages, voulez-vous venir un moment?

1165 For the library here, just here, Mrs. Bourdages went tonight to add some documents and all the documents are really in the library and you can consult everything.

As well, she went also to the Council at the address written on the newspaper and the person in charge is James Gabriel. So, you can ask him whatever you want. I don't know what he
1170 did with the documents, but ...

Mrs. SONIA GAGNÉ :

Okay, okay. James Gabriel is not in the territory. It's not your fault, don't worry about it.
1175 But this third party manager who is not native and he's claiming to take the Chief's position on this, he's telling us that it doesn't exist. So, I think, in your position maybe or somebody that's working with BAPE should make him wake up a bit and tell him, «Hey! When the people are calling for that document, it's making us look bad that you're saying it doesn't exist, that we don't have it.» He knows that they have it, he's just being difficult.

1180 But for the question, it's just a hypothetical question about the involvement of all these people with our political problems and Niocan is just a little bits mysterious to us. We find it strange.

1185 **LE PRÉSIDENT :**

Mais, en fait, c'est un commentaire qui n'appelle pas de réponse, mais si vous désirez émettre un commentaire ...

1190 **M. RICHARD FAUCHER :**

Non, c'est seulement parce qu'elle réfère à Deloitte Touche et KPMG.

1195 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui. En fait, c'est l'équivalent d'un mémoire ce qu'elle vient de faire. Donc, vous pouvez répondre, vous pouvez ne pas répondre.

1200 **M. RICHARD FAUCHER :**

Rapidement.

Mrs. SONIA GAGNÉ :

1205 I just wanted to ask one quick question as well. I wanted to know who ... I know that your report was in 2003, but are you still with the same P.R. firm as you were in 2003?

Mr. RICHARD FAUCHER :

1210 To do the annual report? Yes.

Mrs. SONIA GAGNÉ :

1215 No, for your public relations firm.

Mr. RICHARD FAUCHER :

Well, it depends who we used. We use one or two depending of the needs for local, regional or Quebec City. It depends who it is for.

1220

Mrs. SONIA GAGNÉ :

And would you have the name of the P.R. firm that you have presently or the ones that you work with?

1225

Mr. RICHARD FAUCHER :

We'd like to keep this to our advantage, if you want, okay?

1230

Mrs. SONIA GAGNÉ :

Uh-huh.

1235

Mr. RICHARD FAUCHER :

But I want to make the point about this, the director Dale Smith from Deloitte Touche, he use to work for them quite a long time ago, because he's been on our Board, René, for three years, four years now? And he's been with Norshield since then. And I assume from Deloitte Touche, he had something else in between. So, if you have a problem with Deloitte Touche, I'm sure it doesn't come from Mr. Smith, first.

1240

The second one is KPMG. KPMG strictly does for us what you call the auditing of the financial books. That's it.

1245

Mrs. SONIA GAGNÉ :

I didn't have a problem with Mr. Smith at all. It's just the fact that Deloitte Touche was involved in that. And I just heard that maybe your public relations firm may be Communications et Stratégies which would then therefore be the same P.R. firm for James Gabriel.

1250

M. RICHARD FAUCHER :

Oui ...

1255 **LE PRÉSIDENT :**

On n'entrera pas dans ...

Thank you for your comments.

1260

Mrs. SONIA GAGNÉ :

Thank you.

1265 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Elie Ferlay et Denis Martin. Je ne sais pas si c'est conjoint?

M. ELIE FERLAY :

1270

Je m'adresse à la compagnie Niocan, sans préjudice. Allez-vous sortir la ferraille et les déchets de toutes sortes dans le fond de la mine: camions, broyeurs, équipements, les pompes, les tuyaux et autres résidus contaminants, l'huile à transmission, la graisse, un peu tout? Pendant le pompage, allez-vous produire et fournir de l'eau potable? Comment allez-vous certifier l'étanchéité des fosses pour éviter la contamination?

1275

Là, il y a quatre petits paragraphes. Je les ai mis tous ensemble pour que vous ne m'en coupiez pas la moitié. C'est pour ça.

1280 **LE PRÉSIDENT :**

Tout d'abord, ce n'est pas moi la sténotypiste. Donc, je ne peux pas prendre tout ça en note aussi rapidement que madame.

1285

Deuxièmement, si ce sont des questions très courtes, pas comme les premières, les questions étaient courtes mais les réponses étaient très longues, donnez-nous la première question la plus importante pour vous d'abord.

M. ELIE FERLAY :

1290

Allez-vous sortir la ferraille, les déchets...

LE PRÉSIDENT :

1295 D'accord, ça va. Monsieur Faucher, est-ce que dans les travaux de restauration de l'ancien site SLC, vous prévoyez enlever tout le matériel enfoui dans les fosses?

M. RICHARD FAUCHER :

1300 À notre connaissance, la seule chose qu'on enlevait sur le site St.Lawrence, c'était les scories et les résidus miniers vont aller directement dans les fosses par la suite.

LE PRÉSIDENT :

1305 Voilà. Vous parlerez plus fort, parce que j'ai moi-même de la difficulté à vous entendre. Peut-être répéter la réponse.

M. RICHARD FAUCHER :

1310 La réponse est celle-ci. J'assume que vous référez au site St.Lawrence Columbium?

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

1315

M. RICHARD FAUCHER :

1320 Le site St.Lawrence Columbium, la seule chose qu'on enlève du site St.Lawrence Columbium, c'est les scories qui ont été accumulées, de 6 à 10 000 tonnes de scories qui sont entreposées dans un secteur du site St.Lawrence Columbium. Et ceci va se faire, on estime, dans les cinq premières années d'opération de la mine pour les remettre dans les chantiers qui deviendront disponibles dans le souterrain.

LE PRÉSIDENT :

1325

Voilà. Deuxième question.

M. ELIE FERLAY :

1330 Bien, disons que pour les déchets, les broyeurs, les équipements qui sont à plusieurs étages, on va mettre les résidus par-dessus la ferraille, puis ça va rester là. Parce que là, il n'y a aura pas d'étanchéité des fosses pour que quand on va brasser tout ça, le jus va sortir un peu partout, puis on va le retrouver chez monsieur Pierre ou Jean, Jacques.

1335 Parce que là, ça a été brassé cette boue graisse là, tous ces résidus-là, et je me posais la question, j'ai dit: «Comment on va faire pour, disons, se certifier que tout autour des fosses, on a de l'eau potable qui circule, et à l'intérieur des fosses, bien, ça ne bouge pas.»

LE PRÉSIDENT :

1340

On n'a jamais dit que c'était de l'eau potable, soit dit en passant.

M. ELIE FERLAY :

1345

Ah! bon.

LE PRÉSIDENT :

1350

Ce que le promoteur a dit hier, c'est que c'est une eau relativement de bonne qualité, qui respecte dans son ensemble les critères qui sont compris dans la Politique de réhabilitation des sols et etc., dans son ensemble.

1355

Je ne veux pas aller dans le détail, mais c'était juste pour dire un mot. Donc, c'était loin de répondre aux critères de potabilité. Si une eau devient potable, il faut qu'elle réponde à des critères de potabilité et ce n'est pas le cas.

M. ELIE FERLAY :

1360

O.K. Alors, la deuxième question, c'était pendant le pompage, on ne parle pas d'eau potable pendant le pompage, quand on va pomper les deux trous, là, on va pomper, ça veut dire que...

LE PRÉSIDENT :

1365

Ce n'est pas de l'eau potable.

M. ELIE FERLAY :

1370

Ce n'est pas de l'eau potable.

LE PRÉSIDENT :

Pas celles qui sont comprises dans les fosses.

1375

M. ELIE FERLAY :

O.K. Dans les fosses, c'est que quand on va pomper cette eau-là, qui va passer à travers les machines, les pompes, les tuyaux, cette eau-là va être envoyée à quelque part,

1380 disons, avec un peu du jus de graisse ou toutes sortes de cochonneries qu'il y a en bas, qui sont là depuis 15 ans, que va-t-il advenir de cette eau-là?

LE PRÉSIDENT :

1385 Monsieur Faucher, pourriez-vous nous donner une indication sur la caractérisation de ces eaux que vous avez faite?

M. RICHARD FAUCHER :

1390 Je pense que la caractérisation des eaux, vous l'avez fait brièvement, ça ne crée pas un problème. Mais ce que monsieur confond, c'est qu'on ne pompe pas les eaux des fosses. On ne vide pas les fosses de l'eau qui y est présentement.

LE PRÉSIDENT :

1395 Non, mais ce qu'il veut dire, c'est que quand vous allez commencer à pomper les eaux dans la mine Niocan, il est possible que certaines parties des eaux des fosses soient pompées, finalement.

M. RICHARD FAUCHER :

1400 Bon, peut-être monsieur Isabel ou monsieur...

M. DENIS ISABEL :

1405 Oui, effectivement, je pense qu'on l'a dit à quelques reprises, quand Niocan va pomper, la mine St.Lawrence Columbium est à proximité, donc la partie d'eau qui est dans les fosses, comme elles ne sont pas imperméabilisées, il y a une partie qu'on va perdre dans le milieu souterrain et qui va se diriger vers Niocan, mais quand même avec une vitesse assez faible. On en a mentionné des valeurs cet après-midi, on parle de centaines d'années.

1410 **LE PRÉSIDENT :**

Mais leur caractérisation, encore un mot, même si nous l'avons discuté cet après-midi, je vous demande de donner l'appréciation.

1415 **M. RICHARD FAUCHER :**

Monsieur Vachon va donner la réponse pour la caractérisation.

1420 **M. ANDRÉ VACHON :**

Je recherche les données. Les eaux ont été caractérisées et, de mémoire, parce que vous parlez de problème de graisse et d'huile...

1425 **M. ELIE FERLAY :**

Bien, c'est ça, parce que disons que ce qui est à l'intérieur des trous ou des tunnels, je me demande si, en pompant, on ne va pas les retrouver ailleurs, ou vous allez colmater ces infiltrations d'eau qui viennent des tunnels ou de ce qui est des résidus à l'intérieur pour pas que ça se propage à 100 mètres, 200 mètres, 300 mètres, 400 mètres, en ayant bougé le site qui est tranquille depuis, quoi, une quinzaine d'années, là, que l'eau est tranquille, elle monte, elle ne bouge pas. Elle est là, elle est stable. Au moment où on va la bouger, bien, là, les particules vont se promener, puis tout se promène là-dedans, parce qu'il y a quand même 125 mètres de profond à certains endroits là.

1435

M. ANDRÉ VACHON :

On a échantillonné en profondeur dans les deux fosses et, notamment pour ce qu'on appelle les hydrocarbures C10, C50, les concentrations qu'on a trouvées étaient en dessous du seuil de détection, plus petit que le seuil de détection. Donc, on peut considérer qu'il n'y en a pas d'huile et graisse dans ces eaux-là, et on l'a fait en surface et en profondeur.

1440

M. ELIE FERLAY :

1445 Maintenant, quand vous allez prendre les résidus de la mine...

LE PRÉSIDENT :

Je vais accepter une autre question, parce que je ne peux pas accepter toutes vos questions.

1450

M. ELIE FERLAY :

Quand vous allez prendre les résidus de la mine qui sont hors-sol et vous allez les envoyer dans le trou avec toute la ferraille et tout ce qui est là, qu'est-ce qui va advenir du fond de ça qu'on n'a pas été enlever ou fouiller ou, disons, nettoyer? On parle de quoi, 50 mètres de hauteur, puis on enterre tout ça là.

1455

Parce que personne va aller voir plus tard, le ministère de l'Environnement, personne va aller voir s'il y a trois pompes, trois camions et deux tuyaux qui ont resté là et que la *tank* diesel va sortir, l'huile des camions va sortir à quelque part, parce qu'on y met de la pierre et l'eau sort par à quelque part là.

1460

1465 J'aimerais savoir si à un moment donné, moi, je ne boirai pas du jus de diesel ou je vais
devenir un moteur diesel, je vais sortir de la boucane par la bouche. Je vous pose la question là.
Parce que là, on sait qu'à l'intérieur de monsieur Denis Martin, on sait très bien que tous ces
résidus-là, quand la mine a fait faillite, ces résidus-là ont resté là. Alors, on voudrait avoir une
certitude qu'à un moment donné, en faisant ce genre de travail là d'une mine à l'autre, vous ne
polluez pas notre environnement. Là, je parle au bien de tous, là.

1470 Vous, quelles sont les procédures que vous avez mises en place pour voir à ce que ce
soit bien géré, sorti, propre et il n'y a pas de danger pour les 20 prochaines années, puis dire:
«Ah! bien, là, on a oublié. Le gouvernement n'a pas d'argent, arrangez-vous avec vos troubles.»
Vous me répondez là-dessus?

1475 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, votre question est intéressante. C'est votre...

1480 **M. ELIE FERLAY :**

Mais est-ce que j'ai raison ou pas? Bien, vous savez les procédures judiciaires, qu'est-ce
que ça fait.

1485 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez une gestuelle très amusante. C'est pour ça.

1490 **M. ELIE FERLAY :**

Je suis dans le commerce, il faut des fois être gentils avec le monde. Même quand on
nous prend pour des imbéciles, on dit: «Oui, oui, c'est bien, merci beaucoup.»

1495 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que ce soir, je vais accepter les excès de joie.

1500 Monsieur Rochon, est-ce que vous êtes sensibilisés à cette problématique du fait qu'il y
aurait, au fond, des fosses et probablement dans les galeries...

M. ELIE FERLAY :

Oui.

1505 **LE PRÉSIDENT :**

... du matériel à potentiel contaminé.

M. ALAIN ROCHON :

1510

C'est la première fois qu'on entend parler, nous, du ministère de l'Environnement...

LE PRÉSIDENT :

1515

Non, non, s'il vous plaît. J'ai dit que j'allais accepter des excès de joie, mais pas l'inverse, pas les excès de colère.

M. ALAIN ROCHON :

1520

Moi et ma collègue, qui avons traité le dossier, les autres aussi, c'est la première fois qu'on en entend parler. C'est vrai, moi, c'est la première fois que j'en entends parler.

LE PRÉSIDENT :

1525

Ça va.

M. ALAIN ROCHON :

1530

Ça n'empêche pas qu'on va prendre ça très au sérieux.

LE PRÉSIDENT :

1535

Monsieur Faucher, est-ce que vous, vous êtes au courant d'une information que nous ignorons?

M. RICHARD FAUCHER :

1540

Non, pas plus que monsieur Rochon. Mais on a entendu des rumeurs parfois que les gens avaient jeté une auto volée ou des choses comme ça, mais que la police était venue peut-être les récupérer quand même. C'est ce qu'on a entendu, nous, comme rumeurs.

1545

Maintenant, je ne sais pas au moment où le ministère des Ressources naturelles, où le site a été fermé, etc., s'il y a eu des mesures de prises concernant ce que monsieur dit ou non. Ça, je n'ai aucune information. Je n'ai aucune idée.

1550

Cet après-midi, on parlait, par contre, aussi qu'en mettant les résidus, on sait que les quelques petites fractures qui peuvent être dans les fosses ou les galeries vont se sceller très rapidement par les fines qui entrent dans les fractures. Et donc, s'il y avait quelque chose comme une auto avec de l'huile, j'ai l'impression que ça va se sceller rapidement, etc. Mais est-ce qu'il y a quelque chose ou non, on ne le sait pas.

LE PRÉSIDENT :

1555 Donc, de toute façon, le message a été lancé à monsieur Rochon. Monsieur Rochon vous a dit qu'il allait prendre ce commentaire-là au sérieux.

M. ELIE FERLAY :

1560 Monsieur Joseph, j'ai juste deux petites phrases à vous dire. Après ça, je m'en vais.

 Pour ceux qui ont vu à la télévision les pingouins à la dérive sur un iceberg, je suis un pauvre imbécile vivant sur une planète mourante dont je ne peux rien faire. Vous pouvez le mettre au pluriel.

1565 **LE PRÉSIDENT :**

 Allez-y.

M. ELIE FERLAY :

1570 Ça s'arrête là.

LE PRÉSIDENT :

1575 Merci. Vous avez une question?

M. DENIS MARTIN :

1580 Oui. Aujourd'hui, l'ère est au recyclage. On nous fournit des bacs pour recycler. Je suis fier d'être un bénévole pour recycler. Je suis heureux de ramasser mes poubelles, de les mettre à la bonne place. Je ne comprends pas que, la mine, il y a encore des produits à sortir de dedans, qu'on s'attaque à une autre chose parce qu'il est plus payant à côté, puis qu'on va priver l'agriculture d'eau parce que c'est payant. C'est ça que je ne comprends pas.

1585 Du recyclage, on nous en demande, on en demande à tous, mais on ne recycle pas, puis on finit pas nos projets. On les pogne, puis on s'en va dans une autre partie parce que c'est plus payant, puis on enterre le recyclage.

LE PRÉSIDENT :

1590 Vous pouvez être sûr que nous allons considérer votre propos. Merci à vous.

 Monsieur Pascal Bergeron.

1595 **M. PASCAL BERGERON :**

Moi, j'ai entendu parler que l'uranium, bon, ça se dégrade et finalement ça devient du radon. Il y a une chaîne de dégradation bien particulière: uranium, thorium, radium, radon. C'est ça?

1600

LE PRÉSIDENT :

Elle est plus longue.

1605

M. PASCAL BERGERON :

Il me manque une couple d'éléments.

LE PRÉSIDENT :

1610

Oui.

M. PASCAL BERGERON :

1615

O.K. Puis on m'a dit qu'il allait y avoir des scories radioactives qui allaient être enfouies. Est-ce que parce qu'elles sont vitrifiées, elles ne subiront pas ce processus de dégradation là.

LE PRÉSIDENT :

1620

Donc, votre question...

M. PASCAL BERGERON :

Bien, c'est un raisonnement que j'essaie d'amener. Donc, ça se répond par oui ou non.

1625

LE PRÉSIDENT :

... vous demandez: est-ce que des scories vitrifiées vont subir le même devenir que des éléments radioactifs à l'état naturel.

1630

M. PASCAL BERGERON :

Oui, c'est ça.

1635

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Faucher.

M. RICHARD FAUCHER :

1640

La réponse est oui.

M. PASCAL BERGERON :

1645

O.K. Ces scories-là vont être broyées.

LE PRÉSIDENT :

1650

Les scories?

M. PASCAL BERGERON :

Oui, vont être broyées pour être...

1655

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Faucher, est-ce que les scories vont être broyées?

M. RICHARD FAUCHER :

1660

Non, elles ne seront pas broyées. En fait, dès que l'opération de l'aluminothermie est terminée pour faire le ferroniobium, ces blocs de scories, si vous voulez, vont se solidifier. Et après ça, ça va être des blocs de plusieurs dizaines de livres, si vous voulez, qui sont tout simplement pris et envoyés sous terre dans un chantier, où éventuellement le remblai aussi les enrobe.

1665

M. PASCAL BERGERON :

1670

O.K. Dans le processus... bon, je ne suis pas au courant de tout le processus de comment est-ce qu'on transforme le minerai et tout, là. J'ai certaines notions, j'ai vécu à Rouyn-Noranda et là-bas, le matin, vers 4 - 5 h du matin, on ouvrait les portes de la fonderie bien grand, puis qu'est-ce qui sortait de là? Bien, des tonnes de soufre. Les chars rouillaient autour, puis tellement que la mine avait une entente avec une couple de garagistes dans le coin pour que leur monde aille faire repeinturer leur char gratis. O.K.?

1675

Là, j'imagine que dans toute cette usine-là, parce que vous allez avoir une fonderie pour procéder le minerai, j'imagine que dans tout ce processus-là, il va avoir des poussières, entre autres radioactives, qui vont sortir des trappes d'aération de la mine et se retrouver dans le parc.

1680

Comment est-ce qu'on va empêcher ça? Est-ce qu'il va avoir des sas d'étanchéité qui vont empêcher les poussières de sortir de là et qui vont empêcher le processus de dégradation de la poussière radioactive dans le parc, autour, avec les animaux, les humains et tout, et tout?

LE PRÉSIDENT :

1685 Monsieur Bergeron, évidemment, vous êtes conscient que nous avons un mandat, malheureusement pour vous, restrictif dans le sens qu'il nous ramène toujours à la problématique de l'eau. J'accepte, bien sûr, tous les commentaires, qu'il s'agisse des commentaires sur l'eau ou sur des éléments radioactifs, ça me fait plaisir.

1690 Mais nous ne répondrons pas, je ne donnerai pas suite à des questions qui sortent de notre mandat, d'autant plus qu'il y a deux ans, il y a eu une commission qui s'est penchée spécifiquement et uniquement sur ces aspects radioactifs. Et donc, les questions trouvent réponse dans ce document.

1695 Mais vous pouvez émettre vos commentaires. Si vous dites: «les poussières radioactives me font peur», ça va, il n'y a pas de problème.

M. PASCAL BERGERON :

1700 Oui. Bien, je pourrais faire rentrer l'eau là-dedans, mettons que les poussières rentrent dans le processus de l'eau et qu'elles s'en vont dans les nuages et qu'il mouille un peu plus loin. Je ne sais pas, moi, entre les deux. Moi, je parle juste de l'entre-deux, là, mais ça peut arriver ce genre de chose là.

1705 **LE PRÉSIDENT :**

Il n'y a pas de problème. Vous êtes très habile.

M. PASCAL BERGERON :

1710 Donc, on va toucher à l'eau de cette façon-là si on veut y toucher.

LE PRÉSIDENT :

1715 Il n'y a pas de problème. Donc, votre question, c'est?

M. PASCAL BERGERON :

1720 Bien, c'est ça, ces poussières-là, qu'est-ce qui me garantit qu'elles ne sortent pas de l'usine et qu'est-ce qui...

LE PRÉSIDENT :

1725 Est-ce que les poussières radioactives et autres, en fait, qui sortent de l'usine peuvent contaminer des étangs ou des eaux de surface qui sont à proximité?

M. RICHARD FAUCHER :

1730 Encore une fois, la réponse est dans le document du BAPE. Mais rapidement, les équipements qui sont mis en place, suite aux discussions avec le ministère de l'Environnement, sont tels que les filtrations et le recyclage de ces poussières-là se font d'une façon sécuritaire et ces poussières-là retournent dans le remblai sous terre éventuellement.

1735 Et la concentration, si vous voulez, qu'on retrouve, elle est parfois même inférieure au... les calculs ont été faits par des experts en ce sens-là: est-ce qu'on retrouve sur les sols autour de la carbonatite même. Alors, ces réponses-là, on peut les retrouver dans le document du BAPE.

LE PRÉSIDENT :

1740 Avez-vous une autre question? Je pourrai prendre une autre question parce que, celle-ci, elle a été répondue de façon très succincte.

M. PASCAL BERGERON :

1745 Oui, bien, j'en ai peut-être une autre qui est très, très, très succincte aussi. Est-ce qu'il y a une agence gouvernementale quelconque qui a contribué à votre projet? SGF? Crédit d'impôt?

LE PRÉSIDENT :

1750 Vous pouvez répondre.

M. RICHARD FAUCHER :

1755 En fait, on a eu un programme avec... sur les 10 M\$ qu'on a investi, on a eu 427 000 \$ qui sont venus, je crois, d'un programme, je ne sais pas si c'est un programme avec le ministère des Ressources naturelles, mais c'est un programme qui existe pour toutes les industries minières. Je ne me souviens pas exactement quel programme que c'était, mais c'était dans le cadre d'un programme existant.

1760 **M. PASCAL BERGERON :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1765

Merci à vous.
Monsieur Éric St-Denis.

M. ÉRIC ST-DENIS :

1770

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

1775

Bonsoir, monsieur St-Denis.

M. ÉRIC ST-DENIS :

1780

J'ai remarqué ça tantôt, je voudrais juste spécifier un petit point, la maquette qu'on voit en arrière, qui est un outil bien intéressant pour apprécier l'ensemble du site, il y a quelque chose qui est inexact dessus. En fait, le site SLC sur cette maquette-là dans son ensemble apparaît plein de verdure. Présentement, le site, il commence à peine à redevenir vert.

1785

Puis j'ose imaginer que, avec toutes les mesures, j'ai vu un peu les projets de dam qu'on veut faire pour augmenter les fosses... pas augmenter les fosses, mais augmenter le volume total qui a besoin d'être supplémentaire à juste les deux fosses, tout ça va faire que le site comme tel, il va être gris, on peut facilement penser pendant au moins toute la durée. Parce que là, si on refait tout des travaux d'excavation, ça va reprendre encore une autre vingtaine d'années avant qu'il y ait de la verdure là-dessus. Des arbres, ça ne pousse pas de même là.

1790

Puis à ce moment-là, sur la maquette, on voit bien la mine niobium de Niocan qui semble apparaître en exploitation, non encore restaurée. Ça fait que là, il y a comme un gros problème de chronologie. Puis j'amène ça, parce que si c'est le genre de maquette qu'on présente quand on veut faire des référendums ou des choses comme ça, bien, c'est vraiment un élément biaisé. C'est juste une petite parenthèse.

1795

1800

Moi, je veux parler de l'eau, les problèmes qu'on a élaborés, qui sont pertinents à l'audience présente. Chez le promoteur, on base les historiques de présence d'eau de surface sur une photo aérienne de 1975. Ça date de près de 30 ans. On peut estimer que l'irrigation a bien changé depuis 30 ans. Le projet de Niocan s'étale sur 21 ans, incluant la restauration. On parle donc d'un différentiel de 50 ans.

1805

Lors d'une précédente intervention, j'ai présenté le fait que notamment en pomiculture, parce que je parle de pomiculture, je ne veux pas...

LE PRÉSIDENT :

C'est votre domaine.

1810 **M. ÉRIC ST-DENIS :**

Oui. Je ne veux pas impliquer les autres producteurs, mais je pense que ça s'applique. En tout cas, ça peut être extrapolé.

1815 En pomiculture, on est à un tournant qui impose un renouvellement des vergers en pommiers nains, dont un des incitatifs est la réduction d'application des pesticides dans le cadre de la lutte intégrée. Or, le renouvellement des vergers en nains implique l'installation d'irrigation goutte-à-goutte sur une grande majorité de la surface, le goutte-à-goutte étant la méthode d'irrigation la plus saine au niveau environnemental.

1820

Puis ça, je peux vous le mentionner. On était à une journée pomicole ce matin, on a dû la quitter en cours pour venir ici. On s'est fait répéter par une personne-ressource du MAPAQ du sud-ouest de Montréal que le goutte-à-goutte était effectivement la meilleure alternative dans une grosse majorité des cas.

1825

LE PRÉSIDENT :

Pour ma gouverne, je peux figurer un peu c'est quoi un arrosage goutte-à-goutte, c'est vraiment selon le terme utilisé goutte à goutte?

1830

M. ÉRIC ST-DENIS :

Oui, oui, c'est comme un petit tuyau.

1835 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous passez le tuyau...

1840 **M. ÉRIC ST-DENIS :**

Un petit tuyau de plastique, bien, bien mince, avec des petits goutteurs. Ce n'est pas juste un boyau percé.

1845 **LE PRÉSIDENT :**

Un peu comme on voit...

M. ÉRIC ST-DENIS :

1850 Parce que chaque petit goutteur, qui est à une distance... ça peut s'acheter avec des goutteurs à différentes distances. Chaque petit goutteur est un labyrinthe, pas microscopique mais presque là, c'est vraiment très petit, qui fait que je ne sais pas c'est quoi le temps que ça prend à une goutte d'eau pour le traverser, mais ça réduit de beaucoup le débit.

1855 **LE PRÉSIDENT :**

La quantité d'eau utilisée.

M. ÉRIC ST-DENIS :

1860 Oui, c'est ça. Mettons, on fonctionne peut-être à 10 PSI, 10, 12, 15 PSI dans ces tuyaux-là, et à cause de la restriction dans le labyrinthe, ça dégoutte juste une goutte à la fois ou presque. C'est vraiment tic, tic, tic. Puis ça, bien, on peut faire fonctionner ça sur des temps. Normalement, idéalement, on peut mesurer vraiment l'humidité dans le sol et en mettre juste la
1865 quantité qu'il faut.

Mais ça, on peut le faire avec de l'irrigation par *sprinkler*, mais la différence, c'est vraiment juste le débit qui est vraiment appliqué vis-à-vis les racines. On ne veut pas mettre de l'eau... puis là, il y a comme l'effet d'un cône inverse, je crois, à un cône de rabattement.

1870

LE PRÉSIDENT :

Vous centrez ça.

1875 **M. ÉRIC ST-DENIS :**

C'est ça, c'est ça.

À ma compréhension, un étang agricole est un milieu humide avec des berges et une
1880 faune et une flore qu'on doit protéger et on le fait en respectant le Code de gestion des pesticides. Si j'avais un besoin additionnel d'eau d'irrigation auquel l'étang actuel ne peut répondre, je considérerais fortement l'implantation d'un puits souterrain qui, lui aussi, est assujéti au Code de gestion des pesticides, mais qui est, à mon avis, mieux protégé ayant une surface de contact beaucoup moindre avec l'air ambiant. Il n'y a pas de grenouilles qui s'en vont dans un puits aussi,
1885 la faune en tout cas.

Juste pour mentionner, le Code de gestion des pesticides, c'est nouveau depuis 2003. Ça prévoit des distances séparatrices, limitatrices pour l'application des pesticides vis-à-vis les
1890 cours d'eau. Il y a différents critères, c'est selon le débit dans le cours d'eau, et puis ça s'applique aussi pour les étangs et pour les puits.

Moi, je peux confirmer personnellement que j'ai coupé des arbres alentour du puits pour respecter le Code de gestion des pesticides. Puis ce n'est pas négligeable, je pense que c'est alentour de 50 à 60 arbres chez nous, matures.

1895

LE PRÉSIDENT :

Mais pourquoi les couper?

1900

M. ÉRIC ST-DENIS :

On ne peut plus les arroser. On ne peut pas tolérer d'avoir des arbres non traités. Ça peut se faire dans un verger biologique; mais ça, c'est très difficile. J'ai mentionné aussi dans ma précédente intervention qu'on souhaite une norme plus intermédiaire entre le biologique et le chimique, dans le cas des pommiers, parce qu'il y a des champignons qui sont très très virulents là.

1905

Mais si on ne traite pas un pommier, moi, la seule façon que je vois, c'est de le couper parce que sinon, ces pommiers-là vont devenir comme une source de contamination. En tout cas, tous les insectes nuisibles vont aller là. C'est vraiment la solution la plus simple. On ne pulvérise tout simplement plus autour du puits, on respecte le Code de gestion des pesticides et on n'attire pas de problèmes. On n'attire pas des problèmes pour le voisin non plus, on ne veut pas se contaminer l'un l'autre. On ne veut pas avoir de source... des pommiers non traités, c'est une source de bibites et de champignons.

1910

1915

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1920

M. ÉRIC ST-DENIS :

À la lumière de cette vision, comment Niocan peut-elle se borner à justifier l'abondance de l'eau d'irrigation pour les 20 prochaines années par la présence d'eau dans les étangs en 1975? C'est ma question.

1925

LE PRÉSIDENT :

Le promoteur l'a dit à quelques reprises maintenant que son intention de trouver des solutions pour approvisionner et fournir l'eau nécessaire aux agriculteurs, et à la demande de madame Caron tout à l'heure qui a précisé, ce serait non seulement pour les demandes des agriculteurs actuels, mais pour le futur et les développements futurs. Et le promoteur a signalé qu'il voudrait discuter le plus rapidement possible avec le ministère de l'Agriculture pour s'entendre sur les solutions à mettre de l'avant.

1930

1935

S'il y a des choses additionnelles à ajouter, monsieur Faucher...

Mme LUCIE CARON :

1940 Il y aurait quelque chose d'additionnel à ajouter ici. C'est que nous, à date, ce qu'on a présenté, c'est des rapports techniques pour pouvoir évaluer l'état de la situation. On travaille de près avec les agriculteurs, c'est ce qui nous a permis d'ailleurs, je pense, de préparer un rapport qui répond à la réalité du secteur.

1945 Cependant, le ministère, nous ne sommes pas un organisme qui peut parler au nom des agriculteurs en tant que tel. Donc, je pense qu'on n'est pas placés pour négocier avec Niocan de la manière dont les agriculteurs veulent que ça se fasse. Donc, je tiens à préciser cet élément-là.

LE PRÉSIDENT :

1950 Oui, on comprend que ça ne sera pas un protocole d'entente nécessairement là. Ça pourra prendre la forme que ça prendra. La seule chose, c'est que de mon côté, j'ai demandé à monsieur Faucher que, si jamais il y a des activités, des rencontres qui se font dans un délai relativement raisonnable et qu'un document est produit à la suite de ces rencontres, qu'il nous mette au courant pour que nous puissions l'analyser et l'intégrer dans le cadre de notre rapport.

1955

M. ÉRIC ST-DENIS :

Oui. Ça, c'est juste que c'est encore revenu aujourd'hui la question des mappes de 1975. Ça nous a encore été présenté comme argument aujourd'hui.

1960

LE PRÉSIDENT :

Oui. Et ça le sera demain aussi, si nous étions ici demain.

1965

M. ÉRIC ST-DENIS :

Oui, je peux comprendre le promoteur de ne pas changer sa vision, là, je veux dire...

LE PRÉSIDENT :

1970

Pour le promoteur, c'est un élément qui témoigne d'une chose. C'est que s'il y a eu des photos aériennes prises en 75 lors de l'exploitation de la SLC, s'il y a des photos aériennes qui montrent qu'il y a des étangs avec de l'eau, ça prouve qu'il y avait des étangs avec de l'eau. Ça ne prouve pas qu'il y avait des étangs sans eau, mais ça prouve qu'il y avait des étangs avec eau.

1975

Vous me comprenez?

M. ÉRIC ST-DENIS :

Oui.

1980

LE PRÉSIDENT :

Pour la commission, ça prouve deux choses: ça prouve l'un et ça ne prouve pas qu'il n'y avait pas d'étangs sans eau non plus.

1985

M. ÉRIC ST-DENIS :

Non, non.

1990

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est quand même un élément important dans, je dirais, le plaidoyer du promoteur et c'est pour ça qu'il revient avec.

1995

M. ÉRIC ST-DENIS :

Oui, oui, je comprends ça. Mais je me fie entièrement sur vous pour départager.

2000

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.
Dominique St-Denis.

2005

M. DOMINIQUE ST-DENIS :

Bonsoir, monsieur le président.

2010

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

2015

M. DOMINIQUE ST-DENIS :

Je me présente. Je n'ai jamais intervenu jusqu'à présent. Je suis Dominique St-Denis, copropriétaire des Vergers St-Denis & fils avec mes parents et frère de Éric qui vient de parler, propriétaire du verger Coeur de Pomme, qui est situé à côté de SLC.

2020

Présentement, Éric et moi représentons la cinquième génération de St-Denis à vivre de l'agriculture dans la région d'Oka et de Saint-Joseph-du-Lac. Nous avons énormément de projets futurs pour l'entreprise afin qu'il y ait une sixième, septième et ainsi de suite générations.

Parmi les projets de l'entreprise, il est question d'agrotourisme. Selon moi, mine et agrotourisme ne feront pas bon voisinage. Mais puisque ce n'est pas le sujet du présent mandat, je vais m'en aller sur le sujet de l'eau, mais j'aimerais que vous en teniez compte.

2025

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi. Pour votre mémoire, vous pouvez couvrir tous les domaines que vous voulez.

2030

M. DOMINIQUE ST-DENIS :

Oui, je sais. Mais pour aujourd'hui, j'aimerais que vous teniez compte de l'agrotourisme dans la région, qui est un domaine très important.

2035

Puisque l'entreprise vise toujours à être la plus performante et rentable ainsi qu'à la fine pointe de l'industrie, le projet principal de l'entreprise est le renouvellement complet de ses vergers en pommiers nains qui seront tous sur goutte-à-goutte.

2040

Avec les trois sites, parce que les Vergers St-Denis ont deux sites, un au 926, Montée du Village et un au 1978, rang du Domaine, qui est voisin de madame Laporte qui a parlé hier soir, on parle alors de 40 hectares de pommiers et 5 hectares en framboises, et je le répète, qui vont tous être en goutte-à-goutte. Donc, les besoins d'eau sont grandissants. Et on a aussi 20 000 pieds carrés de serres. Et toutes ces données sont sans compter les projets d'expansion de l'entreprise.

2045

LE PRÉSIDENT :

Je veux juste comprendre une chose. Vous dites: «Tous vont être goutte-à-goutte, donc, la demande en eau sera plus grande.»

2050

M. DOMINIQUE ST-DENIS :

Oui.

2055

LE PRÉSIDENT :

Donc, le goutte-à-goutte est plus consommateur?

2060 **M. DOMINIQUE ST-DENIS :**

Non. Parce que présentement, il y a plus que la moitié de ces vergers qui sont en pommiers standard et semi-nains, qui nécessitent moins d'eau. Le pommier nain, si on veut avoir du rendement, de la qualité et être capable d'en vivre, il faut qu'il ait de l'irrigation.

2065

LE PRÉSIDENT :

Quels sont les avantages du pommier nain?

2070 **M. DOMINIQUE ST-DENIS :**

Du pommier nain? Plus rentable à cause de la qualité des fruits, la qualité ne se compare même pas, et la facilité de cueillette par rapport au pommier standard, et surtout, comme mon frère le disait, réduction des pesticides énormément, donc impact environnemental assez important, merci.

2075

LE PRÉSIDENT :

Ce sont des espèces plus résistantes. C'est ça?

2080

M. DOMINIQUE ST-DENIS :

Il y a certaines espèces qui sont plus résistantes. Mais ça, on le retrouve dans plusieurs porte-greffes. Mais de toute façon, comme mon frère l'a expliqué, l'avenir en pomiculture est sur le pommier nain.

2085

Puisque l'entreprise prévoit le creusage d'un ou plusieurs puits pour son alimentation en eau qui va être grandissante et que si l'entreprise prévoit pomper plus de 75 m³ par jour, nous allons être obligés de faire une étude avec le ministère.

2090

Donc, ma question est la suivante. Pourquoi le ministère de l'Environnement n'a pas demandé une étude hydrogéologique complète à Niocan? Et je n'ai pas terminé, une petite dernière phrase. Monsieur le président, je crois bien qu'ici, on peut appliquer l'expression de *deux poids deux mesures*.

2095

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Rochon, pourquoi vous n'avez pas jugé bon de demander au promoteur de réaliser une étude hydrogéologique complète?

2100

M. ALAIN ROCHON :

2105 Comme on en a discuté les soirées précédentes, l'étude avait été demandée, il y a des modélisations qui ont été déposées. On a demandé de l'information supplémentaire. On est arrivés avec l'analyse de la situation de la SLC qui nous a été présentée. Et encore une fois, on a axé à ce moment-là les efforts, on a proposé d'y aller plutôt sur les mesures compensatoires qui seraient nécessaires étant donné qu'on est sûrs qu'il va y avoir un rabattement de la nappe, donc axer les efforts sur les mesures compensatoires et sur le suivi.

2110 **Mme LUCIE CARON :**

J'aurais une petite question.

LE PRÉSIDENT :

2115 Oui, madame Caron.

Mme LUCIE CARON :

2120 Si un agriculteur qui voudrait pomper plus que 75 m³ par jour et puis qui ferait faire une étude hydrogéologique et arrivait aux mêmes conclusions que Niocan, est-ce que ce serait quand même acceptable?

LE PRÉSIDENT :

2125 Monsieur Lamontagne? La question est simple.

M. CHARLES LAMONTAGNE :

2130 Oui. Toute personne qui désire pomper plus que 75 m³ par jour doit demander un permis en vertu du Règlement sur le captage des eaux souterraines. Ce permis-là est délivré par la Direction régionale.

2135 Le règlement indique que ça prend une étude hydrogéologique qui va définir l'impact du pompage. Et dans le règlement, il y a trois seuils, je ne me rappelle plus des chiffres exacts là. C'est 75 m³ à 150, 150 à 300 et plus que 300. Chaque étude hydrogéologique pour chaque seuil vise à regarder des impacts spécifiques, et l'étude devient de plus en plus complexe et doit regarder de plus en plus d'impacts au fur et à mesure que le débit augmente.

2140 Alors, l'étude d'un puits qui pompe plus de 300 m³ par jour doit examiner l'impact sur les voisins, sur l'aquifère, sur la faune et la flore et sur la qualité d'eau. C'est elle qui regarde le plus d'impacts du pompage. Ces études-là sont examinées au ministère. Et puis au besoin, on peut demander des études supplémentaires à plusieurs reprises, jusqu'à temps qu'on convienne que les impacts du puits sont suffisamment connus pour que le projet soit acceptable.

2145

C'est exactement la même démarche qu'on a entreprise avec Roche. Dans ce cas-ci, les études hydrogéologiques qui ont été réalisées ont indiqué qu'il y avait un fort potentiel... c'est-à-dire, il allait avoir un rabattement de la nappe important. La distance jusqu'où allait aller le cône de rabattement était difficile à cerner.

2150

Alors, le ministère, comme dit monsieur Rochon, au lieu d'essayer de dépenser de l'argent pour pousser plus loin l'étude qui n'aurait peut-être pas donner de meilleurs résultats, parce que dans ce cas-ci il faut se baser sur des hypothèses pour identifier l'aire de rabattement du cône, et puis comme il y en a de multiples, est-ce qu'il y a des zones de fracture, est-ce que 80 % de l'eau circule dans les 20 premiers mètres, est-ce qu'on va faire un appel d'eau des anciennes galeries, des zones fracturées dans le roc, alors toutes ces choses-là auraient été très difficiles à démontrer, alors au lieu de se perdre en conjecture sur comment démontrer l'aire du cône de rabattement, on s'est orientés sur des mesures compensatoires.

2155

2160

On convient avec Roche que le rabattement n'aura pas un impact significatif sur la faune et la flore en se basant sur la présence de ruisseaux et de bassins agricoles au plus fort du pompage de St.Lawrence Columbiun. Et puis l'impact sur les autres usagers de la nappe va être contrôlé par la mise en place de mesures de suivi, d'un comité de citoyens et de fonds en fiducie.

2165

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Alors, ça répond?

2170

M. DOMINIQUE ST-DENIS :

Plus ou moins. Mais de toute façon, ça fait quatre jours qu'on se fait répondre plus ou moins là. Mais j'ai une autre petite affirmation.

2175

LE PRÉSIDENT :

Je pense, honnêtement, ça répond à la question, sauf que la réponse ne vous convient pas.

2180

M. DOMINIQUE ST-DENIS :

C'est ça.

2185

LE PRÉSIDENT :

Ce qui est tout à fait autre chose.

Juste avant d'appeler les autres personnes, il y avait une question qui est restée en suspens ce matin et qui vous attendait, docteur Dessau. Est-ce que vous avez une idée sur la

2190 différence entre les secteurs dans la teneur en uranium des eaux de puits? Est-ce qu'il y a des
secteurs vraiment qui ont été identifiés clairement et que, ces secteurs-là, leurs puits se
trouvaient avec des concentrations plus fortes en uranium, alors que dans d'autres secteurs ce
n'était pas le cas? Quelle était la distribution, au fond.

M. JEAN-CLAUDE DESSAU :

2195 Ça n'a pas été facile de le faire. On a essayé de le faire mais, d'une part, on n'avait pas
beaucoup de mesures pour nous permettre, si on donnait une réponse, de dire que c'est
statistiquement significatif.

2200 Quand on a fait jouer les chiffres et essayer de voir ce qui pouvait être statistiquement
significatif, on est arrivés à une certaine association entre les puits qui se trouvent plutôt dans la
zone 2, ce qu'on estime être la zone 2 chez nous, c'est-à-dire la zone qui couvre la carbonatite,
par rapport aux puits qui se trouvent dans la zone 3, donc à l'extérieur, pas loin mais à l'extérieur
de la zone de carbonatite. Mais on ne peut pas aller de façon beaucoup plus fine. Et si on parle
2205 au niveau statistique, on arrive à un P de 0.10, c'est-à-dire il y a 10 % de chance de se tromper.

Donc, ce n'est pas une preuve statistique irréfutable, mais on peut penser qu'il y a une
tendance, effectivement, à ce niveau-là.

2210 **LE PRÉSIDENT :**

Et si je précise plus ma question maintenant, est-ce que vous avez répertorié les puits qui
étaient situés à l'intérieur du rayon d'influence de la mine SLC, donc 1,7, et est-ce que vous avez
examiné la qualité de ces eaux comparativement à d'autres secteurs.

2215 **M. JEAN-CLAUDE DESSAU :**

On ne l'a pas fait de façon spécifique. À l'époque, on a produit le document sur les puits
d'uranium. On n'a pas fait cette recherche pour savoir si les puits proche de la St.Lawrence
2220 Columbium avaient des concentrations d'uranium plus importantes.

Par contre, en rétrospective, si on regarde les cartes et la distribution des puits, on se
rend compte qu'il y a effectivement des puits qui sont au-dessus de la norme québécoise, qui se
trouvent près de la St.Lawrence Columbium, mais il n'y en a pas nécessairement plus que des
2225 puits qui sont très nettement plus au nord ou des puits qui sont très nettement plus à l'ouest. Si on
regarde en termes de chiffres, ceux qui sont à la norme de .02 et au-dessus, on en a 14.

LE PRÉSIDENT :

2230 Combien?

M. JEAN-CLAUDE DESSAU :

2235 14. Sur ces 14, il y en a 4 qui sont sur le chemin Sainte-Sophie et qui se distribuent presque à égale distance entre, disons, 250 mètres au nord-ouest de la limite de la St.Lawrence Columbium, et vers le nord-ouest, sur le chemin de Sainte-Sophie jusqu'à l'intersection de la montée du Village. Donc, il y en a 4 qui sont, on peut dire, effectivement relativement proche de la St.Lawrence Columbium.

2240 Par contre, on en a 5 qui sont du côté de Oka sur la montagne, la petite agglomération de Oka sur la montagne, et 4 autres qui sont sur le chemin la montée du Domaine, à partir de la montée du Village jusqu'à presque du Domaine. Donc, c'est quand même vraiment trop dispersé pour qu'on puisse voir une proximité véritable.

2245 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Je ne voudrais pas que vous posiez une autre question, parce qu'il faut laisser la chance aux autres.

2250 **M. DOMINIQUE ST-DENIS :**

2255 C'est juste une affirmation question qui va être très rapide. Je ne comprends pas pourquoi que le ministère de l'Environnement n'oblige pas à Niocan de mettre un dépôt en garantie pour tous préjudices causés à quelque citoyen que ce soit. Parce que, selon moi, 22 pages d'engagements sans aucune garantie monétaire, ce n'est pas suffisant. Et si Niocan s'installe et qu'elle fait faillite, bien, on risque de se ramasser avec un fantôme comme SLC. C'est tout.

LE PRÉSIDENT :

2260 C'est un commentaire qui s'adresse aussi et peut-être principalement à la commission.

M. DOMINIQUE ST-DENIS :

2265 Un peu à tout le monde.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci beaucoup, monsieur St-Denis.

2270 Madame Linda Besner.

Mme LINDA BESNER :

Bonsoir!

2275 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, madame.

2280 **Mme LINDA BESNER :**

2285 Linda Besner. Je suis citoyenne de Pointe-Calumet. Je représente le comité des citoyens. En fait, depuis le 4 janvier dernier, les citoyens de Saint-Joseph-du-Lac et de Pointe-Calumet sont alimentés maintenant d'eau potable d'un puits qui est situé dans le parc d'Oka. Je me demandais si Niocan avait pensé garantir aux citoyens une eau potable tout le temps dans l'avenir.

LE PRÉSIDENT :

2290 Monsieur Faucher.

M. RICHARD FAUCHER :

2295 Je pense que les études ont été faites dans ce sens-là, si je ne me trompe pas, par le ministère de l'Environnement. Je sais qu'il y a eu des discussions peut-être pour indiquer qu'il n'y a pas d'impact. Si l'eau qu'on va décharger dans le ruisseau Rousse est de très bonne qualité, il n'y a pas de raison qu'elle devrait avoir un impact sur la prise d'eau potable de Pointe-Calumet. Et je pense que Pointe-Calumet est en...

LE PRÉSIDENT :

2300 Ce n'est pas la question.

Mme LINDA BESNER :

2305 Mais en fait, quelle étude qui pourrait nous garantir que notre eau va rester potable avec les activités de Niocan,

LE PRÉSIDENT :

2310 C'est ça votre question?

Mme LINDA BESNER :

2315 Oui, c'est ma question.

M. RICHARD FAUCHER :

Peut-être monsieur Rochon peut mieux répondre que moi.

2320 **M. ALAIN ROCHON :**

Bien, les puits qui servent à l'alimentation des réseaux d'Oka, donc, comme vous savez, ce sont les puits qui sont situés...

2325 **Mme LINDA BESNER :**

Je parle de Pointe-Calumet et Saint-Joseph-du-Lac.

LE PRÉSIDENT :

2330

Attendez un petit peu. Monsieur Rozon, où se trouve le puits qui approvisionne...

Mme LINDA BESNER :

2335

Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet. On est à moins de 5 km de la mine Niocan. On est plus près de Niocan que la Municipalité d'Oka et vraiment vous nous ignorez depuis le début dans le dossier. Alors, j'aimerais vraiment savoir où vous nous situez là-dedans.

LE PRÉSIDENT :

2340

Alors, monsieur Rozon.

M. CLAUDE GIGNAC :

2345

Juste pour bien localiser, le captage des eaux qui est effectué par la Municipalité de Saint-Joseph, c'est en bordure du lac des Deux-Montagnes, à environ, je vous dirais, moi, 2 km de la Grande baie, sur le côté ouest, donc à l'ouest ou en amont du ruisseau...

Mme LINDA BESNER :

2350

Sous le lac de la Sauvagine, plus précisément.

M. CLAUDE GIGNAC :

2355

Non. Ils sont situés sur le bord du littoral, près du lac des Deux-Montagnes. Par rapport au lac de la Sauvagine dont parle madame, c'est environ, je vous dirais, 1 000 mètres.

LE PRÉSIDENT :

2360 Très bien. Maintenant, monsieur Rochon, est-ce que les eaux d'exhaure qui seront pompées et rejetées dans le ruisseau Rousse par Niocan pourrait avoir une influence sur ce puits qui est situé à 2 km de la Grande baie.

M. ALAIN ROCHON :

2365 Nous ne croyons pas que ça va avoir un impact sur ces puits-là, parce que la Grande baie est située finalement en aval de ces puits-là.

2370 Si on regarde le lac des Deux-Montagnes, donc plus à l'est, la Grande baie se trouve plus à l'est que les prises d'eau en question, donc si on regarde l'écoulement du lac des Deux-Montagnes... puis on ne croit pas que ces eaux-là vont avoir un impact suffisant sur le lac des Deux-Montagnes. Et les puits en question, l'eau qui se rend à ces puits-là est filtrée par le sable naturel qui se trouve dans les environs du puits, autour du puits.

2375 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous prévoyez des impacts de l'eau d'exhaure sur la Grande baie?

M. ALAIN ROCHON :

2380 Bien, sur la Grande baie, ça, on en a discuté, les objectifs de rejet et tout et tout.

LE PRÉSIDENT :

2385 Oui, je sais bien qu'on en a discuté là, mais madame n'était peut-être pas là. Donc, il faut juste répéter.

M. ALAIN ROCHON :

2390 Oui. Bon, à ce moment-là, je pourrais inviter mes collègues qui pourraient lui présenter un peu plus les impacts qu'on anticipe, nous, ce qu'on a évalué comme impact sur le ruisseau Rousse qui, lui, se rejette dans la Grande baie.

Mme LINDA BESNER :

2395 Je suis au courant. Et puis si je consulte votre rapport, il y a deux ans, il y avait certains impacts, n'est-ce pas?

2400 Au niveau de la Grande baie, je ne suis pas une experte, mais de ce qu'on a démontré... parce qu'on était très inquiets, les citoyens, quand on nous a dit qu'on pompait l'eau dans le parc, l'hydrogéologue de Saint-Joseph-du-Lac nous a démontré que, oui, les secteurs de la Grande

baie sont une zone inondable. Donc, ça ne va pas tout de suite automatiquement dans le lac pour aller dans le courant et tout ça.

2405 Ces zones inondables là, à ma grande surprise, n'étaient pas les mêmes représentées dans les cartes de Niocan que dans les cartes du projet d'oléoduc. Alors, c'est une zone que je peux considérer qui est dynamique, qui est changeante, qui va se modifier avec le temps, qui se modifie à tous les ans et que les zones inondables sont variables d'une année à l'autre. Et si le
2410 taux d'eau du ruisseau Rousse, le débit est augmenté, je serais naïve de croire que les zones inondables ne le seraient pas, elles. Et ces zones inondables là arrivent jusqu'au puits d'eau potable. Alors, j'aimerais avoir certaines garanties que l'eau qu'on nous donne maintenant va rester potable.

M. ALAIN ROCHON :

2415 Écoutez, l'eau qui est pompée dans ces puits-là fait l'objet d'un suivi régulier en fonction du Règlement sur l'eau potable. L'eau a été échantillonnée, mais il y a un suivi qui est fait dans l'eau et, cette eau-là, avant même que les puits soient autorisés, elle a été vérifiée. L'eau, pour le moment, est potable et on est convaincus qu'elle va rester potable.

2420

Mme LINDA BESNER :

De la mesure où Niocan sera en pratique, vous pouvez encore me certifier qu'elle restera potable?

2425

M. ALAIN ROCHON :

Absolument.

2430

Mme LINDA BESNER :

Merci. J'aimerais avoir certaines études qui étudieraient cet impact-là. Jusqu'ici, je pense que ça n'a pas été fait.

2435

M. ALAIN ROCHON :

Je peux demander à ma collègue, qui a regardé les impacts sur le ruisseau Rousse, de venir vous expliquer sur quels critères on a évalué les impacts sur le ruisseau Rousse.

2440

Mme LINDA BESNER :

Plus spécifiquement liés au puits de Saint-Joseph/Pointe-Calumet et non pas les puits d'Oka, bien sûr.

2445 **M. ALAIN ROCHON :**

Mais attendez, on va commencer par les impacts sur le ruisseau Rousse, dans un premier temps. Après ça, vous allez voir.

2450 **LE PRÉSIDENT :**

Il faut préciser une chose aussi pour relativiser, je crois. Le promoteur a produit des résultats d'échantillonnage du ruisseau Rousse. Il a échantillonné 5 stations un petit peu en amont du site projeté et les 4 autres en aval vers la Grande baie. À ma grande surprise, plusieurs paramètres dépassent les critères relatifs soit à l'irrigation, soit à l'eau potable.

Donc, à la rigueur, je vous dirai que les agriculteurs qui s'approvisionnent du ruisseau Rousse pour leurs étangs pour l'irrigation peuvent avoir, d'une part, des teneurs plus élevées que les critères d'irrigation. Et si jamais est consommée cette eau directement, là aussi, il y a des critères qui dépassent les critères de potabilité.

Donc, le ruisseau Rousse lui-même, il y a un mélange chimique quand même dans le ruisseau Rousse qui se déverse dans la Grande baie. Il y a de l'uranium à l'état naturel qui se déverse dans la Grande baie et que monsieur Vachon a évalué à 50 km par année à partir de ce ruisseau Rousse là. Donc, je voulais juste mettre ça en perspective.

Alors, monsieur Rochon.

2470 **M. ALAIN ROCHON :**

Je vais passer la parole à madame Lachapelle.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

2475 Comme je l'ai expliqué, il y a deux jours, notre façon de procéder pour protéger un milieu récepteur, c'est de recenser les différents usages et, en l'occurrence, la vie aquatique et les prises d'eau qui sont en aval d'un point de rejet. Pour chaque usage, il y a des critères spécifiques qui sont différents et, pour chaque usage, on calcule une dilution.

2480 Au point de rejet, il n'y a pratiquement pas de dilution, ce qui a donné, pour les objectifs de rejet du ruisseau Rousse, des objectifs qui sont pratiquement égaux aux critères de qualité de l'eau. On a considéré qu'en période d'étiage sévère, dont la période de retour est de 1 an sur 10, ce n'est pas des périodes d'étiage estivales mais des périodes d'étiage sévères, qui sont beaucoup plus faibles que ce qu'on mesure actuellement dans le ruisseau ou qu'on a estimées dans le ruisseau, donc, on a estimé qu'il n'y avait pratiquement pas de dilution. Donc, c'est pratiquement le critère qu'on applique au point de rejet.

2490 Pour ce qui est des prises d'eau en aval, donc une qui est dans le lac des Deux-Montagnes, la dilution est telle que l'objectif devient moins sévère que l'objectif de vie aquatique qui est immédiatement en aval du point de rejet. Donc, parmi les objectifs de rejets qu'on calcule pour les différents usages, on retient l'objectif le plus sévère, ce qui nous permet de protéger tous les usages qui sont en aval.

2495 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, madame?

Mme CAROLE LACHAPELLE :

2500 C'est notre approche.

Mme LINDA BESNER :

2505 J'ai compris votre méthodologie. Mais au niveau des résultats, est-ce que je comprends qu'il n'y avait aucune trace de produits chimiques et aucune trace de...

Mme CAROLE LACHAPELLE :

2510 Dans le ruisseau Rousse, il y a déjà des traces de produits.

Mme LINDA BESNER :

Oui, j'en suis convaincue.

2515 **Mme CAROLE LACHAPELLE :**

2520 ... qui viennent, à ma connaissance, majoritairement des activités agricoles. On a calculé aujourd'hui avec des caractérisations qui ont été faites, parce que j'avais dit qu'on calculerait pour le... on avait parlé des 50 kilogrammes qui sont déjà véhiculés en uranium. On a calculé qu'au mois de novembre 2003, c'est quelque chose comme 20 000 kilos de MES qui ont été véhiculés, 66 000 kilos de matières en suspension.

LE PRÉSIDENT :

2525 MES, ce sont des matières en suspension.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

2530 Donc, qui charrient de l'aluminium, majoritairement de l'aluminium et du fer. Ce n'est pas comme ça, c'est une journée exceptionnelle, mais ça veut dire que ça a été dans le ruisseau Rousse et éventuellement ça se retrouve dans la Grande baie.

Mme LINDA BESNER :

2535 Mais là, ce que moi, je comprends présentement, c'est que vous avez présentement évalué la situation actuelle de l'eau. Mais personne a peur de la situation...

Mme CAROLE LACHAPELLE :

2540 On ne l'a pas évaluée. C'est le promoteur qui a fait des caractérisations. Parce que nous, faute de moyens, en général, on travaille avec des... on appelle ça des concentrations par défaut. Quand on n'en a pas, on prend une valeur qu'on appelle sécuritaire, on dit...

Mme LINDA BESNER :

2545 On parle de la situation de l'eau présentement...

Mme CAROLE LACHAPELLE :

2550 Oui.

Mme LINDA BESNER :

2555 ... ou lorsque l'industrie sera en fonction?

Mme CAROLE LACHAPELLE :

2560 Ça, c'est une autre question. Comme je le disais – si je ne suis pas claire, vous me le direz – quand on prend de l'eau souterraine, on ajoute un certain débit dans un cours d'eau.

2565 Si j'ai un cours d'eau, je donne des chiffres fictifs, qui coule avec 100 l/seconde et qu'on va chercher 10 l/seconde, si les deux cours d'eau ont la même concentration en zinc, en plomb, en nickel, on ne change pas la concentration. On augmente le débit parce qu'on va chercher de l'eau ailleurs. Ça se fait souvent quand on puise de l'eau souterraine et qu'on la... bon.

2570 Ce qui change, c'est le débit du cours d'eau. C'est sûr que si on va chercher 10 000 litres en eau souterraine et on la déverse dans un cours d'eau qui en a 10 litres, je donne des exemples extrêmes, ce n'est plus un ruisseau qui coule, c'est une eau souterraine qu'on envoie dans la nature. Ce n'est pas le cas présentement. Mais dans les deux cas, on modifie toujours un peu.

2575 D'après les évaluations qui ont été faites par Roche, on s'aperçoit que sur les 34 paramètres, c'est des estimations en fonction des débits qu'on connaît, il y a des paramètres dont les concentrations vont diminuer suite aux apports de Roche, MES et fer en l'occurrence, ils vont diluer parce qu'ils vont avoir de l'eau moins concentrée, et il y a des concentrations pour d'autres paramètres qui vont augmenter.

Mme LINDA BESNER :

2580 J'aurais deux questions suite à votre intervention. Est-ce que ça veut dire que l'eau qui serait actuellement ou dans le futur dans le ruisseau serait potable ou n'affecterait pas la qualité. Présentement, je vais vous dire pourquoi...

Mme CAROLE LACHAPELLE :

2585 Je ne pense pas que l'eau soit potable actuellement.

Mme LINDA BESNER :

2590 Merci. Parce que...

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Je ne pense pas là, mais il faudrait faire... avec le nombre de coliformes ou...

2595 **Mme LINDA BESNER :**

Présentement...

Mme CAROLE LACHAPELLE :

2600 Non, elle n'est pas utilisée comme eau potable. Mais vous me le demandez, moi, je...

Mme LINDA BESNER :

2605 Je vais vous dire pourquoi. Parce que lorsque les hydrologues ont essayé de trouver une source pour les puits de Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet, ils ont eu beaucoup de difficulté à trouver une source d'eau qui serait considérée potable à la consommation à l'intérieur même des paramètres du parc. Donc, on ne parle pas d'une très, très grande superficie. La mine, elle est située à moins de 5 km. C'est un milieu fragile.

2610 Toutes les autres sources, tous les puits effectués auparavant étaient considérés non potables pour une eau de consommation. Ils ont eu la chance d'en trouver une source qui était, elle, potable, qui est présentement majoritairement alimentée par l'eau du lac des Deux-Montagnes. Cet hydrogéologue-là nous a dit que présentement, la Grande baie affectait faiblement la qualité de l'eau parce que sa source majoritaire provenait du lac des Deux-Montagnes.

2615 Si le débit de l'eau du ruisseau est augmenté, donc je peux considérer aussi qu'il y a une possibilité que les sources d'alimentation même des puits soient changeantes. C'est une

2620 hypothèse. Si maintenant on est alimentés des sources souterraines d'environ 10 %, éventuellement serons-nous alimentés de 50 %, 60 % suite à un changement de débit et, à ce moment-là, oui, la qualité de notre eau risque de changer.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

2625

Mais là, on parle d'eau souterraine et de débit d'eau souterraine là.

M. ALAIN ROCHON :

2630

Si je peux me permettre une comparaison, le débit du ruisseau Rousse, comparativement à l'ensemble de la masse d'eau du lac des Deux-Montagnes ou de la masse d'eau qui alimente les puits dans le parc, c'est infime. Pour mettre en proportion l'apport, la contribution du ruisseau Rousse, donc de la Grande baie, dans l'ensemble du lac des Deux-Montagnes, c'est minime là.

2635

Mme LINDA BESNER :

Franchement, le parc n'est pas très grand et ça a été très difficile de trouver une source d'eau potable, monsieur.

2640

M. ALAIN ROCHON :

Il y avait déjà un puits qui était là et qui alimentait, et le second qui a été installé est tout proche. En fait, il est dans la même formation, dans le même aquifère qui est très productif.

2645

LE PRÉSIDENT :

Je pense que nous avons répondu à vos questions, madame.

Mme LINDA BESNER :

2650

En documentation, est-ce que vous pourriez prendre en considération les documents de l'hydrogéologue de Saint-Joseph-du-Lac?

LE PRÉSIDENT :

2655

Si vous nous les déposez, bien sûr.

Mme LINDA BESNER :

2660

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Nicolas Villeneuve.

2665

M. NICOLAS VILLENEUVE :

Monsieur le président, bonsoir.

2670

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur Villeneuve.

M. NICOLAS VILLENEUVE :

2675

Un petit commentaire qu'un voisin m'a dit dernièrement, une personne d'un certain âge, qui me mentionnait qu'à l'époque de la St.Lawrence Columbiun, à cette époque-là ils avaient des belles grosses voitures, c'était la mode, et il me disait qu'il était fréquent de retrouver sur sa voiture des poussières qui vraisemblablement provenaient des activités minières de la mine, ce qui me porte à croire que les rejets ont tendance à s'en venir vers Saint-Joseph-du-Lac, dans ma région.

2680

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que la direction des vents favorise le dépôt dans ce coin-là à partir de la mine?

2685

M. ALAIN ROCHON :

Je croirais que oui. Oui, effectivement.

2690

M. NICOLAS VILLENEUVE :

J'ai fait une intervention, à une audience précédente, concernant ma situation en tant qu'agriculteur biologique. J'ai reçu aujourd'hui un document provenant de Québec Vrai, qui est l'organisme de certification pour mon entreprise et qui disait ceci:

2695

Monsieur Villeneuve,

En réponse à votre question concernant le maintien de votre certification dans l'éventualité de l'implantation d'une mine de niobium à Oka, nous vous informons que tout risque potentiel de contamination de l'eau, de l'air ou du sol pouvant entrer en contact avec des produits à être certifiés biologiques peut en compromettre la certification. En effet, chaque cas est évalué individuellement. Mais lorsqu'un risque de contamination est présent dans l'environnement d'une entreprise, celle-ci peut se voir refuser une certification. Ceci s'appuie sur les règles de certification suivantes.

2700

2705

Je pourrai déposer.

LE PRÉSIDENT :

2710 Vous allez nous la déposer?

M. NICOLAS VILLENEUVE :

2715 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes bien aimable.

2720 **M. NICOLAS VILLENEUVE :**

Et en dialoguant avec la personne-ressource de Québec Vrai, lui mentionnant la distance à laquelle je me trouve de la mine...

2725 **LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes à quelle distance?

M. NICOLAS VILLENEUVE :

2730 Plus ou moins 5 km, monsieur. On me disait que selon d'autres cas qui ont été étudiés dans le Québec avec des entreprises qui se trouvaient à peu près dans ma situation, la certification avait été retirée.

2735 Moi, je cultive le melon d'eau. Au Québec, ici, c'est sûr que dans le domaine biologique, je suis figure de proue pour ce qui est de cette culture. Je ne crois pas qu'il y ait autre producteur qui produit autant de volume que je le fais en melon d'eau biologique au Québec.

2740 Pour moi, de me voir retirer cette certification-là cause un grand problème, parce que je me retrouverais à être obligé de faire de l'agriculture dite conventionnelle. Mais pour le melon d'eau, au Québec, de compétitionner contre la Californie qui produit des melons en grande quantité, qui peuvent faire une, deux, peut-être même trois mises à fruit avec le même plant, je ne suis pas dans cette situation-là. Je ne peux pas arriver à un même coût de production. Mon prix va être plus élevé; je perds mon marché.

2745 Je fais du goutte-à-goutte sur paillis de plastique avec tunnel, à cause des températures dans la région, pour réussir à avoir la primeur. Selon moi, ça va être la fin de mon agriculture.

2750 Je voudrais savoir si le promoteur prévoit indemniser des gens qui se retrouveraient dans ma situation.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Faucher.

2755

M. RICHARD FAUCHER :

Écoutez, c'est impossible pour moi de répondre à la question, parce que c'est hypothétique pour moi dans le moment. Deuxième point, je ne vois pas comment je peux répondre sans avoir les connaissances pour y répondre.

2760

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, le fait que nous soyons ici, c'est parce que tout est hypothétique. Ce je veux dire, c'est que si effectivement l'agence chargée de la certification des produits, je ne sais pas s'ils font des examens périodiques...

2765

M. NICOLAS VILLENEUVE :

Je veux juste apporter un commentaire, monsieur le président. L'agence me disait effectivement se référer aux normes du ministère de l'Environnement quant au risque de contamination. Mais ils me mentionnaient aussi qu'ils ont aussi des normes plus sévères que le MAPAQ peut avoir peut-être pour l'agriculture biologique.

2770

2775

LE PRÉSIDENT :

D'ailleurs, c'est pour ça que j'avais posé la question à madame Caron, si les critères de qualité de l'eau sont plus sévères pour les cultures biologiques, il y a quelques jours.

2780

Mme LUCIE CARON :

C'est sûr qu'au niveau des certifications, je pense que la meilleure réponse que vous pouvez avoir, c'est par l'organisme de certification. Parce que chaque organisme a des critères qu'il précise au fil des ans. Je pense que la réponse, on l'a ce soir.

2785

LE PRÉSIDENT :

Alors, mettons que l'organisme se présente à la ferme de monsieur Villeneuve et établit vraiment un diagnostic à l'effet que la présence de poussières de tel type, je ne sais même pas s'ils font des analyses, mais qui aurait tendance à relier ces poussières-là à l'usine, qu'est-ce que vous feriez?

2790

M. RICHARD FAUCHER :

2795 Écoutez, je pense que le premier point qu'il faut considérer, la ferme est à 5 km, vous avez dit?

M. NICOLAS VILLENEUVE :

2800 Oui.

M. RICHARD FAUCHER :

2805 5 km. Alors, c'est certainement pas par l'eau qu'elle pourrait être affectée.

LE PRÉSIDENT :

Par l'air.

2810 **M. RICHARD FAUCHER :**

C'est strictement par l'air exactement, si c'est l'air.

2815 Maintenant, on a établi, lors des audiences du BAPE sur la radioactivité, les équipements de filtration qu'on installe à l'usine et avec le ministère de l'Environnement, la quantité de poussière émise à l'usine est de beaucoup inférieure à la poussière générée simplement par les activités agricoles juste autour de la mine même. Alors, comment est-ce qu'on peut estimer que la mine va pouvoir affecter la propriété de monsieur à 5 km?

2820 Je pense qu'il y a un manque quelque part ici. Je pense que cette agence ou organisme de contrôle va devoir prendre connaissance d'abord de la réalité des données qui sont disponibles déjà par les études qui ont déjà été faites et en venir peut-être à une conclusion différente que l'hypothèse qui est soulevée.

2825 Alors, c'est évident que si on peut démontrer que quelque chose serait affecté par la mine, on aurait à s'asseoir et à l'examiner. Mais encore une fois, à 5 km, je ne peux pas voir comment la mine ou le projet minier ou le projet de Niocan peut affecter monsieur.

M. NICOLAS VILLENEUVE :

2830 Est-ce que je peux apporter un commentaire à ce qui m'est donné comme réponse? Le promoteur nous apporte des données depuis quelques jours concernant des mines qui se situent ailleurs au Québec pour justifier leur projet dans notre région. Bien, moi, j'apporte ici des données de gens qui sont près de mines ailleurs au Québec qui ont perdu leur certification, qui se trouvaient à une distance vraisemblablement comme la mienne de cette mine-là.

2835 **LE PRÉSIDENT :**

2840 J'allais justement dire le même propos que vous. C'est sûr que vous n'envisagez pas, compte tenu de la technologie que vous allez utiliser, vous voyez mal comment une personne peut être touchée. D'un autre côté, quand il s'agit de particules fines, quand même, ça peut voyager assez facilement 5 à 10 km.

2845 Dans ce sens-là, sans porter de jugement sur la technologie et sur son efficacité, l'hypothèse qui est soulevée ici dans la lettre même, ce n'est non pas par monsieur, mais dans la lettre même, donc par l'agence elle-même qui évoque cette possibilité-là, évidemment je peux comprendre monsieur Villeneuve qui se trouve dans un état d'angoisse, j'imagine, là, et dans ce sens-là, je me dis: si jamais l'agence portait un diagnostic incriminant pour Niocan, est-ce que vous seriez prêts à envisager un dédommagement?

2850 **M. ANDRÉ VACHON :**

Moi, je pense qu'avant de parler de dédommagement, il faudrait plutôt rencontrer les gens de l'agence et regarder avec eux les critères, les méthodes, les calculs, les hypothèses qu'ils auraient utilisés pour identifier un problème.

2855 Je pense qu'avant de parler de dédommagement, je pense qu'il faudrait plutôt parler de certaines vérifications. Parce que ça m'apparaît, disons, plutôt douteux qu'il puisse y avoir un problème significatif, sensible à cette distance-là. Alors, l'idée, si jamais il y avait un problème, je pense que ce serait plutôt de demander de rencontrer les gens de l'Environnement, oui.

2860 Et vous savez, on a parlé de mettre en place un comité de suivi. Vous devriez adresser ce problème-là au comité de suivi si jamais il se produit. Et moi, je suis convaincu que les gens de Niocan vont prendre les mesures pour vous aider à identifier le problème, s'il y en a un, et trouver une solution.

2865 Mais pour moi, la solution, c'est plus peut-être un problème d'erreur de calcul ou de calcul. Mais qu'il y ait un réel problème, ça m'apparaît très, très, très peu probable.

2870 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Rochon, vous avez examiné toutes les facettes du dossier de Niocan et vous connaissez aussi les problématiques environnementales, notamment celles relatives à la dispersion des contaminants atmosphériques. Est-ce qu'un emplacement situé à 5 km de l'emplacement éventuel de Niocan serait susceptible de recevoir des poussières à 5 km de distance.

M. ALAIN ROCHON :

2880 Écoutez, dans le projet qui est actuellement à l'étude, Niocan a prévu l'installation de plusieurs dépoussiéreurs, des équipements qui, à notre avis, respectent nos normes d'émission de poussière. Ça, c'est la conclusion de notre analyse par rapport aux émissions à l'atmosphère.

2885 Maintenant, ce qui va être émis, est-ce que c'est suffisant pour causer préjudice 5 km plus loin, sur la base de critères que j'ignore, je ne suis pas en mesure de vous répondre là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

2890 Non, non, je n'ai pas posé la question.

M. ALAIN ROCHON :

2895 Il existe des moyens d'évaluer ça, des modélisations de dispersion atmosphérique et tout, qui tiennent compte des vents. Mais ce serait périlleux pour moi de vous dire, pour un critère qu'on ne connaît pas finalement, au point de retombée, 5 km plus loin, quelle sera cette concentration, parce qu'évidemment les poussières vont être de plus en plus diluées au fur et à mesure qu'elles vont progresser dans l'atmosphère. Écoutez, ça s'évalue, ça se calcule, mais je n'ai pas cette évaluation sous la main, là.

2900 **LE PRÉSIDENT :**

Docteur Nastev.

2905 **M. MIROSLAV NASTEV :**

Monsieur le président, si je me rappelle bien lors de l'année 2002, le BAPE avec vous, c'était sur la radioactivité qu'on avait la séance des experts, j'ai lu dans les documents que le promoteur a fait une étude de la dispersion atmosphérique des particules à partir de la cheminée de la mine.

2910 Cette étude, de ce que je me rappelle – ça fait quand même deux, trois ans depuis – a été faite par un logiciel qui s'appelle ISC3, qui considérait un terrain plat et une direction de vent unidirectionnelle. Donc, on allait 10E par 10E, il calculait la distance que les particules vont voyager à partir de la cheminée, avec la vitesse donnée d'injection dans l'atmosphère et une fois rencontré la rose des vents où la particule serait déposée.

2915 À ce moment-là, je vous ai envoyé une lettre dans laquelle j'ai proposé que le consultant en question, je ne me rappelle plus le nom, fasse une modélisation de la dispersion atmosphérique de la poussière avec un logiciel plus sophistiqué, qui est ISCT3, qui considère la

2920 topographie du terrain et il considère toutes les directions possibles des directions d'écoulement des vents. Après ça, je ne sais pas qu'est-ce qui a été fait.

LE PRÉSIDENT :

2925 Je vous remercie. Vous comprenez, je ne peux pas commencer à commenter ni à parler du rapport.

2930 Peut-être, par contre, monsieur Faucher ou monsieur Vachon, vous pouvez nous donner une indication sur ces travaux d'évaluation de la dispersion des contaminants atmosphériques qui avait été faite à cette occasion et nous indiquer jusqu'à quelle distance réaliste ça pouvait aller.

M. RICHARD FAUCHER :

2935 Écoutez, je peux lire peut-être la conclusion de la commission ici:

2940 *La commission constate que la retombée de poussières radioactives émises par les cheminées des installations de la mine projetée à Oka occasionnerait un apport total d'uranium et de thorium de moins de 3 ppm au sol environnant. La majeure partie des poussières qui se déposeraient sur le site Niocan, il s'agit d'une surévaluation tout à fait improbable puisque l'étude de dispersion suppose...*

– comme disait monsieur Nastev –

2945 *... que toutes les particules émises pendant la durée de vie du projet ne seraient pas remaniées par les phénomènes naturels et anthropiques mais plutôt concentrées dans le premier centimètre à la surface du sol dans une orientation donnée.*

LE PRÉSIDENT :

2950 Je pense que je ne répondrai pas à votre question, parce que c'est...

M. NICOLAS VILLENEUVE :

2955 En même temps, monsieur, qu'en est-il aussi de cet...

LE PRÉSIDENT :

2960 Attendez. Je voulais juste dire une chose. C'est que cette lecture ne répond pas à la question.

M. NICOLAS VILLENEUVE :

2965 D'accord, merci. Aussi, qu'en est-il de la liberté des agriculteurs de la région, qui se retrouveraient plus proche que moi de la mine, à pouvoir décider un jour de prendre le virage de l'agriculture biologique, de quelqu'un qui voudrait acheter une terre pour venir faire de l'agriculture biologique dans la région, je veux dire, son droit à pratiquer l'agriculture comme il l'entend.

LE PRÉSIDENT :

2970 Écoutez, je peux vous dire, vous avez fait votre point, la commission l'a compris et puis elle a été sensibilisée.

M. NICOLAS VILLENEUVE :

2975 Une dernière petite chose, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2980 Mais vous allez déposer votre lettre.

M. NICOLAS VILLENEUVE :

2985 Tout à fait. Vous avez posé une question tout à fait hypothétique à monsieur St-Denis lors d'une autre audience, à mon tour de vous renvoyer la balle.

LE PRÉSIDENT :

2990 Allez-y.

M. NICOLAS VILLENEUVE :

2995 Alors, nous sommes en 2000 X, Niocan tourne à plein régime, ça va bien. Votre épouse vous envoie au Marché Jean-Talon pour aller faire des emplettes. C'est l'anniversaire de votre petit-fils, son 5e anniversaire. Elle vous demande d'aller acheter les fruits et les légumes pour le souper. Vous arrivez au kiosque, vous faites vos emplettes. Vous parlez avec l'agriculteur qui vous vend ses légumes et vous vous apercevez que ça vient du rang Sainte-Sophie. Êtes-vous tout à fait confortable avec la situation, monsieur le président?

3000 **LE PRÉSIDENT :**

Vous allez trouver ma réponse dans le rapport.

M. NICOLAS VILLENEUVE :

3005

Merci, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

3010

Monsieur Guy St-Pierre, s'il vous plaît.

M. GUY ST-PIERRE :

3015

Bonsoir, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

3020

M. GUY ST-PIERRE :

Pour faire un petit historique, nous sommes la seule famille qui a poursuivi la St.Lawrence Columbium.

3025

LE PRÉSIDENT :

La seule famille que...?

M. GUY ST-PIERRE :

3030

La seule famille qui a poursuivi la St. Lawrence Columbium.

LE PRÉSIDENT :

3035

Vous avez poursuivi la ...

M. GUY ST-PIERRE :

Oui.

3040

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3045 **M. GUY ST-PIERRE :**

 Pour dommages pour la poussière, dommages dynamitage et il y avait d'autres dommages aussi qui sont arrivés avec quand le barrage a ouvert. On a gagné, ça a pris dix ans.

3050 **LE PRÉSIDENT :**

 Vous avez gagné sur quels points?

3055 **M. GUY ST-PIERRE :**

 On a gagné au niveau des dommages qu'on a perdu nos récoltes. On a perdu des revenus pour les récoltes.

3060 **LE PRÉSIDENT :**

 À cause de?

3065 **M. GUY ST-PIERRE :**

 De la poussière, il y en avait beaucoup. Les photos que je pourrais vous montrer, que je n'ai pas amenées parce que ...

3070 **LE PRÉSIDENT :**

 J'en ai vu.

3075 **M. GUY ST-PIERRE :**

 O.K., vous en avez probablement vu, oui. Le dynamitage qui s'est fait sur les bâtiments, sur notre maison, la maison paternelle, les autres bâtiments, tout ça. Puis lorsque le barrage a ouvert, que la mine se doutait que c'était pour arriver, mais qu'ils ne sont pas venus nous avertir, tous les équipements qu'on a perdus. Puis il y a une partie des terres qui ont été improductives...

3080 **LE PRÉSIDENT :**

 Excusez-moi, je ne suis pas. Quel barrage?

3085 **M. GUY ST-PIERRE :**

 Si vous passez sur le chemin d'Oka ...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3090

M. GUY ST-PIERRE :

... il y a un restaurant Gérard Patate. Bien, je vais vous expliquer à peu près où que c'est. C'est parce que je vais vous expliquer un petit peu où qu'on est. C'est qu'il y a un mur de pierre, mettons, qu'on voit du chemin d'Oka près de là.

3095

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3100

M. GUY ST-PIERRE :

On est la terre, les maisons juste en bas du mur.

3105

LE PRÉSIDENT :

D'accord..

3110

M. GUY ST-PIERRE :

Ça fait que ce barrage-là retenait l'eau d'un lac que la St. Lawrence pompait de ses galeries.

3115

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3120

M. GUY ST-PIERRE :

Ça fait que, moi, c'est pour avertir monsieur Rochon qu'il y a des équipements qui sont dans les galeries, que les compagnies de finance ont pas sortis parce que ça leur coûtait trop cher, parce que nous, quand on a gagné le jugement, la compagnie St.Lawrence Columbiun a fait faillite. C'était dans la même période. Le jugement a pris tellement de temps à sortir, ça a pris dix ans à poursuivre.

3125

Les gouvernements n'ont rien fait. Je vous le dis, le dossier que j'ai, il est ça d'épais de lettres qu'on a envoyées au ministère de l'Énergie dans le temps, ministère de la Santé, la municipalité. C'est pour ça que, quand vous dites que vous ne savez pas pour les équipements, il y en a beaucoup. Puis c'est de l'huile. Tout est resté sous le sol, tout ce qu'ils ne remontaient pas, parce que c'était trop onéreux pour la dette qui restait.

3130

3135 L'autre chose, l'autre point que je veux vous parler, durant la période d'exploitation de cette mine-là, nous, on avait un puits d'eau minérale qui est dans un de nos vergers, qui est à peu près à, mettons, peut-être 1 kilomètre du puits central des galeries qu'avait la St.Lawrence Columbium.

3140 Au début, il n'a pas été trop, trop affecté, mais plus allait l'exploitation de la mine St.Lawrence Columbium, le puits, qui a une profondeur de 750 pieds, a commencé à diminuer. Nous, on louait ce puits-là à une compagnie qui distribuait cette eau-là, qui la vendait comme eau minérale.

3145 Il a fallu installer un système parce que, au début, ils n'avaient pas besoin, ils connectaient direct, puis ça se remplissait dans la citerne pour amener à l'usine. Mais le puits a tellement diminué, qu'on ne pouvait plus faire ça, il fallait mettre une réserve d'eau. C'est pour vous donner un exemple qu'on est quand même à une certaine distance, puis on ...

LE PRÉSIDENT :

3150 À quelle distance?

M. GUY ST-PIERRE :

3155 1 kilomètre environ. Puis la St.Lawrence ne forait pas dans notre direction, parce que c'était des... ils appelaient ça des *claims* de la Québec Columbium. Puis même ils ne foraient pas dans notre direction, puis le puits était affecté.

3160 Ça fait que quand, moi, j'entends parler tout le monde que le puits du parc d'Oka ne sera jamais affecté par des pompages qui risquent d'être assez importants, je doute beaucoup de ça. Beaucoup, beaucoup, beaucoup.

3165 C'est parce que plus va une entreprise... mettons, au début, ça va bien, ils font beaucoup d'argent, les choses vont bien. Mais quand ça commence à aller mal, mettons les critères de protection, ils s'en foutent un petit peu, puis les dynamitages sont beaucoup plus grands. En tout cas, tout va avec, là, puis ça se détériore, puis la protection des gens n'y est plus.

Puis là, avec tout ça, la mort de St.Lawrence Columbium a occasionné un réseau d'aqueduc sur ce secteur-là.

3170 C'est pour ça que quand je dis à monsieur Rochon de faire attention à notre nappe phréatique, c'est ça. Puis on n'est pas intéressés à se payer d'autres puits, surtout qu'on sait qu'on a déjà de la misère à en trouver de la bonne eau potable dans le coin. C'est pour ça. C'est tout. C'était seulement que ça mon intervention.

LE PRÉSIDENT :

3175

Merci infiniment.

LE PRÉSIDENT :

3180

Monsieur Richard Maheu. Bonsoir, monsieur Maheu.

M. RICHARD MAHEU :

Bonsoir!

3185

LE PRÉSIDENT :

Je me demande quel coup de théâtre nous attend ce soir!

3190

M. RICHARD MAHEU :

Je sais que c'est mon dernier soir.

LE PRÉSIDENT :

3195

Là, vous vous êtes préparé.

M. RICHARD MAHEU :

3200

Là, je suis prêt. Mais au tout début, je tiens à vous remercier en mon nom personnel et au nom des producteurs agricoles pour votre très grande écoute et aussi au personnel qui vous entoure pour répondre aux demandes des producteurs.

3205

Je le savais que les agriculteurs travaillaient de longues heures, mais je remarque qu'on est pas tout seul. Nous, agriculteurs, nous ne sommes pas des experts, mais on a beaucoup de GBS, du Gros Bon Sens.

3210

Au cours des journées d'audience, vous avez été en mesure de mieux comprendre les raisons pour lesquelles les agriculteurs ne veulent pas d'un tel projet dans la région, une région agricole dynamique.

3215

Un promoteur qui n'a pas fait toutes les études nécessaires et, donc, a tourné les coins en rond, on s'en aperçoit. Tantôt, une chance que je n'ai pas les cheveux longs, les cheveux m'auraient frisé quand le promoteur dit qu'il ne savait pas qu'il y avait du stock dans le fond des mines, quand il y a un de ses consultants qui a travaillé au cours des trois dernières années dans l'ancienne mine.

3220 Un ministère de l'Environnement complaisant; un débat d'experts, on en a vu un; des consultants qui changent d'idée, on vous a fait la preuve; des données incertaines, par exemple à savoir si la qualité de l'eau d'exhaure sera bonne pour irriguer les champs ou non; des promesses impossibles à tenir comme l'aqueduc pour tout le monde, les eaux d'exhaure pour tout le monde, de la chaux agricole pour tout le monde; prendre des photos de 1975 – à matin, j'ai regardé des photos de moi en 1975, je n'étais pas comme ça – aujourd'hui et dans les 20 prochaines années.

3225 Je suis certain que vous allez tout faire pour trouver une solution à nos problèmes. Bonne chance! Avant vous, d'autres instances ont tenté de proposer une solution. Plusieurs d'entre elles se sont révélées inacceptables.

3230 Une fois votre rapport déposé, c'est nous qui devront vivre avec les recommandations proposées. Certains ont envisagé un comité de suivi pour rassurer tout le monde. À mon avis, des audiences comme celles de cette semaine ont démontré qu'un comité qui n'a pas accès à une expertise neutre et une autorité morale comme la vôtre n'a rien de rassurant.

3235 Depuis le début, on se questionne sur le principe du risque ou de la prudence. On est de plus en plus convaincus qu'un projet minier d'une telle ampleur n'a tout simplement sa place dans une région comme Oka. À chaque fois qu'on a proposé une solution, elle a fini par être inapplicable.

3240 On est même rendus qu'on se demande si on peut puiser l'eau du lac des Deux-Montagnes. Je ne gagerais pas fort sur cette solution.

3245 Chose certaine, les agriculteurs ne veulent pas de mine dans la région. Avant même d'envisager une telle autorisation, plusieurs commissions nous apparaissent essentielles et primordiales.

3250 Des études supplémentaires, d'une personne neutre, complètes et validées par le BAPE; une analyse et une attitude beaucoup plus rigoureuses de la part de du ministère de l'Environnement envers les enjeux du projet; des garanties monétaires beaucoup plus significatives qui permettront à tous les producteurs, touchés par le rabaissement de l'eau, de ne pas avoir à recourir aux tribunaux pour obtenir compensation. Vous avez vu tantôt: un producteur, dix ans. Je vous l'ai dit cette semaine, le producteur va avoir le temps de sécher. Une garantie d'approvisionnement en eau pour tous les producteurs et toutes les productions jusqu'à ce que l'eau revienne dans 15 ans, après la fermeture de la mine.

3255 L'agriculture était là avant l'ancienne mine, était là après l'ancienne mine, est là aujourd'hui avant, et j'espère qu'elle va être là après.

3260 Petite question bien facile: Oka sur la montagne, il y a 40 maisons qui sont là, qui sont approvisionnées avec des puits à moins de 1 kilomètre au-dessus de la mine. Ça se trouve à être au-dessus de la mine. Qui fournira l'eau de ces gens-là? Parce qu'on parle juste d'un aqueduc jusqu'au rang l'Annonciation. Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3265 Merci à vous.

Alors, nous avons une question. À vous, monsieur Faucher, il nous a laissé une question: qui va approvisionner les gens de Oka sur la montagne qui sont situés à 1 kilomètre de l'emplacement projeté?

3270

M. RICHARD FAUCHER :

Bien, Oka sur la montagne, en fait, est à plus de 1.4 kilomètre du site projeté. Si on prenait une carte, vous pourriez ... Oka sur la montagne est ici, monsieur le président. Alors, c'est déjà plus de 1.5 kilomètre.

3275

LE PRÉSIDENT :

Bien, donnez quand même votre réponse.

3280

M. RICHARD FAUCHER :

Oui.

3285

LE PRÉSIDENT :

Complétez votre réponse.

M. RICHARD FAUCHER :

3290

Oui. On va quand même faire le suivi, si vous voulez, par les programmes tels que requis par le ministère de l'Environnement. Et si jamais il y avait impact, on allongerait l'aqueduc en conséquence pour les besoins.

3295

LE PRÉSIDENT :

Alors, écoutez, nous allons faire une pause de 15 minutes. Donc, nous reprenons dans 15 minutes et nous aborderons la sixième question.

3300

SUSPENSION DE LA SÉANCE

* * * * *

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

3305

Nous poursuivons avec la question numéro 6. Mais auparavant, j'aimerais poser une question à monsieur Rochon pour clarifier le tableau des objectifs environnementaux de rejet pour l'effluent final. J'aimerais bien comprendre la réponse à la question 6 et il me manque des informations.

3310

Vous nous avez envoyé un tableau dans lequel on a les contaminants, les usages, les critères, les concentrations amont, les concentrations tolérables à l'effluent, les charges tolérables, ça, ça va, et la période d'application. C'est quoi le critère?

3315

M. ALAIN ROCHON :

Je vais demander à mes collègues, qui ont rédigé ce tableau-là, de venir vous expliquer tous les détails.

3320

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

3325

Je ne comprends pas la question «c'est quoi le critère?» C'est quoi la définition des critères qui sont là?

LE PRÉSIDENT :

3330

Quand on a, par exemple, pour matières en suspension le critère 9 mg/l, c'est-à-dire que c'est ça le critère.

Mme MONIQUE BEAUCHAMP :

3335

Prenez-en un autre que celui-là. On reviendra à celui-là après.

LE PRÉSIDENT :

3340

Ah bon! D'accord.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

3345

C'est parce qu'il y a des critères que l'on dit conventionnels puis toxiques, puis ceux-là, je...

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Prenons le fer.

3350

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Oui, c'est beau.

3355

LE PRÉSIDENT :

Le fer, on a un critère...

3360

Mme CAROLE LACHAPELLE :

De vie aquatique.

LE PRÉSIDENT :

3365

D'accord, CVAC.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Ça s'appelle critères de vie aquatique chronique.

3370

LE PRÉSIDENT :

Aquatique, de 0,23 mg/l.

3375

Mme CAROLE LACHAPELLE :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3380

Ça veut dire quoi, ça? Ça veut dire que l'effluent, quand il se déverse, la concentration du ruisseau Rousse, au lieu du déversement, ne devrait pas dépasser 0.3 mg/l?

Mme CAROLE LACHAPELLE :

3385

Non, ce n'est pas ça la méthode.

LE PRÉSIDENT :

3390 C'est quoi?

Mme CAROLE LACHAPELLE :

3395 Il y a une transformation. Ça veut dire qu'on a fait une panoplie de tests de toxicité sur différents organismes. Ça peut être des algues. Ça peut être des poissons. Ça peut être des microcrustacés.

3400 Sur les 200 tests, chaque organisme répond différemment à la toxicité du fer, du cuivre, du zinc, du nickel. On a pris, mettons, les 90 % organismes les plus sensibles et le critère a donné .3 mg/l.

LE PRÉSIDENT :

3405 Donc, c'est le critère de vie aquatique chronique.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

C'est ça.

3410 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent. Ça va.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

3415 Pour le transformer en objectif de rejet...

LE PRÉSIDENT :

3420 Attendez, je veux juste compléter.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Oui.

3425

LE PRÉSIDENT :

Ensuite, vous avez la concentration amont milligramme par litre. Ça veut dire quoi?

3430 **Mme CAROLE LACHAPELLE :**

C'est une concentration qu'on a utilisée, concentration...

3435 **LE PRÉSIDENT :**

De l'effluent ou qui n'a rien à voir avec l'effluent?

Mme CAROLE LACHAPELLE :

3440 Non. La concentration amont dans le cours d'eau.

LE PRÉSIDENT :

Dans l'effluent.

3445

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Non, dans le cours d'eau récepteur.

3450 **LE PRÉSIDENT :**

Dans le cours d'eau récepteur.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

3455

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3460 Donc, en amont, c'est ça. C'est pour ça amont.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

3465 Oui, en amont, mais en fait, on n'a pas toujours de multiples stations. Donc, on prend une concentration représentative dans le milieu récepteur.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3470

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Idéalement, il faudrait le prendre en amont, en amont du rejet projeté ou du rejet actuel.

3475 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, c'est ça.

3480 **Mme CAROLE LACHAPELLE :**

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3485 Très bien. Et ça veut dire quoi? C'est la concentration maximale du cours d'eau?

Mme CAROLE LACHAPELLE :

3490 Non. Ça veut dire que s'il y a déjà dans le cours d'eau présence de ce contaminant-là, on le soustrait. C'est une formule, on dit: critère moins concentration amont multiplié par un débit de dilution va nous donner l'objectif de rejet final.

LE PRÉSIDENT :

3495 Qui est la concentration tolérable à l'effluent?

Mme CAROLE LACHAPELLE :

3500 C'est ça. Dans ce cas-ci, notre station de mesure n'était pas sur le ruisseau Rousse parce que, quand on a calculé ces critères-là au début du projet, on n'avait pas de données dans le ruisseau Rousse. Il n'y a pas de station de qualité de l'eau dans le ruisseau Rousse. On a pris une station dans un ruisseau agricole similaire, puis on l'a utilisé comme concentration amont par défaut. Ceci dit, c'est le .18.

3505 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, quand on dit que, éventuellement, les critères ou les objectifs de rejet environnementaux auraient force de norme dans un éventuel certificat d'autorisation, c'est cette colonne des concentrations tolérables à l'effluent qui serait indiquée? Non? Ça serait quoi alors?

3510

Mme DOROTHÉE BENOÎT :

3515 Les OER sont transformés en normes, en NER, en normes environnementales de rejet. Et cette transformation-là tient compte, un, des connaissances technologiques pour épurer et tient compte du milieu récepteur parallèlement. On pourra vous expliquer plus particulièrement comment s'établissent les NER.

LE PRÉSIDENT :

3520 Et est-ce que vous nous les avez déposées les NER?

Mme DOROTHÉE BENOÎT :

3525 Les NER, ce sont les exigences que nous avons fixées dans les engagements de Niocan.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on pourrait les avoir?

3530 **Mme DOROTHÉE BENOÎT :**

Vous les avez déjà.

LE PRÉSIDENT :

3535 On les a déjà?

Mme DOROTHÉE BENOÎT :

3540 Vous avez le document des 22 pages d'engagements, vous avez à l'intérieur une série d'engagements pour les rejets aqueux.

LE PRÉSIDENT :

3545 D'accord. Mais en fait, ce sont les mêmes valeurs.

M. ALAIN ROCHON :

3550 Pas partout, là.

Mme DOROTHÉE BENOÎT :

Pas partout.

3555 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Maintenant, donc, les données les plus utiles, ce sont les données qu'on retrouve dans ce document en fait.

3560 **M. ALAIN ROCHON :**

Les valeurs que le ministère va vérifier, c'est-à-dire va contrôler, effectivement, ce sont les valeurs du tableau 3 qu'on retrouve dans les engagements.

3565 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, d'accord. Qui correspondent à peu près aux concentrations tolérables à l'effluent, à peu près, parce qu'on les a comparées et elles se ressemblent pas mal.

3570 **M. ALAIN ROCHON :**

C'est ça, elles se ressemblent pas mal. Dans certains cas, oui; dans certains cas, non.

LE PRÉSIDENT :

3575

Non? Alors, c'est quelle colonne qu'il faudrait utiliser? La colonne relative à la concentration moyenne ou maximale?

Mme DOROTHÉE BENOÎT :

3580

En fait, les deux sont applicables. La concentration moyenne...

LE PRÉSIDENT :

3585

On peut utiliser l'une ou l'autre?

Mme DOROTHÉE BENOÎT :

3590

Oui, oui, tout à fait. Sauf que la colonne 2, qui est la concentration maximale, c'est un échantillon ponctuel. Ça veut dire qu'on prend un échantillon, puis on valide la concentration.

LE PRÉSIDENT :

3595

La colonne 2, oui, d'accord.

Mme DOROTHÉE BENOÎT :

Alors, la colonne 1, c'est une moyenne établie pour un mois durant.

3600

LE PRÉSIDENT :

Alors, prenons par exemple le nickel.

Mme DOROTHÉE BENOÎT :

3605

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3610 Pour le nickel, vous exigez une concentration moyenne de 0,07 mg/l. C'est bien ça?

Mme DOROTHÉE BENOÎT :

Oui.

3615

LE PRÉSIDENT :

3620 Ça va. C'est parce que j'avais préparé une série de questions. Étant donné que les engagements du promoteur pour certains paramètres dépassaient les concentrations tolérables à l'effluent, j'allais vous questionner là-dessus, mais je réalise finalement que la concentration moyenne acceptable est effectivement différente pour les paramètres pour lesquels j'avais vu une augmentation par rapport aux engagements. Alors, je laisse tomber la question.

3625 Et je demande au promoteur sur le champ de nous présenter sa réponse à la question numéro 6: *Les effets potentiels du rejet des eaux d'exhaure sur la qualité des eaux du ruisseau Rousse et sur l'utilisation de ces eaux à des fins d'irrigation.*

M. RICHARD FAUCHER :

3630 Monsieur le président, je vais d'abord demander à monsieur Vachon d'adresser la première partie de la question, c'est-à-dire les effets du rejet des eaux d'exhaure sur la qualité du ruisseau Rousse et, par la suite, docteur Tabi qui va adresser la question pour l'utilisation de ces eaux à des fins d'irrigation. Merci.

3635 **M. ANDRÉ VACHON :**

3640 Dans le document DQ1.1, qui a été soumis à la commission, on a tenté d'évaluer les qualités d'eau qui résulteraient du rejet de l'effluent dans le ruisseau Rousse. Alors, pour ce faire, on a fait d'abord une caractérisation qui a été faite pendant plusieurs mois, plusieurs périodes de l'année qui ont été caractérisées dans le ruisseau Rousse à plusieurs lieux d'échantillonnage.

3645 On a considéré aussi des débits moyens du ruisseau Rousse et les débits de l'effluent prévu, l'effluent des eaux d'exhaure, qui est variable en tenant compte des variations saisonnières, parce que pendant la période estivale, lorsqu'il va y avoir de l'évaporation, on va avoir moins d'eau disponible venant du parc à résidus et, donc, le débit des eaux d'exhaure va être réduit, puisqu'une partie des eaux d'exhaure va servir comme eau de procédé. Donc, il en reste moins pour aller vers le ruisseau Rousse.

3650 On a pris également comme mesure la qualité attendue des eaux d'exhaure qui vont être rejetées dans l'effluent. Ces critères-là, on les retrouve dans les tableaux qui ont été soumis à la commission.

3655 Si on regarde maintenant, je dirais en gros, parce que je ne regarderai pas paramètre par paramètre – il y a 47 paramètres ou un truc comme ça, on en aurait pour une longue période – la qualité du ruisseau Rousse, elle est très variable. Et pour plusieurs périodes, il y a des concentrations qui sont importantes pour plusieurs paramètres. Et c'est associé essentiellement à la présence de matières en suspension.

3660 On a retrouvé des teneurs de matières en suspension qui, à l'occasion, étaient très élevées, de l'ordre de 3 000 ppm de matières en suspension. C'est probablement dû aux usages agricoles faits dans le territoire, où la culture se fait jusqu'à proximité immédiate du ruisseau Rousse, ce qui, lorsqu'il y a des précipitations moyennement importantes, peut entraîner un phénomène d'érosion et d'entraînement des particules vers le ruisseau Rousse.

3665 Comme madame Lachapelle le soulignait tout à l'heure, ça peut amener des charges assez importantes de matières en suspension dans le ruisseau Rousse et, éventuellement, vers la Grande baie.

3670 Lorsqu'il y a des teneurs importantes de matières en suspension, on se retrouve forcément avec des teneurs importantes en éléments chimiques, notamment le fer, aluminium, manganèse, puisque les analyses qui sont faites, ce sont des analyses en contenu total. Donc, les particules qui sont présentes dans l'eau sont aussi analysées en même temps qu'on analyse les matières en solution.

3675 C'est sûr que lorsqu'il y a beaucoup de matières en suspension dans l'eau, on va avoir des concentrations assez élevées en métaux dans cette eau-là, c'est associé aux matières en suspension. Ce n'est pas nécessairement un problème de matières en solution, c'est relié vraiment aux matières en suspension.

3680 Alors, pour les mois où on a beaucoup de matières en suspension, on se retrouve avec des caractéristiques d'eau avec des teneurs élevées en métaux.

3685 Ce qui veut dire que pour les mois où il y a des débits assez importants, l'influence de l'effluent de la mine est relativement faible. On a évalué cette influence-là au tableau 8 du document.

3690 Les différences fondamentales entre avant et après sont, je dirais, essentiellement sur deux ou trois paramètres pour lesquels il y a des augmentations. Pour un certain nombre de paramètres, il y a des diminutions, parce que l'effluent qu'on va avoir, on va avoir des teneurs beaucoup plus faibles que le ruisseau Rousse en matières en suspension. Donc, les métaux qui sont associés aux matières en suspension, on va avoir une légère diminution des teneurs dans le

ruisseau Rousse, puisqu'on va avoir un effluent qui va avoir moins de 15 ppm, 10 ppm de matières en suspension.

3695 Le principal paramètre pour lequel on va avoir une augmentation dans le ruisseau Rousse suite au déversement, ça va se faire sentir surtout en période d'étiage, c'est l'uranium – on en a déjà discuté – où la valeur résiduelle dans le ruisseau Rousse est évaluée à l'ordre de 0.10, 0.12, 0.15. Dépendant des mois, on a cet ordre-là une fois mélangé dans le ruisseau Rousse.

3700 Il y a également le plomb. On va avoir des valeurs de 0,3 comme étant la valeur à peu près la plus élevée attendue dans le ruisseau Rousse.

Et il y a également une augmentation du manganèse avec des valeurs de l'ordre de .010, .012. Pour certains mois, il peut y avoir des augmentations. Ce n'est pas vrai lorsque le ruisseau Rousse va être en débit important.

3705

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous ajouter quelques mots sur le respect des autres paramètres par rapport aux objectifs de rejets environnementaux?

3710

M. ANDRÉ VACHON :

D'abord, les objectifs environnementaux de rejet sont respectés, parce que c'était demandé au point de départ par le ministère de l'Environnement. Donc, l'effluent qu'on va produire va respecter les objectifs environnementaux de rejet. C'est une condition ...

3715

LE PRÉSIDENT :

Tous?

3720

M. ANDRÉ VACHON :

Tous. Et, par exemple, l'uranium qui a été longuement discuté, les objectifs environnementaux de rejet ont été basés sur des critères, milieu biologique, alimentation en eau potable possiblement en aval, déterminés par le ministère de l'Environnement. Et nous, on respecte les objectifs environnementaux de rejet qui ont été fixés pour Niocan, pour chacun des paramètres qui ont été demandés.

3725

Et on a au tableau 3 où on présente à la fois les données de puits, les divers puits... et je vous amène là, c'est juste pour que vous puissiez voir à la fois dans les trois dernières colonnes, il y a la qualité prévue des eaux d'exhaure, il y a les engagements de Niocan qui sont fixés en fonction des OER qui ont été élaborés par le ministère de l'Environnement, et il y a le projet de Directive 019, c'est les critères qui, normalement, s'appliquent lorsqu'il n'y a pas de problème à l'industrie minière.

3730

3735

Alors, vous avez les trois colonnes ici qui donnent une idée de la performance attendue de l'effluent de la mine Niocan.

3740 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent. Ça va pour le moment, mais je vais vous revenir avec la suite.

3745 **M. RICHARD FAUCHER :**

Monsieur Tabi?

LE PRÉSIDENT :

3750 Ah! D'accord. Si vous voulez le faire tout de suite, d'accord.

M. MORTON TABI :

3755 Merci, monsieur le président. Si vous me permettez, mon intervention consistera à analyser encore une fois le document DB.31.

Vous vous rappelez, j'en suis certain, parce que j'ai pu constater que vous avez une mémoire vive formidable...

3760 **LE PRÉSIDENT :**

J'ai quoi?

M. MORTON TABI :

3765 Vous avez une mémoire vive formidable.

LE PRÉSIDENT :

3770 D'accord.

M. MORTON TABI :

3775 Domaine informatique, je m'excuse de vous traiter ainsi. Donc, je sais très bien que vous vous rappelez l'essentiel de mon intervention qui consistait à m'interroger à propos de l'approche proposée par l'équipe du MAPAQ lors de l'établissement de besoins hydriques pour les producteurs de la région concernée.

3780 J'ai émis l'opinion, et je la maintiens, que le scénario élaboré pourrait être réexaminé afin de pouvoir diminuer le déficit élaboré, encore une fois, par l'eau de ce scénario si on introduisait des éléments que l'équipe de MAPAQ peut-être n'a pas considérés.

LE PRÉSIDENT :

3785 Je voudrais juste vous dire une chose.

M. MORTON TABI :

3790 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3795 Nous sommes dans la question 6 et je voudrais, dans la mesure du possible, rester dans la question 6.

M. MORTON TABI :

3800 Je reste immédiatement.

LE PRÉSIDENT :

3805 D'accord.

M. MORTON TABI :

3810 Donc, je proposerais tout simplement de réexaminer les scénarios 1, 2, 3, donc refaire le calcul, avec les paramètres que je considère indispensables pour pouvoir démontrer que, éventuellement, soit on peut couvrir les besoins et, si ce n'est pas possible, à ce moment-là proposer au promoteur une solution d'intervention pour que les cultivateurs soient absolument, mais absolument rassurés que leurs besoins d'eau soient maintenus et protégés et fournis.

3815 Donc, en résumé, les trois scénarios manquent malheureusement d'éléments essentiels surtout lors de l'établissement de type de sol. Qu'est-ce que j'entends par «type de sol»? C'est un membre hiérarchique de la classification pédologique canadienne de nos sols qui en contiennent six. Et le type de sol, tout compte fait, permet de déterminer avec certitude la classe texturale responsable en grande partie du mouvement d'eau.

3820 Donc, à partir du moment où le type de sol est vérifié, identifié au niveau de la ferme, nous augmentons le degré d'assurance de notre approche théorique et nous permettrons ainsi à nos producteurs de déclencher l'arrosage, c'est-à-dire plutôt irrigation au moment opportun. Parce que qu'est-ce qui se passe...

LE PRÉSIDENT :

3825 Excusez-moi, non. Je m'excuse de vous interrompre. Je suis très mal à l'aise quand j'interromps quelqu'un.

M. MORTON TABI :

3830 Je vous en prie.

LE PRÉSIDENT :

3835 Mais ce n'est pas le thème dont on discute à l'heure actuelle. Le thème dont on discute à l'heure actuelle, ce sont les effets potentiels du rejet des eaux d'exhaure sur la qualité des eaux du ruisseau Rousse et sur l'utilisation de ces eaux à des fins d'irrigation.

M. MORTON TABI :

3840 Oui, je vais arriver. Je voulais tout simplement prendre ce préambule-là pour permettre ... parce que la notion de type de sol, texture, ainsi de suite, intervient, ça va de soi, un peu partout.

LE PRÉSIDENT :

3845 D'accord.

M. MORTON TABI :

3850 Et je voulais clarifier, parce que dans le langage commun, on peut m'appeler: «Tiens, ce type-là, qui c'est?» Donc, c'est pour ça que je voulais...

LE PRÉSIDENT :

3855 D'accord.

M. MORTON TABI :

3860 J'ai été un peu long, mais je voulais éviter une démonstration ou donner un cours magistral de pédologie.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3865

M. MORTON TABI :

Je m'excuse. Alors, si vous voulez bien, on peut revenir donc sur l'approche, disons, de la qualité du sol et surtout au niveau, disons, du ruisseau Rouse parce que, au fond, c'est ça que vous me demandez précisément.

3870

LE PRÉSIDENT :

C'est l'influence du rejet des eaux d'exhaure...

3875

M. MORTON TABI :

Du rejet.

3880

LE PRÉSIDENT :

... sur la qualité des eaux du ruisseau Rouse...

M. MORTON TABI :

3885

Exact.

LE PRÉSIDENT :

3890

... et son utilisation éventuelle.

M. MORTON TABI :

3895

Alors, ma réponse arrive immédiatement. Si on envisage de diriger l'eau d'exhaure vers le ruisseau, ça va de soi qu'on peut immédiatement prévoir une dilution. Donc, il va y avoir une dilution normale parce qu'il y a une forte augmentation du volume, soit tout simplement un mélange de deux, mettons, eaux de qualité probablement distincte, mais effectivement on peut prévoir donc une dilution.

3900

L'eau de cette dilution, il peut se passer plusieurs phénomènes parce qu'il y a, à un moment donné évidemment, suspension. Donc, l'eau de cette, mettons, création de suspension, toute la qualité, si vous voulez bien, de deux sources d'eau variera.

3905

Et si on envisage et on tient compte, disons, de la concentration des divers éléments contenus dans l'eau d'exhaure, on peut prévoir que la qualité dans le ruisseau Rouse

augmentera, donc s'améliorera. Et ça, c'est vérifiable évidemment par les échantillonnages éventuels qu'on peut bien prévoir et introduire.

3910 Donc, de ce point de vue-là, moi, je n'ai pas d'inquiétude, mais ça va de soi qu'il faudrait quand même prévoir éventuellement la quantité qui arrivera pour pouvoir prédire l'effet de cette eau au niveau du champ.

3915 Et au niveau du champ, plusieurs phénomènes se produiront comme avec n'importe quelle eau de n'importe qu'elle source. En effet, une fois l'eau d'irrigation, mettons, est répandue sur le champ, cette eau sera en quelque sorte, mettons, reçue par la composition chimique du sol – encore une fois, je ne veux pas entrer dans les termes techniques – par, par exemple, une matière colloïdale. Et la matière colloïdale des sols est intimement liée à la texture de sol. C'est pour ça que, tantôt, j'ai pensé parler de types de sol.

3920 En effet, si c'est le cas ici, parce que nos producteurs doivent connaître l'étude pédologique ici dans la région, si, sur une ferme donnée où l'irrigation est pratiquée, vous avez quatre types de sol, par exemple, on appelle ça dans notre langage «série de sols»... entre autres, j'en mentionne un, St-Thomas. Ce n'est pas parce que je ne veux pas croire, toucher, mais ça s'appelle effectivement St-Thomas. Il y a trop de saints dans la province de Québec.

3925 Donc, dans un coin donné de la ferme, l'eau d'irrigation reçue sur ce type de sol, sur une autre parcelle qui s'appelle St-Ubald, l'eau sera également répandue, le comportement évidemment des éléments nutritifs au niveau de sol sera différent d'une série à l'autre. Et ce sont, mettons, des éléments, ce sont des facteurs que j'aimerais qu'on envisage avec l'équipe du MAPAQ pour pouvoir améliorer notre approche prédilectionnelle.

3930

LE PRÉSIDENT :

3935 Je veux juste vous comprendre et simplifier à la fois. Au fond, vous dites que les structures de sol peuvent présenter des caractéristiques suffisamment différentes...

M. MORTON TABI :

3940 Excusez-moi, la texture.

LE PRÉSIDENT :

La texture des sols.

3945 **M. MORTON TABI :**

Pas la structure. La structure intervient aussi, mais la texture est beaucoup plus importante que la structure.

3950 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, la texture des sols peut être suffisamment importante...

3955 **M. MORTON TABI :**

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

3960 ... pour permettre éventuellement un usage aux eaux d'exhaure...

M. MORTON TABI :

Oui.

3965

LE PRÉSIDENT :

... qui, dans telles conditions, pourrait accepter des eaux dont les caractéristiques dépassent les critères d'irrigation. C'est ça que vous voulez dire?

3970

M. MORTON TABI :

Exact, vous avez très, très bien compris. Et je me permets d'ajouter encore, parce que je sais très bien que le temps presse, que monsieur Vaillancourt, qui a fait une revue de littérature extraordinaire qui est déposée, mettons, pour la commission, mentionne aussi ce phénomène-là que lors de leurs calculs, scénarios 1, 2, 3, etc., entre autres, ils n'ont pas tenu compte de plusieurs facteurs régissant, si vous voulez bien, le comportement de sol d'une part, et le comportement des éléments nutritifs d'autre part, parce qu'il peut se passer aussi bien que dans le cas, disons, du domaine minier, de lixiviation, il peut s'y passer de fixation, il peut se passer aussi d'immobilisation complète.

3980

Et la nature des ions concernés varie énormément. Et le mouvement d'ions vers les racines diffère d'un ion à l'autre. Exemple, ce que les cultivateurs connaissent très bien, qu'il faut appliquer, par exemple, le phosphore près des racines, parce que les ions phosphoriques migrent, ne bougent pas, contrairement aux ions de potassium ou ions, par exemple, de calcium, parce que ce sont des éléments dont la nature chimique permet ou ne permet pas le mouvement, disons, de même manière.

3985

Alors, ce sont tous des phénomènes que j'aurais voulu tout simplement porter à votre attention, monsieur le président, pour souligner combien c'est important, combien c'est compliqué. Et à mon sens, à mon humble avis, il est impossible de régler des problèmes aussi cruciaux qui, tout compte fait, une fois étudiés en profondeur pourraient nous amener des solutions pratico-pratiques permettant aux cultivateurs touchés ici par le projet même de respirer

3990

3995 tranquille et de se dire: «Nous allons avoir non seulement la quantité voulue de l'eau, mais également nous allons avoir la qualité, mettons, nécessaire et indispensable», aussi bien pour les cultivateurs conventionnels que pour les cultivateurs de biologie, c'est-à-dire pratiquant l'agriculture biologique.

LE PRÉSIDENT :

4000 Très bien. Alors, merci. J'aurai certainement plusieurs questions, notamment au MAPAQ et ministère de l'Environnement.

Mais j'aimerais entre-temps appeler monsieur René Ledoux.

4005 Alors, monsieur Lamontagne.

M. CHARLES LAMONTAGNE :

4010 Je veux bien accepter les prémisses de monsieur, sauf qu'il y a deux considérations qu'il faut regarder. La première, c'est qu'une étude comme ça, qui va caractériser les sols puis leur capacité d'accepter ou non de l'eau qui contient une quantité déterminée d'uranium, ce genre d'étude-là, si Niocan est prête à l'effectuer, je crois que mes collègues du MAPAQ pourraient reconsidérer leur décision.

4015 Puis deuxièmement, il faudrait que mon collègue considère que, pour les sols, les textures des sols s'appliquent seulement pour les sols non remaniés et pas labourés. Quand on commence à labourer les sols, les textures sont modifiées, et puis il faudrait faire deux études.

4020 Alors, si le promoteur veut bien s'engager à ces dépenses-là, nous, on est toujours prêts à recevoir des études puis considérer des nouveaux résultats.

LE PRÉSIDENT :

4025 Et est-ce que le MAPAQ le ferait aussi?

Mme LUCIE CARON :

4030 Bien, il faudrait que je demande à mon patron de me dispenser du travail que j'ai à faire à chaque jour, parce qu'on a mis énormément de temps au niveau de la préparation de ces rapports-là et...

LE PRÉSIDENT :

4035 Mais en fait, ça ne serait pas vous qui feriez l'étude.

Mme LUCIE CARON :

4040 Non, mais un instant. Et puis ce que je veux dire, c'est que c'est sûr qu'on est conscients que, sur une ferme, il peut y avoir des parties de champ qui relèvent d'une série de sols, qui correspondent à des caractéristiques un peu plus argileuses. Ici, on sait qu'il y a beaucoup de sols rocailloux, donc où est-ce que la porosité est très grande.

4045 Sauf que vous comprenez aussi qu'on s'en est tenu à une qualité moyenne des sols, un type moyen de sol, parce que sans ça, là, on n'aurait pas pu présenter nos rapports au moment où est-ce qu'on l'a fait. C'est sûr que dans un mon idéal, on pourrait prendre chaque parcelle de sol, puis dire: «Bien, c'est cette quantité-là que ce type de sol a besoin», mais ça dépassait notre entendement.

4050 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous dites que c'est un travail titanesque.

M. DANIEL VAILLANCOURT :

4055 Oui.

Mme LUCIE CARON :

4060 Exact.

M. DANIEL VAILLANCOURT :

4065 Oui. Monsieur le président, pour continuer dans cette veine, je dois premièrement remercier monsieur Tabi qui a énuméré, je n'aurai pas à le faire, toutes les caractéristiques de la chimie du sol qui permettent d'évaluer l'innocuité ou non de certains éléments dans le sol. Toutes ces connaissances ont été utilisées pour évaluer l'impact des minéraux de l'eau d'exhaure et qui vont être appliquées en irrigation.

4070 Donc, on peut constater que, dans certaines de nos évaluations, nous avons modulé notre analyse en fonction de ces critères-là pour justifier que certains paramètres soient acceptables malgré qu'ils soient près ou en dépassement de normes. Donc, c'est ce qui nous a permis de le faire.

4075 Et puis pour revenir avec la notion de la qualité d'eau d'exhaure et aussi peut-être la qualité du ruisseau Rousse, je ne sais pas si vous voulez aborder immédiatement ces deux items-là?

LE PRÉSIDENT :

4080 On va les aborder, mais j'aimerais laisser la parole d'abord...

M. DANIEL VAILLANCOURT :

4085 Oui.

LE PRÉSIDENT :

4090 De fait, quand on compare la qualité des eaux à des critères d'irrigation, quels sont les meilleurs critères? Je présume que c'est le CCME?

M. DANIEL VAILLANCOURT :

4095 Absolument, c'est le CCME. Puis ce que je voulais dire avant d'aller plus loin, c'est que pour refaire l'analyse comme suggéré par monsieur Tabi, pour certains éléments, il faudrait peut-être remettre en cause, par exemple pour l'uranium, le critère du CCME pour pouvoir le moduler ou le changer pour des... Alors, là, c'est vraiment une étude titanesque pour réussir à justifier ça.

4100 Et de toute façon, le critère du CCME est toujours basé sur la condition la plus à risque, le risque le plus grand. Donc, souvent, eux introduisent les éléments les plus maximums pour être certains de couvrir toutes les... Alors, je ne pense pas qu'on puisse vraiment... On pourrait, oui, le justifier, mais avec des études très importantes.

LE PRÉSIDENT :

4105 Je vous remercie.
Monsieur Ledoux.

M. RENÉ LEDOUX :

4110 Bonsoir. Je suis René Ledoux, je rappelle, directeur général de l'UPA Outaouais-Laurentides. Je ne veux surtout pas participer au débat d'experts qui vient d'avoir lieu sur les données, mais je ne peux pas vous cacher ma préoccupation d'à tout prix d'éviter que des agronomes du ministère de l'Agriculture, que leur travail est très précieux pour les agriculteurs de la région, qu'ils consacrent beaucoup de temps à recalculer des modèles qui sont partiels, comme ils ont fait.

4120 Là, ce qu'on a appris, c'est que, finalement, les données sur lesquelles ils ont travaillé étaient très partielles. Ça donne des résultats, lesquels on ne peut pas interpréter. Donc, avant de repasser des commandes très théoriques ou très partielles... en tout cas, on est préoccupés pour être sûr que le temps de ces agronomes-là soit consacré sur des mandats assez concrets.

Le but de ce que je veux vous parler, c'est les objectifs de rejet environnementaux que le ministère de l'Environnement vient de nous aborder.

4125 Moi, je suis assez estomaqué de voir que le ministère de l'Environnement est capable de dire à quelqu'un: «Bien, voici ce que j'appelle des objectifs de rejet environnementaux qui vont être acceptables pour un domaine.» En agriculture, c'est très rare qu'on voit ça. Et l'approche du ministère de l'Environnement en agriculture est très différente, puisqu'on exige constamment aux agriculteurs, dans des dossiers par exemple comme la gestion des fumiers, d'avoir des structures étanches. Puis quand on dit «étanche», il faut que ça soit d'une étanchéité totale. On ne tolère pas l'écoulement d'aucune façon.

4130 Depuis dix ans maintenant, on essaie de promouvoir ou de faire reconnaître une pratique qui s'appelle l'entreposage des amas de fumier aux champs qui, quand est fait sous certaines conditions, donne de très bons résultats. Et on a une fin de non-recevoir de la part du ministère de l'Environnement.

4140 Ma question, ma préoccupation, c'est: comment je peux faire dans mon travail au quotidien pour convaincre un agriculteur que ce qui est exigé par le ministère de l'Environnement auprès des différents intervenants économiques est comparable et est acceptable? Parce que je n'en ai pas tellement d'arguments, puisqu'on exige, à mon avis, deux poids deux mesures, c'est-à-dire des structures étanches dans certains cas et des seuils de tolérance déjà annoncés d'avance pour l'environnement, pour la pollution environnementale.

4145 **LE PRÉSIDENT :**

Qu'est-ce que vous voulez savoir au juste?

4150 **M. RENÉ LEDOUX :**

Je veux comprendre pour pouvoir expliquer qu'on est capables de dire à des promoteurs: «On va tolérer d'avance. On vous le dit...»

4155 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous voulez vraiment comprendre ou vous voulez passer votre message?

4160 **M. RENÉ LEDOUX :**

Bien, c'est les deux mais, effectivement, j'ai besoin d'arguments. Honnêtement, j'ai besoin d'arguments.

LE PRÉSIDENT :

4165 Monsieur Rochon.

M. ALAIN ROCHON :

4170 Je n'ai pas plus de facilité que vous à synthétiser la question, mais écoutez, j'ai présenté l'argumentation qu'on avait technique, scientifique pour ce qui était de l'entreposage des résidus miniers.

4175 Moi et mes collègues, c'est une approche qui, pour nous, est acceptable. C'est un contexte un peu différent du contexte agricole. Ce qui est agricole, il y a un règlement sur les exploitations agricoles. Effectivement, oui, l'approche est un peu différente, mais écoutez, c'est...

LE PRÉSIDENT :

4180 Je pense que c'est une question piège un peu.

M. RENÉ LEDOUX :

4185 Bien, est-ce que vous croyez qu'une approche comparable dans ce cas-là pourrait être envisageable pour les agriculteurs? Parce que c'est une approche qui nous apparaît beaucoup plus, au fond, possible et acceptable. Plutôt que de pénaliser un ensemble d'agriculteurs avec des mesures identiques pour tout le monde, bien, on peut exiger que quelqu'un se conforme à un certain niveau de conformité et, finalement, on peut l'annoncer, puis on peut accepter les conséquences.

4190 Mais pourquoi le tolérer auprès de l'industrie et exiger quelque chose de différent auprès des agriculteurs? C'est effectivement une préoccupation.

4195 Si le ministère de l'Environnement est prêt à avoir une approche comparable en agriculture, moi, je veux lancer le message aujourd'hui qu'on va être capables de faire des gains agro-environnementaux importants dans les prochaines années avec une telle ouverture d'esprit de leur part.

4200 Ma deuxième préoccupation concerne la gestion des problèmes en général qu'on va rencontrer dans le futur advenant une décision favorable de votre part. Ça concerne autant la qualité des eaux d'exhaure que tous les autres items.

4205 On a abordé, à quelques reprises durant la présentation, la question d'un comité de suivi. Ça n'a pas été beaucoup abordé, on n'en a pas beaucoup parlé. La question que je me pose: quel genre d'engagement concret de la part du promoteur croyez-vous qu'un comité de vigilance obtiendrait-il, alors que ça fait cinq ans que la question de l'eau en termes de qualité, de quantité,

4210 est revendiquée par les agriculteurs à la CPTAQ d'abord, au Tribunal administratif du Québec, et là qu'on est rendus à la septième séance d'audiences publiques du BAPE ou de commission d'enquête du BAPE ce soir, que l'attention des médias est tournée sur le dossier, que le certificat d'autorisation n'est toujours pas émis – et ça, je pense que ça va changer passablement la réceptivité du promoteur dans ses engagements – puis que tout ce qu'on a réussi à obtenir, c'est une réponse: «Bien, on va faire une réunion très rapidement avec le ministère de l'Environnement, puis on croit beaucoup à un comité de vigilance.»

4215 Ne trouvez-vous pas que le promoteur aurait eu amplement le temps de proposer un engagement concret pour répondre aux attentes des producteurs?

4220 Autrement dit, après ce soir, si jamais un comité de vigilance était nommé ou appointé, quelle serait la capacité réelle pour ce comité de vigilance là de solutionner les problèmes concrètement qui vont surgir?

4225 Et malheureusement, on craint qu'il va surgir des problèmes d'application. Dans ce dossier-là depuis le début, quand il y a une solution qui est amenée, on constate qu'il y a une impasse ou il y a une difficulté supplémentaire.

4230 On a beaucoup apprécié votre écoute, votre volonté de vouloir comprendre et trouver des solutions. Malheureusement, on ne croit pas être en mesure de compter sur vous pour nous aider à cheminer dans le futur. Et notre principale préoccupation est là: comment pourrions-nous, de façon concrète, corriger les lacunes? On n'y croit pas. C'est définitivement une opinion.

LE PRÉSIDENT :

Bien, je vous remercie beaucoup.

4235 **M. RENÉ LEDOUX :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4240 Je souhaite que les prochaines interventions, dans la mesure du possible, se raccrochent à la question qu'on traite actuellement.

Donc, madame Marie-Martine Bédard.

4245 **Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :**

Bonsoir!

4250 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, madame.

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

4255

J'interviens en mon nom personnel. Je vais essayer autant que possible de raccrocher tout cela à la question.

LE PRÉSIDENT :

4260

Ça va.

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

4265

Au niveau de la qualité des eaux du ruisseau Rousse, ce que je veux savoir, est-ce qu'il y a eu moyen de... on sait qu'il y a les poussières aussi qui vont tomber, mais on parle de qualité tout le temps en parlant des eaux d'exhaure. Est-ce qu'on a aussi évalué l'effet cumulatif avec la poussière aussi qui va retomber dans le ruisseau Rousse et avoisinage?

LE PRÉSIDENT :

4270

D'accord. Alors, monsieur Faucher, vous avez caractérisé le ruisseau Rousse. Est-ce qu'on peut dégager une moyenne pour les concentrations de particules en suspension ou de matières en suspension?

4275

M. RICHARD FAUCHER :

Monsieur Vachon, s'il vous plaît.

M. ANDRÉ VACHON :

4280

Oui, on a calculé une moyenne. De fait, les valeurs dans le ruisseau Rousse varient de l'ordre de 15 à peu près à...

LE PRÉSIDENT :

4285

15, l'unité?

M. ANDRÉ VACHON :

4290

Il me semble que c'est le minimum qu'on a trouvé, de l'ordre de 15. Je vous dis ça de mémoire, je...

LE PRÉSIDENT :

4295

Non, mais l'unité...

M. ANDRÉ VACHON :

4300

Oh! Je m'excuse, milligramme par litre. Je m'excuse, merci de me rappeler à l'ordre.

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

4305

Excusez-moi, mais moi, je parlais des poussières émises par les cheminées de la mine qui tomberaient en plus dans l'eau, en plus des eaux d'exhaure. Est-ce que ça a été évalué, ça, en cumulé?

LE PRÉSIDENT :

4310

Monsieur Faucher.

M. ANDRÉ VACHON :

4315

La réponse, c'est «non», d'accord? Cependant, si vous regardez les quantités de poussière qui vont être émises par les cheminées, en raison de la présence de dépoussiéreurs qui sont là, le résultat...

LE PRÉSIDENT :

4320

Quelles sont ces quantités?

M. ANDRÉ VACHON :

4325

Ah! C'est de l'ordre de plus petit que 25 mg par mètre cube normalisé à la cheminée. Quand on fait...

LE PRÉSIDENT :

4330

Ça donnerait quelle quantité annuellement?

M. ANDRÉ VACHON :

4335

Ah! Localement à un point de rejet, ce sont des valeurs qui sont impossibles à mesurer à toutes fins utiles. Il faudrait faire le cumul sur la durée de vie de la mine pour arriver à une valeur qui serait encore beaucoup plus petite. De mémoire, c'est 3 mg, je dirais, par mètre carré, mais...

LE PRÉSIDENT :

4340 Au niveau du sol?

M. ANDRÉ VACHON :

4345 Au niveau du sol.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

4350 **M. ANDRÉ VACHON :**

4355 Donc, on arrive avec des valeurs qui sont totalement d'un autre ordre de grandeur. Ajouter ça, c'est ajouter quelque chose avec rien. Si on a, par exemple, 25 mg/l de matières en suspension et on ajoute les poussières résultant, ça serait 25 mg, plus 0,00000 je-ne-sais-pas-trop-quoi. Et le résultat final, on va dire encore: c'est 25, parce qu'on ne peut pas le mesurer. C'est une valeur qui est tout à fait insignifiante. Donc, non, on ne l'a pas évalué. En pratique, ça serait impossible de le mesurer, c'est une valeur insignifiante.

4360 Les quantités de matières en suspension en le ruisseau sont de loin plus importantes actuellement et elle proviennent normalement de l'érosion des sols, parce que le territoire est... si c'était un milieu vierge, boisé, la quantité de matières en suspension qu'on peut espérer retrouver est de l'ordre de 5, en étiage peut-être même moins. Puis en période d'érosion, haut débit, 15, un truc comme ça.

4365 Nous, en période calme, on a 15, 20. En moyenne, les résultats qu'on a eus, c'est 70, 65 de mémoire. Et en période de crue, on a monté jusqu'à 3 000 mg/l de matières en suspension, ce qui est une charge énorme. Alors, ajouter des poussières là-dessus, c'est vraiment ajouter des poussières.

4370 **Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :**

Merci. L'autre chose, monsieur Rozon, je crois, hier faisait la mention...

LE PRÉSIDENT :

4375 Rozon?

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

4380 Oui, Rozon.

LE PRÉSIDENT :

Rozon, d'accord.

4385

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

Non pas Rochon, Rozon, concernant le parc et le ruisseau Rousse et, moi, ce que j'appelle les «menés» parce que je n'ai pas le nom scientifique de cette espèce de menés qui vivent dans le ruisseau Rousse – il y en a trois – comme il le mentionnait, à cause de l'augmentation du débit, on pourrait les voir disparaître. En tout cas, le document que le Comité de citoyens de Deux-Montagnes a déposé, il y a une copie de cette étude-là.

4390

Le biologiste demandait à ce qu'il y ait des mesures compensatoires pour éviter que l'on perde aussi ces trois espèces de menés, les menés qui sont rendus une espèce pratiquement menacée ou vulnérable. Ici dans la région, il faut comprendre que la plupart des ruisseaux ont été remblayés, il en reste très peu. Le mené, c'est le début de la chaîne alimentaire pour le poisson.

4395

Donc, je veux savoir, est-ce que la compagnie va faire ces mesures compensatoires qui ont été proposées par ce biologiste-là à l'époque?

4400

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rozon, pourriez-vous faire une synthèse des discussions?

4405

M. RICHARD ROZON :

Oui. Effectivement, comme le souligne madame Bédard, dans la première analyse qui a été faite sur le document 2000, monsieur Traversy, biologiste à l'aménagement de la faune, il avait identifié un certain nombre d'espèces qui étaient sensibles à la pollution, non tolérants à la pollution.

4410

Toutefois, comme je le disais hier soir, il y a eu des discussions avec le promoteur, avec le ministère de l'Environnement à l'effet de documenter un peu plus les choses qui vont être faites au niveau du ruisseau Rousse, au niveau du rejet. Et le dernier avis qui a été émis par le Service d'aménagement de la faune et aussi par la Planification des parcs, c'est que le promoteur a répondu de façon satisfaisante afin de préserver l'ensemble de la faune aquatique du ruisseau Rousse et de la Grande baie.

4415

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

Ça répond, Madame?

4420

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

4425

Plus ou moins, mais disons, vu qu'il commence à être tard, je ne m'éterniserai pas.

4430 Et l'autre question, ça concerne aussi les aires écologiques du parc d'Oka qui sont, plus souvent qu'autrement, des milieux humides où on retrouve aussi des espèces menacées ou susceptibles de l'être, tout ça, et caetera, soit autour du ruisseau Rousse, des fois pas du tout, mais il y a beaucoup de milieux humides dans le parc d'Oka, etc.

4435 J'avais parlé l'année dernière, à l'automne dernier, à Martine Savard qui a participé à une étude hydrogéologique d'une grande région que, probablement, monsieur ici connaît. Et j'avais parlé un petit peu de la problématique, j'avais beaucoup de questions. On a eu une conversation assez brève quand même, mais elle me disait, évidemment, mes questions méritaient des études locales plus approfondies, à savoir ces aires écologiques là, est-ce que... étant donné que là, quand on part du site Niocan, on s'en va, on descend vers le lac. Le parc se trouve entre
4440 les deux.

Toutes ces zones humides là qui ont des espèces menacées ou vulnérables, qui sont des aires de conservation, est-ce qu'il n'y en a pas certaines d'entre elles qui sont alimentées par certaines poches de nappe souterraine ou... en tout cas, je veux savoir, est-ce que ça a été
4445 regardé? Parce que si ce n'est pas regardé, est-ce qu'il y a possibilité de voir certaines de ces aires écologiques là disparaître?

LE PRÉSIDENT :

4450 Monsieur Faucher, est-ce que ça a été fait?

M. RICHARD FAUCHER :

4455 Monsieur Vachon qui a fait les travaux peut répondre.

M. ANDRÉ VACHON :

4460 La réponse, c'est «non», ça n'a pas été fait. Vous avez encore raison. Cependant, il faut regarder la carte prévue de rabattement. Et vous vous rappelez qu'on a dit qu'on utilisait les fosses de la mine SLC pour mettre l'eau. Alors, on va avoir là une recharge très importante, qui va faire en sorte que le niveau d'eau, qu'on observe actuellement, va demeurer à tout le moins égal à celui qu'on a là maintenant.

4465 Alors s'il y a, au moment où on se parle, des résurgences qui se font vers la Grande baie ou le parc, elles vont continuer à se faire, parce que notre influence va arrêter à cet endroit-là.

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

Le rabattement se fait à combien de distance?

4470

M. ANDRÉ VACHON :

Bien, on a fait une carte.

4475

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

Mais ce que je veux dire, c'est que le rabattement ... si on vide des poches d'eau et des nappes souterraines, il y a des failles à un moment donné. Il y a l'eau qui s'en va vers le lac aussi. Il y a sûrement ou il y a peut-être de ces aires écologiques là qui sont alimentées. Je ne sais pas si un hydrogéologue peut... peut-être que je suis complètement dans le champ, je suis néophyte dans ce domaine-là, mais j'aimerais comprendre un petit peu ce qui arrive.

4480

LE PRÉSIDENT :

En tout cas, le promoteur a dit que ça n'a pas été fait. Docteur Isabel, voulez-vous ajouter quelque chose?

4485

M. DENIS ISABEL :

Peut-être une petite explication sur l'hydrogéologie. On a présenté, plusieurs personnes, monsieur Nastev nous a donné un petit cours au début de l'après-midi où on a vu plusieurs fois le cône de rabattement.

4490

Si vous vous souvenez, le cône de rabattement proche de la mine, il est accentué, mais quand on s'en éloigne à l'extérieur de la zone d'influence, il n'est pas très pentu. Ça devient assez plat.

4495

Ce cône-là, ça représente le changement de niveau d'eau, c'est-à-dire le rabattement. Alors, il faut prendre la carte piézométrique actuellement. C'est-à-dire que sur les collines, l'eau souterraine est plus haute, et quand on arrive près de la baie, elle descend, elle suit... elle est en dessous du sol, mais elle suit pas loin, et elle finit par rejoindre le niveau du lac. Les gens qui exploitent des puits dans le parc le savent très bien.

4500

Donc, le cône de rabattement se rajoute par-dessus ça. À l'extérieur de la zone où le rabattement est important, la différence est très faible, ce qui fait que ça ne change pas les pentes actuelles qu'on peut observer. Ça les change très, très peu. Ce qui fait qu'à l'extérieur de la zone d'influence de la mine, le réseau d'écoulement ne sera pas beaucoup changé. Puis quand on s'éloigne, à un moment donné, il ne sera pas du tout changé par rapport à l'écoulement actuel.

4505

4510

Donc, quand on se ramasse à 4 kilomètres ou à 5 kilomètres, qui se trouve à être la Grande baie ou tantôt quelqu'un parlait des puits de Saint-Joseph-du-Lac, tout ça...

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

4515

Il y a des aires écologiques qui sont beaucoup plus près. Le parc d'Oka ne commence pas à la Grande baie. Il se termine à la Grande baie.

M. DENIS ISABEL :

4520

L'explication reste la même, mais peut-être il faudrait voir sur une carte jusqu'où ça peut aller.

LE PRÉSIDENT :

4525

Docteur Nastev, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose sur ce que madame Bédard...

M. MIROSLAV NASTEV :

4530

Monsieur le président, le docteur Isabel a bien expliqué. Donc, il n'y a pas de danger de rabattement. Donc, le pompage de la mine, le rabattement qui serait créé, il n'y a pas danger pour le parc et pour la Grande baie.

4535

Le danger, c'est plutôt les concentrations de certains éléments qui vont se retrouver dans le ruisseau Rousse et qui vont arriver à la Grande baie dans les marécages. C'est là le problème.

LE PRÉSIDENT :

4540

Bien...

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

Excusez, dernière...

4545

LE PRÉSIDENT :

D'accord, d'accord.

4550

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

Je vous implore.

LE PRÉSIDENT :

4555

Pas tant que ça, madame.

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

4560

Vous avez sûrement entendu parler des changements climatiques et il y a des gens qui ont dit que les niveaux d'eau des lacs baisseraient et tout ça.

4565

Tantôt, on parlait que peut-être, éventuellement, on pourrait même aller chercher de l'eau dans le lac des Deux-Montagnes s'il y avait des effets imprévus, tout ça. Le lac des Deux-Montagnes est un lac très peu profond. En fait, c'est une rivière. Et il y a beaucoup de municipalités en aval qui s'approvisionnent également dans le lac des Deux-Montagnes.

4570

Alors, est-ce qu'on a évalué un scénario urgence si, exemple, la mine, on a des effets non souhaitables, un problème, et que, en plus, on assiste aussi à une diminution du niveau du lac des Deux-Montagnes, donc on se retrouve peut-être avec des puits contaminés pour les villes de Pointe-Calumet, etc. Donc, c'est juste ça mon...

LE PRÉSIDENT :

4575

Monsieur Faucher, est-ce qu'il y a un scénario d'urgence?

M. RICHARD FAUCHER :

4580

La conception de l'usine va se faire de façon, par exemple pour le réservoir, vous avez des parois doubles, des choses de même, ou réservoirs qui peuvent contenir les volumes et ces choses-là. Ça, ça fait partie des mesures d'urgence qui, éventuellement, vont être appliquées.

4585

Dans les discussions qu'on va avoir avec le ministère de l'Environnement, d'abord, il y a le C.A., etc., mais les mesures d'urgence, il y en a qui s'établissent de toute façon pour la mine, l'usine, et alors tout ça va être mis en place effectivement.

Je ne sais pas si monsieur Vachon veut rajouter quelque chose.

M. ANDRÉ VACHON :

4590

Bien, dans ce sens-là, tous les réservoirs vont avoir une enceinte sécuritaire qui va être installée autour. Si jamais il y avait un réservoir qui avait un déversement, il va être contenu par une enceinte qui va être autour. Si c'est de ça que vous parliez, parce que je ne suis pas sûr que c'est de ça que vous parliez. Vous parliez plutôt d'un scénario catastrophique relié à l'abaissement...

4595

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

4600 C'est parce qu'on parle beaucoup de dilution. J'ai entendu très souvent le mot «dilution».
Quand on parle, des fois, des changements climatiques et tout ça, on pense à moins d'eau
aussi. Donc, on augmente la concentration à ce moment-là.

4605 Si l'eau devient impropre dans certains puits, jusque des puits qui approvisionnent Pointe-
Calumet, qui sont justement au niveau de la Grande baie, qu'est-ce qu'on fait? Est-ce qu'il va
 falloir aller devant les tribunaux pour prouver que l'activité de la mine a...

M. ANDRÉ VACHON :

4610 L'activité de la mine ne peut pas aller dans cette direction-là.

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

Ils sont en aval.

4615 **M. ANDRÉ VACHON :**

L'activité de la mine ne peut aller dans cette direction-là.

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

4620 Non?

M. ANDRÉ VACHON :

4625 Et pas à ce point de toute façon. La nouvelle prise d'eau, vous parlez, de Pointe-
Calumet? C'est de ça dont vous parlez?

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

4630 Oui.

M. ANDRÉ VACHON :

4635 Les nouvelles prises d'eau sont, sauf erreur, en amont par rapport à l'effluent du ruisseau
Rousse. Et ça ne remonte pas, ça descend.

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

4640 Au printemps, c'est inondable et ça inonde en amont aussi. Donc, tout se trouve
mélangé. Ce n'est pas garanti que ça...

M. ANDRÉ VACHON :

Si vous parlez...

4645

LE PRÉSIDENT :

Juste une seconde. Je vais demander à madame Lachapelle qui a déjà donné deux fois la réponse, ça va lui permettre aussi de se réveiller!

4650

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Quelle est la question? Je n'ai pas écouté, je suis débranchée.

4655

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

4660

C'est lui qui m'a influencée.

LE PRÉSIDENT :

4665

Oui, oui, il donne le mauvais exemple depuis hier.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Il m'a donné l'idée.

4670

LE PRÉSIDENT :

Alors, madame Bédard, peut-être résumer tout simplement votre question.

4675

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

Moi aussi, mon cerveau s'en va tranquillement. En fait, ce que je veux savoir, exemple, au printemps, on sait que la Grande baie, c'est un secteur inondable. Les puits de Pointe-Calumet, qui se trouve en amont, peuvent en période d'inondation recevoir aussi... en fait, il y a un mélange qui va se faire de l'eau du ruisseau Rousse et probablement des eaux d'exhaure.

4680

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Pourquoi les eaux d'exhaure? Du mélange...

4685

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

Bien, en fait, s'il y a des contaminants...

4690 **Mme CAROLE LACHAPELLE :**

Du résultant du ruisseau Rousse?

4695 **Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :**

Oui, s'il y a des contaminants, des poussières. Vous m'excuserez, je ne suis pas du tout dans ce domaine-là, j'essaie de me retrouver là.

4700 **Mme CAROLE LACHAPELLE :**

Mais au printemps?

4705 **Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :**

Pas juste au printemps, mais au niveau de la concentration, exemple, si on tombe dans une période où on a moins d'eau où on va...

4710 **Mme CAROLE LACHAPELLE :**

Il y a deux scénarios extrêmes, O.K.?

4715 **Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :**

Oui.

4720 **Mme CAROLE LACHAPELLE :**

Nous, on ne fonctionne pas avec des projections. On fonctionne avec une approche préventive que sont les objectifs de rejet. On dit au promoteur, au projet, au cas industriel: «Vous ne déversez pas plus que ça pour la protection du milieu aquatique.»

4725 Mais mettons qu'on se retrouve dans une situation de crue, la dilution des eaux de mine dans le ruisseau Rousse va faire en sorte que, là, il n'y aura plus d'impact. On ne pourra même pas mesurer l'influence de la mine, parce que les débits du ruisseau sont énormes par rapport à des situations d'étiage, c'est-à-dire au mois de juillet ou au mois d'août.

Mais il va y avoir, comme il y a toujours, comme il y a en ce moment, du plomb, du zinc, du fer, des matières en suspension, de l'aluminium, toutes les choses qui sont finalement essentielles à la vie, et puis qui proviennent des roches. Quand je dis «essentielles à la vie», on

4730 en retrouve dans les médicaments. On en retrouve dans nos aliments. On en retrouve dans le corps humain, mais aussi on les excrète, on en garde. C'est toujours une question de dose.

Je peux donner un exemple un peu du quotidien. J'avais pensé au vin, mais peut-être que ça ne sera pas... bien, je vais le donner le vin.

4735

LE PRÉSIDENT :

Il serait de circonstance un peu.

4740

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Oui, c'est ça. On entend dire que prendre un verre de vin rouge par jour, c'est bon pour le coeur, je pense. Puis il y a personne qui va présumer que quelqu'un va être très malade à consommer un verre de vin rouge par jour. Mais si vous en buvez un gallon, il y a des problèmes.

4745

Si vous en buvez deux verres, bien, ce n'est pas trop exagéré.

Bien, c'est un peu la même chose en environnement. Il y a des seuils, des seuils très, très sécuritaires, mais on peut les dépasser un peu. Ils peuvent être en bas. Et même dans la nature, on trouve des concentrations parfois plus élevées que nos critères de qualité, qui ramassent une quantité importante de données. Et parmi ces quantités de données, on prend les valeurs les plus basses pour être les plus sécuritaires.

4750

On peut les dépasser et on les dépasse souvent même en milieu naturel. C'est pour ça qu'on examine ces valeurs-là à la lumière des connaissances actuelles.

4755

Puis l'autre exemple que je pouvais donner, c'est l'exemple de l'aspirine qui est un médicament. Si on prend une ou deux aspirines, qui est la dose recommandée, on va soigner notre mal de tête, si c'est notre problème. Mais si on en prend une quantité massive, on va s'intoxiquer et peut-être même en mourir.

4760

Les questions de dose, c'est comme ça dans la vie. C'est comme ça pour la santé.

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

4765

Pardon, je veux faire un aparté ici. Vos deux exemples que vous avez donnés, deux aspirines par jour une vie de temps peut donner des ulcères.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

4770

Non, non, je parlais pour un mal de tête.

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

4775 Et un verre de vin par jour diminue les maladies cardiovasculaires, c'est vrai, mais augmente le risque de cancer du sein chez la femme.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

4780 Peut-être, mais en tout cas, mes...

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

Alors, il y a toujours un contrepoids. Alors, il faut faire attention.

4785 **Mme CAROLE LACHAPELLE :**

Je peux donner un autre exemple qui est peut-être plus santé, mais ce que je veux dire, c'est que les doses... Aspirine, vin, oublions ça. De toute façon, je prends aucun des deux, ce soir.

4790

Mais quand on regarde un guide alimentaire, on dit: il faut manger tant de portions de légumes, tant de portions de fruits, tant de portions de viandes. Ce n'est pas parce qu'on le suit de façon rigoureuse qu'on ne développera pas une maladie mortelle. Il y a de la génétique. Et ce n'est pas parce qu'on fait fi de ces recommandations-là qu'on va mourir. Il a des doses...

4795

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

4800 **Mme CAROLE LACHAPELLE :**

4805 Mais c'est un peu ça les critères de qualité. Ce que je veux dire par là, ce n'est pas parce qu'il y a du plomb, du nickel, du zinc, du fer, de l'aluminium dans les cours d'eau. Mais c'est parce que je l'ai dit, ça fait... bien, vous n'étiez pas là la première journée. C'est parce que j'entends des remarques pendant les pauses qui disent: «On sait bien, t'sais, du zinc, ils vont nous dire que c'est bon pour la santé.» Oui. J'entends des choses, puis c'est comme si j'avais conté des mensonges, mais ce n'est pas ça. J'essaie de donner des exemples de notre quotidien pour montrer que je ne conte pas des mensonges.

4810 **LE PRÉSIDENT :**

Docteur Dessau?

M. JEAN-CLAUDE DESSAU :

4815

Si vous permettez, monsieur le président, je voudrais donner deux exemples que je pense irréfutables. Maintenant, je peux peut-être me tromper. Peut-être que quelqu'un pourrait revenir là-dessus.

4820

On peut penser à deux choses, je pense, dont on ne peut se passer: de l'eau, puis même en pensant à de l'eau pure qui rencontre tous les critères, l'eau la plus pure possible, et l'air. On en a tous besoin, je pense qu'on est d'accord.

4825

Si l'air est pur et si l'eau est pure, on a tous besoin d'eau et d'air. Mais on peut s'intoxiquer avec de l'eau, on peut s'intoxiquer avec de l'air. On peut se rendre malade à prendre trop d'eau. On peut se rendre malade à respirer trop d'air trop rapidement. On fait de l'hyperventilation, on peut perdre conscience, on peut se casser le crâne en perdant conscience et en respirant trop fort.

4830

C'est quand même toujours une question de dose quelque part. Mais c'est sûr que quand on va chercher des médicaments, au départ un médicament, même s'il peut être très bon, il y a probablement un effet secondaire. Et il va probablement avoir plus d'effets secondaires s'il est meilleur que s'il est moins bon. Mais là, on va entrer dans des détails, je pense, qui sont moins importants ici.

4835

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Parce qu'on s'éloigne un peu quand même de notre sujet, puis l'heure avance.

4840

Mme MARIE-MARTINE BÉDARD :

4845

Je veux juste passer un petit commentaire, même s'il n'a pas rapport au ruisseau Rousse directement. C'est que, moi, je m'alimente d'aliments biologiques et, en saison, je m'approvisionne seulement localement, parce que c'est ça aussi du développement durable, et je veux continuer. Je ne veux pas qu'on dédommage les cultivateurs, je veux continuer de m'approvisionner en biologique de manière locale. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

4850

Merci, madame Bédard.

Monsieur Simon Dubois. Écoutez, je vous rappelle que c'est toujours une question.

M. SIMON DUBOIS :

4855

Ça ne sera pas bien long. Durant les audiences du BAPE pour l'oléoduc, j'ai soulevé la question des effets cumulatifs des différents projets. Et le président, dans son rapport final, a dit qu'il devrait y avoir l'instauration de mesures sur les effets cumulatifs pour avoir un portrait global.

Parce qu'il n'y a pas juste la mine Niocan, il y a l'oléoduc, il y a eu les pompages, il y a beaucoup de choses qui viennent s'exercer sur l'environnement, le ruisseau Rousse et sur le parc d'Oka.

4860

Ça, c'est ma question 1 très rapide: est-ce qu'il y a des mesures, des façons de mesurer qui vont être instaurées? Je ne sais pas à quoi faisait référence le président du BAPE, de l'enquête...

4865

LE PRÉSIDENT :

Le président de la commission.

M. SIMON DUBOIS :

4870

Le président de la commission, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

4875

Michel Germain.

M. SIMON DUBOIS :

4880

C'est ça. Mais est-ce qu'il y a des choses qui vont être instaurées par les instances gouvernementales? Je ne sais pas si c'est le parc d'Oka ou le ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

Pour déterminer les impacts cumulatifs?

4885

M. SIMON DUBOIS :

Oui, c'est ça, pour mesurer ça, pour avoir une vue globale des impacts des différents projets.

4890

LE PRÉSIDENT :

Vous trouvez que ça serait à un organisme environnement que devrait incomber le...

4895

M. SIMON DUBOIS :

Je ne sais pas si c'est à ça que le président ou le commissaire se...

LE PRÉSIDENT :

4900

Alors, monsieur Rozon, je pense que c'est à vous que la question s'adresse.

M. RICHARD ROZON :

4905

Effectivement, le président de la commission, dont faire référence monsieur, a émis un certain nombre de commentaires concernant le Parc national d'Oka à l'effet qu'on devrait avoir des mesures de suivi des impacts cumulatifs des différents travaux ou interventions qui se produisent dans le parc d'Oka.

4910

Nous, on a pris bonne note de ces recommandations. Ce n'est pas tellement avancé, mais depuis quelques années, on est en train de mettre en place des mesures de l'intégrité écologique à l'intérieur du parc, mais c'est les premiers balbutiements, ça fait à peine deux ans. Et au moment des audiences de la commission, on n'avait pas de données particulières.

4915

LE PRÉSIDENT :

Voilà.

M. SIMON DUBOIS :

4920

Ça répond à ma question. L'autre question, je suis résident d'Oka sur la montagne. Je vais la poser rapidement, mais ça ne correspondait à aucun des thèmes. C'est la question des coûts, je la pose rapidement.

4925

Lors de la vie de l'ancien projet, de la St.Lawrence Columbiun, Mont Saint-Pierre a manqué d'eau. Ça a pris trois ans avant qu'il y ait de l'eau. Présentement, ils payent des taxes. Ils avaient leurs puits avant qui avaient été payés et amortis.

4930

Moi, j'habite à Oka sur la montagne. Je suis à moins de 2 kilomètres. Si on manque d'eau, si jamais on manque d'eau, on est dans le roc, ça pourrait coûter assez cher amener l'eau dans le roc jusque chez nous. Ça fait plusieurs personnes à qui j'en parle, qui connaissent ça, qui me disent que ça coûterait assez cher, ça prendrait du pompage.

4935

L'autre chose, si jamais c'est amené, que la mine remplit ses engagements de dépenser et de nous amener l'eau, moi, j'ai un puits, il est amorti. Le creusage, tout est amorti sur mon hypothèque. Qu'est-ce qui arrive avec mon amortissement, mon investissement? Je suis un peu comme les agriculteurs.

4940

L'autre chose, combien de temps ça va prendre? Est-ce que je vais être trois ans à me laver dans une cuvette en allant chercher de l'eau de pluie de mes gouttières?

4945 Autre question, une fois que Niocan va s'être débarrassée de ce réseau-là, puis l'aura
vendu 1 \$ à la ville, moi, en taxes municipales, j'en paye pas pour l'eau, combien ça va me
coûter de taxe d'aqueduc pour quelque chose que j'avais déjà? Puis ça va être de l'eau chlorée
que je vais avoir. Présentement, j'ai de la très bonne eau. Je l'ai fait analyser, je l'ai fait vérifier, il
n'y a pas de chlore dedans. Elle est très bonne, j'en ai en masse. L'autre question.

LE PRÉSIDENT :

4950 C'est ça votre question?

M. SIMON DUBOIS :

4955 Oui, oui, c'est la question des coûts. Le TAQ, en 2003, quand ils ont remis les
recommandations, ils disaient que tant que ça ne dépassait pas 400 \$ par année de taxe
d'aqueduc pour nous autres... si jamais ça dépasse 400 \$? Ah! Là, c'est zéro pour moi
présentement. Mais si j'avais à payer 400 \$, au-delà de ça, ce serait la mine qui paierait.

4960 Alors, si jamais la mine fait faillite, on sait que c'est des choses qui arrivent, puis que ça
me coûte plus que ça, j'imagine que si le TAQ l'a dit, c'est que ça pourrait arriver peut-être.
Donc, si jamais ça arrivait, moi, quelle garantie que j'ai que la mine ne fera pas faillite, puis que
je ne paierai peut-être pas plus encore que 400 \$ de taxe municipale pour de l'eau que j'avais
déjà?

4965 Alors, là, je me retrouverais à financer de l'eau dont j'avais pas besoin, un aqueduc dont
j'avais pas besoin, pour qu'une mine vienne s'installer proche de chez nous. Toutes des choses
que j'ai pas de besoin. Alors, c'était les questions en différents volets, mais c'est des questions
qui n'avaient pas été abordées, la question des coûts, si jamais on manque d'eau sur Oka sur la
montagne pour moi et mes voisins.

4970 Puis je tiens à rappeler à Niocan que mon eau est très bonne. Elle a été vérifiée. Merci
beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

4975 Je vous en prie. Je vais essayer quand même de répondre à une ou deux questions.

4980 Monsieur Blouin, combien coûte un compte de taxe annuellement pour une maison qui
est approvisionnée en eau d'aqueduc?

M. ÉRIC BLOUIN :

À la dizaine de dollars près... je n'ai pas les montants exacts. La tarification de l'aqueduc,
ici, on a deux réseaux, village et paroisse. On est touchés par la paroisse la question de

4985 monsieur. La tarification est entre 150 \$ et 200 \$ annuellement. Ça, c'est le coût pour recevoir l'eau.

Comme monsieur a dit, effectivement, les gens du Mont Saint-Pierre et autres citoyens paient pour les tuyaux qui ont été installés. Dans ce cas-ci, si on se rend jusqu'à Oka sur la
4990 montagne, les tuyaux seraient déjà financés. Mais pour l'eau, c'est 150 \$, 200 \$.

LE PRÉSIDENT :

Donc, je comprends que le promoteur ne paiera pas le compte de taxe, monsieur
4995 Faucher?

M. RICHARD FAUCHER :

Non. En fait, le 400 \$, c'est la discussion qu'on avait eue au niveau du Tribunal
5000 administratif du Québec pour les agriculteurs.

Pour les résidences individuelles, c'est évident que ça va être inférieur à 400 \$. Donc, Niocan ne paierait pas le compte de taxe d'eau pour sûr.

5005 **LE PRÉSIDENT :**

Voilà.

M. SIMON DUBOIS :

5010 Je veux juste rappeler qu'on est quand même pas mal loin de l'emprise, Oka sur la montagne. Ça doit faire un bon 5 kilomètres de l'emprise. Ça commence à être loin pour pomper de l'eau, ça, puis on est en hauteur aussi. Donc, ça va peut-être coûter un petit peu plus que les gens plus proche de l'emprise payent.

5015 **LE PRÉSIDENT :**

Pas pour le compte de taxe.

5020 **M. SIMON DUBOIS :**

En tout cas, le fonctionnement des pompes, il faut que ça soit payé par quelqu'un. Alors, si c'est amorti par toute la municipalité, il faut quand même que ça soit payé. Merci beaucoup.

5025 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, monsieur Dubois.

Alors, Éric St-Denis.

5030

M. ÉRIC ST-DENIS :

C'est juste un petit commentaire concernant les eaux d'exhaure, malheureusement qui a peut-être un petit peu trait à la quantité, mais je ne pose pas de question à grand développement.

5035

Je veux juste mentionner qu'il a déjà été dit que les eaux d'exhaure ne pourraient pas fournir plus d'eau pour l'irrigation que le volume qu'elles représentent. Puis quand on parle qu'en période significative d'application à l'été, il avait été pointé que ça pourrait être insuffisant.

5040

Ce que j'aimerais qu'on envisage, c'est qu'on envisage le bilan annuel, parce que s'il y a mine, ils vont pomper à l'année l'eau. Toute cette eau-là qui va éventuellement se rabattre, qui ne sera plus disponible dans les puits artésiens, c'est sur une base annuelle qu'on doit considérer la question. Ce n'est pas juste faire les totaux des mois à l'été pour dire... il y a un déficit parce que, en fait, on pompe à l'année de l'eau. Et puis avec les eaux d'exhaure, il y a juste pendant la période où on peut réellement irriguer que l'eau est disponible, mais toute l'année, on a pompé. Alors que s'il n'y a pas de mine, il n'y a pas de pompage, donc je pourrais comprendre qu'il n'y a pas de rabattement et les gradients de pression n'ont pas été créés. Donc, le potentiel des puits est resté intact. Je ne sais pas si vous comprenez...

5045

5050

LE PRÉSIDENT :

J'attends la suite.

5055

M. ÉRIC ST-DENIS :

Bien, c'est ça. C'était un commentaire, ça ne soulève pas de question.

5060

LE PRÉSIDENT :

Ah! C'est un commentaire. Je pensais que vous vouliez poser une question.

5065

M. ÉRIC ST-DENIS :

Non, parce que ça a été amené par le promoteur comme: «On ne pourra pas fournir plus d'eau qu'il y en a dans les eaux d'exhaure, si on utilise les eaux d'exhaure pour l'irrigation.» Sauf que si on compare ça à s'il n'y en a pas de mine... si on fait le bilan de l'eau de...

5070

LE PRÉSIDENT :

Non, non, je comprends, je vous suis.

M. ÉRIC ST-DENIS :

C'est ça.

5075

LE PRÉSIDENT :

Je vous suis très bien.

5080

M. ÉRIC ST-DENIS :

C'est juste ça.

LE PRÉSIDENT :

5085

Merci beaucoup.

Alors, je voudrais qu'on continue par une série de questions. D'abord...

5090

M. DANIEL VAILLANCOURT :

Monsieur le président...

LE PRÉSIDENT :

5095

Oui.

M. DANIEL VAILLANCOURT :

5100

... est-ce que je peux commenter sur la dernière intervention?

LE PRÉSIDENT :

Si vous voulez, si vous voulez.

5105

M. DANIEL VAILLANCOURT :

Je pense que monsieur St-Denis a très bien saisi toute la problématique créée par la présence de la mine sur l'eau d'irrigation, c'est-à-dire que l'eau d'irrigation est présente dans la réserve du sol pour les agriculteurs, pour l'irrigation lorsqu'ils en auront besoin présentement ou dans le futur.

5110

Une fois qu'on a débuté l'exploitation de la mine, on rejette la réserve d'eau dans l'environnement, elle n'est plus présente, puis l'agriculteur n'y a plus accès. Alors, le citoyen agriculteur n'a pas accès à sa ressource eau qui, normalement, serait là pour ses besoins. C'est

5115

un commentaire que je voulais rajouter, parce que j'ai trouvé l'intervention de monsieur St-Denis très claire.

LE PRÉSIDENT :

5120

Très bien.
Monsieur Rochon?

M. ALAIN ROCHON :

5125

Oui. Un peu plus tôt dans la soirée, monsieur Vachon a élaboré sur la qualité des eaux d'exhaure, donc le respect des eaux d'exhaure par rapport aux objectifs environnementaux de rejet. Et il a affirmé que les eaux d'exhaure, elles devaient... ou, lui, il prévoyait que les eaux d'exhaure étaient pour respecter chacun des objectifs environnementaux de rejet.

5130

J'aimerais que ma collègue, madame Dorothée Benoît, complète un peu cette information-là.

LE PRÉSIDENT :

5135

D'accord.

Mme DOROTHÉE BENOÎT :

5140

Alors, plus précisément, en effet, on observe que les exigences qu'on a fixées au niveau des eaux d'exhaure pour la plupart respectent les OER, sauf quelques paramètres que j'aimerais souligner, soit le fer, les fluorures, le plomb, le manganèse total.

5145

Alors, c'est pour vous dire qu'on a tenu compte d'une teneur un peu plus élevée pour différentes considérations que je prendrai pas le temps nécessairement d'expliquer ici, mais je voulais souligner la différence qu'on a soumise pour ces paramètres-là.

LE PRÉSIDENT :

5150

Donc, ça, ce sont des informations que vous savez?

Mme DOROTHÉE BENOÎT :

5155

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Les eaux d'exhaure vont être supérieures aux objectifs de rejet environnementaux. Vous faites quoi dans ce temps-là? Est-ce que vous allez les autoriser?

5160

Mme DOROTHÉE BENOÎT :

Mais en fait, ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a un mécanisme de traduction des OER en NER. Et ces mécanismes-là sont appliqués dans le cadre des attestations pour les pâtes et papier et l'industrie minière actuellement qui est en cours de réalisation. Et ce processus-là, c'est très complexe, vous le connaissez.

5165

LE PRÉSIDENT :

Non, non, mais je sais où vous allez arriver parce que, moi aussi, j'avais fait cet exercice, puis j'avais trouvé tous les dépassements.

5170

Mme DOROTHÉE BENOÎT :

O.K.

5175

LE PRÉSIDENT :

Mais ensuite, quand je me suis comparé à ce qui devrait être inscrit dans un certificat d'autorisation, j'ai vu que les objectifs, les concentrations tolérables à l'effluent, donc les objectifs ne correspondent pas tout à fait aux valeurs «normatives» – entre guillemets – qui sont indiquées dans le dossier auquel on faisait référence.

5180

De telle sorte que, effectivement, en fonction de ces nouvelles limites, normes, effectivement, il y a respect, mais il n'y a pas respect de tous les objectifs.

5185

Mme DOROTHÉE BENOÎT :

Exact.

5190

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

5195

M. ALAIN ROCHON :

Parce que tous les dépassements, comme l'expliquait madame Lachapelle, c'est pas tous les dépassements. Ça dépend de l'ordre de grandeur du dépassement, la fréquence et tout et tout. Donc, tout dépassement n'est pas nécessairement signe d'une catastrophe.

5200

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr.

Monsieur Faucher, vous vouliez prendre la parole?

5205

M. RICHARD FAUCHER :

Oui. En fait, c'est pour faire un commentaire sur ce que monsieur Vaillancourt disait. Monsieur Isabel va faire le commentaire.

5210

M. DENIS ISABEL :

Oui. Ça concerne le débit. L'inquiétude de la personne qui est venue poser une question concerne le fait que les eaux d'exhaure de la mine ne pourront pas fournir la demande supplémentaire que le MAPAQ a calculée pendant la période d'irrigation de 4 semaines, de 28 jours.

5215

Le commentaire que je veux faire, parce que la question, c'est: qu'est-ce qu'il se passe si on compare à quand la mine n'est pas là? Bien, actuellement, ce n'est pas ça le débit, c'est une projection future d'un besoin que les gens pourraient exprimer en développant leurs activités.

5220

Si la mine ne se construit pas, le débit qui est mentionné, le volume qui est mentionné sur 28 jours dépasse de plus de trois fois le débit de la mine. Alors, les gens doivent être conscients que s'ils essaient de pomper ce débit-là dans l'aquifère à partir de la nappe souterraine, ils vont assécher leur puits. Comme la mine est là, ça va être leur puits. Il n'y aura pas de rayon d'influence, ça va être directement chez eux qu'ils vont essayer de pomper cumulativement un débit plus grand que la mine.

5225

LE PRÉSIDENT :

5230

En vous basant sur quelles données du rapport de madame Caron?

M. DENIS ISABEL :

5235

Je n'ai pas le rapport ici, mais si je me souviens bien, on avait estimé dans différents scénarios le besoin d'eau supplémentaire pour compléter les besoins d'irrigation qui ne seraient pas satisfaits par les bassins de surface.

5240

Alors, souvent donc, on prend le rayon de 1.2 kilomètre ou de 2 kilomètres durant la période critique estivale de quatre semaines. On avait des calculs qui étaient pessimistes ou optimistes. Donc, on arrive avec des valeurs qui varient entre 134 000 m³ jusqu'à 196 000 m³, dépendant de quel rayon ou de quelle valeur. Donc, si je prends ces genres de...

LE PRÉSIDENT :

5245

Vous êtes à quel document?

M. DENIS ISABEL :

5250

Moi, je suis dans le document DQ1.1 à la section 10, «Estimation des besoins futurs en eau». Les chiffres qu'on mentionne sont tirés de DB43 à la page 3. DB43, c'est le rapport de monsieur Vaillancourt.

5255

Alors, les besoins futurs non comblés sont de cet ordre de grandeur-là, de 134 000 m³ à 196 000 m³. Et ça est pompé durant une période de 4 semaines, 28 jours. Alors, si vous divisez cette quantité-là par 28 jours, vous arrivez à un chiffre de... je vais reprendre ma calculatrice. Je prends le plus petit, 134 000 divisé par 28, j'arrive à 4 785 m³ par jour.

LE PRÉSIDENT :

5260

Combien?

M. DENIS ISABEL :

5265

4 785. Et si je prends le plus gros chiffre, je vais arriver avec un chiffre plus gros. Donc, on a un débit qui est plus grand que le débit d'exhaure de la mine dans ce cas-là. Et on va vouloir pomper ça quotidiennement pendant cette période-là.

5270

Donc, si vous prenez les mêmes valeurs de perméabilité, vous essayez de voir quel genre de puits que les gens vont avoir besoin pour pomper ça, vous allez voir que ça prend quand même un assez bon puits ou ça prend plusieurs puits en fait. On ne pourrait pas tout pomper dans un seul puits. Et j'imagine que chaque agriculteur va avoir son puits à lui pour pomper ça. Et il n'y aura pas de magie, ils vont se causer des influences réciproques, il va y avoir des rabattements, surtout si les puits sont rapprochés dans le rang.

5275

Ce que je veux dire, c'est qu'il va y avoir une difficulté, il va y avoir un impact important sur la nappe pendant cette période de pompage-là et il va y avoir des rabattements réciproques entre les exploitants, qui vont faire cumulativement que peut-être... peut-être, c'est assez probable que ce n'est pas tout le monde qui va pouvoir irriguer à ce moment-là à ces débits-là.

5280

LE PRÉSIDENT :

5285

De toute façon, si je comprends bien, madame Caron, vous-même, vous avez identifié que même avec ce qui est puisé au ruisseau Rousse, il y aurait un bilan total négatif pendant les quatre semaines. C'est bien ça?

M. DANIEL VAILLANCOURT :

5290 Oui, effectivement. Les chiffres cités par monsieur Isabel sont justes, c'est vraiment les chiffres qu'on a identifiés. Et puis il faudrait peut-être remettre en perspective les calculs qu'on a faits.

5295 Effectivement, ce besoin en eau, qui se situe pendant la période de 28 jours durant l'été, est assez intense, doit nécessiter plusieurs puits chez plusieurs entreprises pour être capable de combler les besoins d'une recharge de tous les étangs une fois par semaine pendant quatre semaines. Alors, chaque étang devrait à ce moment-là être équipé d'un puits pour être capable de combler ces besoins-là.

5300 Ce qu'il faut penser, c'est que les agriculteurs, qui utilisent le puits pour alimenter leurs étangs, utilisent un pompage 24 heures par jour à chaque jour. Alors, c'est sûr que la puissance requise est quand même réduite parce que c'est en continu.

5305 Et puis l'autre aspect qui est très important quand on parle de créer un cône de rabattement presque par ce pompage, il faut penser que c'est 28 jours sur 365 jours, tandis que la mine pompe 365 jours par année.

5310 Un autre facteur très important, nos calculs sont basés sur une irrigation moyenne pendant l'année où ces chiffres sont valables, de 178 millimètres d'eau par saison par hectare, qui est presque la moitié du chiffre avancé par monsieur Vachon qui était de 300 millimètres d'eau par année par hectare.

5315 Alors, on a un besoin identifié qui est beaucoup plus faible que ce que proposait monsieur Vachon dans son étude.

5320 Un autre facteur à considérer, qui vient garantir la recharge de la nappe souterraine, c'est que ce débit de 178 millimètres d'eau, calculé sur 35 % de la surface totale, au contraire de monsieur Vachon qui propose un calcul plus simple basé sur la surface totale à irriguer, ce qui donnerait à peu près 1 500 000 m³ de besoins comparativement à notre 300 000 m³ qu'on a chez nous calculé.

5325 Alors, là, pour assurer la recharge de la nappe phréatique, les agriculteurs pratiquent l'irrigation quand c'est nécessaire, c'est-à-dire dans les années les plus sèches. Alors, on a calculé un besoin hydrique annuel maximum de 178 millimètres d'eau pour l'année la plus sèche sur dix ans et un besoin hydrique qui varie de 38 millimètres dans l'année la plus humide à 178 millimètres la plus sèche, pour une moyenne de 109 millimètres par année pour la surface de 35 % des surfaces irriguées. Donc, ça, c'est pour le besoin annuel, mais qui ne représente pas non plus le besoin du quatre semaines qui est beaucoup plus petit encore.

5330 Alors, je pense qu'on ne peut pas comparer l'impact du pompage, même un pompage tel que prévu dans le futur sur la nappe, le comparer au pompage de la mine qui se fait en continu pendant 17 ans, jour et nuit, 24 heures par jour, 365 jours par année.

LE PRÉSIDENT :

5335 Très bien. Alors, nous avons quelques questions additionnelles. La première chose, madame Caron, je vous avais laissé une question hier en vous demandant si vous avez pu estimer la quantité d'eau du ruisseau Rousse qui était utilisée à des fins d'irrigation en aval de l'emplacement prévu pour Niocan.

5340 **Mme LUCIE CARON :**

 Oui. À travers nos journées horticoles qui se sont tenues hier et aujourd'hui, nous avons calculé ces besoins-là.

5345 **LE PRÉSIDENT :**

 D'ailleurs, je vous remercie beaucoup d'avoir fait ces efforts.

Mme LUCIE CARON :

5350

 Donc, c'est ça, on l'a estimé de deux manières, mais ça arrivait grosso modo aux mêmes quantités. On a calculé que, en aval du point de rejet, ça correspondait à peu près à une soixantaine d'hectares, ce qui fait qu'au niveau du besoin, on parlerait d'environ 40 000 m³. Je vous fais une moyenne.

5355

LE PRÉSIDENT :

 40 000.

5360 **Mme LUCIE CARON :**

 On disait entre 35 000 et 43 000.

LE PRÉSIDENT :

5365

 40 000 m³.

Mme LUCIE CARON :

5370 Oui. Ça fait que c'est ça. Et puis je crois qu'il y avait une autre question qu'on avait notée au niveau des serres, les besoins des serres.

LE PRÉSIDENT :

5375 Ah! Bien, si vous l'avez gardée, d'accord.

Mme LUCIE CARON :

Oui, c'est ça. Pour la zone de rabattement, on avait...

5380

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est six producteurs?

5385

Mme LUCIE CARON :

Les six producteurs.

LE PRÉSIDENT :

5390

Avec 11 serres.

Mme LUCIE CARON :

5395

J'ai pas le nombre de serres.

LE PRÉSIDENT :

Ah non, vous l'avez calculé en superficie.

5400

Mme LUCIE CARON :

J'ai la superficie en mètres carrés.

5405

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Six producteurs, oui.

Mme LUCIE CARON :

5410

Les six producteurs, c'était 8.9 m³ par jour. Et puis au niveau de la zone du 2 kilomètre, à ce moment-là, on parlait de 28.6 m³ par jour.

LE PRÉSIDENT :

5415

D'accord. J'avais aussi une question à monsieur Rochon. Dans le cadre des travaux que vous allez exiger et qui ont été faits, est-ce qu'on peut avoir une idée de la qualité du ruisseau Rousse après le point d'impact avec l'effluent, en fonction...

5420

M. ALAIN ROCHON :

Autrement dit, si je comprends bien votre question, une fois l'eau d'exhaure rejetée dans le ruisseau Rousse, quelle sera la caractérisation...

5425

LE PRÉSIDENT :

La qualité du ruisseau Rousse.

5430

M. ALAIN ROCHON :

... de l'eau du ruisseau Rousse.

LE PRÉSIDENT :

5435

Évidemment, ça va varier certainement selon les mois.

M. ALAIN ROCHON :

5440

Oui, les débits.

LE PRÉSIDENT :

À causes des débits notamment.

5445

M. ALAIN ROCHON :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

5450

Est-ce qu'on a une idée?

M. ALAIN ROCHON :

5455

Oui. En particulier pour l'uranium, ma collègue a fait ces calculs-là.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

5460

M. ALAIN ROCHON :

On l'avait fait pour l'uranium, parce que ça causait un problème visiblement du côté de l'irrigation.

5465

LE PRÉSIDENT :

Oui. Et qu'est-ce que ça donnerait pour l'uranium justement?

5470

M. ALAIN ROCHON :

Je vais vous laisser madame Benoît qui a fait le calcul, mais, au besoin, on pourrait aussi le faire pour d'autres paramètres.

5475

LE PRÉSIDENT :

Tout d'abord, les estimations qui ont été faites par le promoteur pour la caractérisation du ruisseau Rousse sont, selon vous, valables en fonction des mois, oui?

5480

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Moi, j'ai regardé le calcul qui est, somme toute, très simple. Il y a des hypothèses: le débit par mois multiplié par la concentration estimée dans les eaux d'exhaure, plus les concentrations que l'on a estimées dans le ruisseau Rousse sur la base de 12 mois, dont certaines sont des extrapolations, multiplié par les débits mensuels du ruisseau Rousse, divisé par le débit total. Alors, on a une concentration pour chaque paramètre pour les 12 mois dans l'année.

5485

LE PRÉSIDENT :

5490

Excellent. Alors, moi, je vois que, pour fins d'irrigation, il y aurait des dépassements pour le chrome, le fer, le manganèse et l'uranium. Alors, ça, je fais référence entre autres au tableau 8 du document DQ1.1.

5495

Et parallèlement, madame Caron, je vous avais demandé si vous pouviez jeter un coup d'oeil sur la caractérisation du ruisseau Rousse et de voir, en fonction des dépassements des critères d'irrigation, si vous trouvez... parce qu'il y avait effectivement, presque à chacune des cinq stations d'échantillonnage du ruisseau Rousse, des dépassements de critères d'irrigation, notamment aluminium, chrome, fer, cobalt, vanadium.

5500

5505 Finalement, ce que j'aimerais savoir, est-ce que la qualité des eaux du ruisseau Rousse, avant l'effluent comparativement à après l'effluent, représente quand même des niveaux de contamination qui peuvent être à peu près semblables. Est-ce que, à ce moment-là, on pourrait présumer que le ruisseau Rousse pourrait être utilisé après le point de contact avec l'effluent minier.

Mme LUCIE CARON :

5510 Je vais vous dire, c'est ce matin qu'on a regardé ça. Moi et Daniel, on a regardé les quatre premiers tableaux. On a commencé par prendre connaissance des tableaux au niveau de la qualité analysée au niveau du ruisseau Rousse.

On ne s'est malheureusement pas rendus au tableau 8 dont on a parlé tout à l'heure...

5515 **LE PRÉSIDENT :**

Ah!

5520 **Mme LUCIE CARON :**

... avec le mélange prévu ruisseau Rousse et exhaure finalement. Ce qu'on avait remarqué au niveau des quatre premiers tableaux, au niveau des quatre premières stations, c'est que là où il y avait des dépassements, c'était souvent soit en avril ou soit en novembre, dans les périodes où la pluviométrie était élevée ou bien correspondait à la période de fonte des neiges. 5525 Donc, quelque part, ça explique, comme disait monsieur Vachon tout à l'heure, qu'il y ait plus de matières en suspension. Et puis c'est aussi des périodes où est-ce qu'il n'y a pas d'irrigation, là, en avril et en novembre. Donc, oui, la qualité est moins bonne à ces moments-là, mais on n'utilise pas l'eau pour irriguer non plus.

5530 C'est sûr que c'était la caractérisation du ruisseau Rousse, mais il y a des éléments qu'on a regardés, qui étaient en dépassement. Je ne sais pas si vous voulez qu'on vous en parle? Mais on n'a pas fait la correspondance. Votre question était la correspondance entre le mélange exhaure-ruisseau Rousse et ruisseau Rousse. On n'a pas analysé la différence.

5535 **M. DANIEL VAILLANCOURT :**

Nous, on a regardé l'exhaure et, maintenant, le ruisseau Rousse.

5540 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. DANIEL VAILLANCOURT :

5545 Le *mix* pour la qualité, on ne l'a pas ce matin regardé.

LE PRÉSIDENT :

5550 Oui.

M. DANIEL VAILLANCOURT :

Est-ce que je pourrais rajouter quelque chose au niveau du ruisseau Rousse?

5555 **LE PRÉSIDENT :**

Bien sûr.

M. DANIEL VAILLANCOURT :

5560 Là, je commence à avoir de la difficulté, parce que j'ai bu une rousse en soupant.

LE PRÉSIDENT :

5565 D'accord.

M. DANIEL VAILLANCOURT :

5570 Donc, on a regardé les tableaux du document de Roche, DQ1. Alors, on constate ici effectivement qu'il y a, dans la caractérisation, des dépassements au point RR-1 et au point RR-2 pendant certaines dates données. Et puis aux points RR-3 et RR-4, il n'y a pas de dépassement, on est sous les normes. Donc, en aval de l'effluent, on est sous les normes pour l'eau d'irrigation.

5575 **LE PRÉSIDENT :**

RR-3, oui, mais RR-4, vous avez l'uranium qui est supérieur en mai.

M. DANIEL VAILLANCOURT :

5580 Oui, oui, en mai, d'accord. Mais pour le mois d'octobre et le mois de novembre, il y a une différence. C'est sûr que ça semble confirmer... on ne connaît pas la méthodologie d'échantillonnage, on n'en a pas pris connaissance, et puis ça semble confirmer que, effectivement, ce sont des matières en suspension, comme nous le disait tantôt monsieur
5585 Vachon. Alors, tout s'explique à ce niveau-là.

Puis ces matières en suspension là ne sont pas présentes la même journée en aval. Donc, elles ont dû être déposées un peu plus bas entre les deux points s'analyse.

5590 Alors, moi, ce que j'aimerais commencer par donner comme avis, c'est que les matières solides en suspension et les métaux en suspension... soit on réfère à «métaux en suspension» ou/et à matières solides en suspension. Nous, en agronomie puis en agriculture, on appelle ça de la terre arable.

5595 Donc, c'est des minéraux du sol qui effectivement, malheureusement, proviennent des sols agricoles, et puis qui devraient ou devront probablement, les agriculteurs en sont bien conscients, être contrôlés. C'est de l'érosion du sol et du ruissellement. C'est une problématique agricole qui est bien connue.

5600 Alors, ce qu'on retrouve ici, que certaines personnes pourraient appeler des polluants, c'est nos bons sols arables agricoles. Alors, c'est sûr, comme disait Lucie tantôt, des périodes où on retrouve ces sols-là, c'est les périodes de pluviométrie abondante, de pluies abondantes, et de fonte de neige.

5605 Alors, première des choses, un agriculteur n'irrigue pas quand il mouille à *siaux*. Alors, là, c'est sûr que c'est difficile de dire quel est l'impact de cette eau sur l'irrigation, puisque l'eau ne servira pas à ces moments-là.

5610 Deuxièmement là-dessus, un autre facteur, si une certaine personne décidait d'aller irriguer ses champs au moment où il y a une pluie abondante, ça me surprendrait, ce qu'il ferait, c'est retourner sur ses champs le sol qui vient de s'en échapper par l'érosion et le ruissellement. Alors, je pense que ça serait peut-être une bonne action finalement de retourner ces matières en suspension d'où elles viennent.

5615 **LE PRÉSIDENT :**

Mais peut-être pas au même endroit.

M. DANIEL VAILLANCOURT :

5620 Mais je pense qu'on peut penser qu'elles proviennent de très près, puisqu'on voit qu'elles ne se rendent pas plus bas en aval. Alors, c'est le sol qui vient tout juste d'être érodé, semble-t-il, selon ce qu'on voit ici. Alors, ça serait peut-être, pour l'agriculteur, une bonne action d'irriguer avec de l'eau de cette nature et retourner son sol sur sa terre.

5625 Alors, ici, on a une autre vision des matières solides en suspension et des métaux en suspension. C'est sûr que si on continue la logique de tout cela, on constate que les éléments qui sont plus questionnables, cobalt, molybdène, uranium, vanadium, sont effectivement des éléments qui sont présents dans les sols de la carbonatite et qui ont érodé avec le reste du sol et

5630 qui, à ce moment-là, retourneraient d'où ils viennent. Alors, là, on n'a pas une addition de nouvelles sources de ces éléments, puisqu'ils viennent de là.

LE PRÉSIDENT :

5635 Oui?

M. ANDRÉ VACHON :

5640 On peut faire une remarque, s'il vous plaît? Je vous inviterais à prendre la tableau 8 du document DQ1.1. Ici, on parle spécifiquement du domaine agricole.

5645 J'ai compris l'explication de monsieur Vaillancourt que ce que, nous, on appelle les matières en suspension, mais quand ça vient de l'agriculture, ce sont des sols et qu'il n'y a pas de problème au niveau environnemental. Il serait peut-être intéressant d'analyser les poissons aussi mais, enfin, je vais arrêter là mon commentaire là-dessus.

5650 Je reviens aux mois de juin, juillet, août du tableau 8. Alors, vous avez en ombragé les paramètres qui dépassent l'un ou l'autre des critères qui apparaissent dans les quatre dernières colonnes à votre droite. Alors, on va commencer par le premier paramètre qui dépasse.

Mme LUCIE CARON :

Mais je m'excuse, le critère d'eau potable, nous autres...

5655 **M. ANDRÉ VACHON :**

Oui, oui, je comprends.

Mme LUCIE CARON :

5660 O.K.

M. ANDRÉ VACHON :

5665 D'ailleurs, je vais y arriver. Alors, le premier... parce qu'il faut comprendre qu'est-ce qui dépasse les critères pour voir... parce que vous parlez d'usage agricole en aval. Alors, c'est là-dessus que je vais parler.

5670 Alors, l'aluminium, .2 que j'ai pour ces trois mois-là. Si vous regardez, le critère pour l'irrigation, c'est de 5. Donc, ce n'est pas vraiment un problème.

L'autre paramètre qui dépasse, le fer, pour le mois d'août, on est à 1. Le critère pour l'irrigation, c'est 5. J'ai compris tout à l'heure de toute façon que le fer venait du sol, puis vous étiez content de le récupérer. Alors, on ne fera pas trop d'histoire avec ça.

5675

M. DANIEL VAILLANCOURT :

L'aluminium, c'est la même chose.

5680

M. ANDRÉ VACHON :

D'accord, très bien. Le manganèse, on a de l'ordre de .12, .11, .11. Je regarde juste les trois mois d'été, parce que c'est quand même là que vous faites de l'irrigation, j'imagine. Alors, le critère est de .2. Donc, j'imagine qu'il n'y a pas de problème.

5685

Le plomb, on a de l'ordre de .03, .02 et .01. Le critère que vous avez de 0,2, si je vois bien, donc on respecte en totalité vos critères.

5690

Le dernier qui est ombragé, c'est l'uranium. On a .015, .01 et .011. J'ai un peu de misère à lire, je vieillis un petit peu. Alors, vos critères sont de .01. Donc, on est marginalement au-dessus, mais il faut se rappeler comment a été calculé ce critère-là.

5695

Il faut retourner au débit. Alors, on a considéré comme débit du ruisseau Rousse un débit d'étiage. Pour le calcul des mois de juin, juillet, août, ou juillet, août, il faudrait que je regarde le tableau exactement, on a considéré des débits d'étiage Q2, 7Q2, je pense, donc qui revient une fois par deux ans. Alors, une fois par deux ans, on aurait une concentration qui va être, on peut dire avec les marges d'erreur, parce qu'il y a quand même des marges d'erreur dans ce truc-là, pendant une semaine exactement à toutes fins utiles sur le critère.

5700

Moi, j'en conclus, là vous avez fait des calculs avec des concentrations plus élevées, bon, enfin, j'en conclus que, basé sur les hypothèses que, nous, nous avons faites, sur les résultats que, nous, nous avons sur les caractérisations du ruisseau Rousse que, en aval, on pourrait utiliser, pour des fins d'irrigation, l'eau du ruisseau Rousse sans aucun problème.

5705

Est-ce que vous arrivez à la même conclusion que nous?

Mme LUCIE CARON :

5710

Mais avant de conclure, c'est sûr qu'on aurait certaines questions. Au niveau du débit d'étiage, je regardais et vous aviez fait une simulation à un moment donné, puis vous aviez pris comme débit d'étiage 50 % du débit moyen. Ça fait que je voudrais savoir, le débit d'étiage qui a été utilisé dans ce modèle-là est de combien?

M. ANDRÉ VACHON :

5715

Si vous retournez au tableau 5.2 toujours du même document, vous allez voir que, pour les mois de juin, juillet, août, on a utilisé un débit d'étiage qui est de 169,1 m³/heure. Ce débit d'étiage là a été calculé par le ministère de l'Environnement. Et la référence, c'est le tableau 1.1, DB48, page 2, on le voit en bas.

5720

Donc, ce n'est pas mon calcul de débit d'étiage, mais c'est le calcul qui a été effectué par la Division du milieu hydrique. C'est comme ça que ça s'appelle? Centre d'expertise hydrique du ministère de l'Environnement, qui est basé sur des comparaisons entre divers bassins versants. Ils ont des formules pour l'établir.

5725

Et pour les mois d'été, on a pris des débits d'étiage calculés par le ministère. Donc, il faut se rappeler que ce débit-là va se produire une année sur deux pendant sept jours. J'imagine que vous arrosez peut-être un peu plus souvent que ça. J'ai compris que vous avez des besoins plus longtemps que ça. Donc, ça va arriver une année sur deux. Et il y a seulement l'uranium pour lequel il y aurait, selon nos hypothèses, un très léger dépassement dans la marge par rapport aux critères que vous utilisez pour l'irrigation.

5730

M. DANIEL VAILLANCOURT :

5735

C'est évident que ce que vous suggérez est intéressant à calculer, etc. On a fait plusieurs scénarios, à la demande des gens de l'Environnement, avec différents critères appliqués qui se rapprochent plus au moins de ce que vous suggérez, des plus concentrés et des plus faibles, parce qu'on a fait 1.005, je crois.

5740

Alors, on a déjà regardé plusieurs paramètres, et puis ça nous a amenés à conclure que c'est sûr qu'on a des besoins d'irrigation en période d'étiage, mais on sait que les agriculteurs utilisent aussi l'eau du ruisseau, puis l'eau d'irrigation à d'autres moments. Ce n'est pas non plus exclusif.

5745

Alors, on l'a calculé sur les besoins totaux qui proviendraient de... ils sont dans nos calculs, les besoins, les deux sources d'eau qui sont le ruisseau et les étangs.

5750

Et puis on a aussi regardé votre document DB27, et puis on a regardé vos simulations à vous. Et puis on regarde, puis on voit qu'il y a aussi des concentrations que vous avez calculées, qui ressemblent à ici, avec le mélange des deux sources d'eau qui donne des concentrations .01. Je pense que c'est ce qui correspond ici.

5755

Alors, nous, tout ce qu'on se dit, c'est que cette concentration-là .01 est déjà, je pense, dix fois plus élevée que celle dans Rousse. Alors, on peut vous dire rapidement, sans faire de simulation, qu'on s'attendrait à ce que l'accumulation d'uranium dans le sol soit dix fois plus rapide avec le mélange qu'avec juste le Rousse. C'est ce qu'on peut vous dire à très court terme juste maintenant.

5760 Mais il me semble que si on faisait les mêmes simulations avec toute la méthode de calcul, on arriverait probablement à ces conclusions-là. Donc, plus que vous allez concentrer, dix fois plus, ça va dégrader les sols dix fois plus vite que sans l'avoir concentré, sans l'avoir mélangé, par rapport au Rousse seul.

5765 Donc, vous avez fait, vous, des simulations où il y a une concentration 100 fois plus grande. Donc, on présume que ça va dégrader les sols 100 fois plus vite.

LE PRÉSIDENT :

5770 J'aimerais savoir maintenant si vous avez d'autres commentaires?

M. ANDRÉ VACHON :

5775 Bien, juste un commentaire. C'est que le critère de .01, comme disait monsieur Vaillancourt tout à l'heure... à une question que vous aviez posée d'ailleurs, vous avez demandé quel est le critère utilisé. Et si ma mémoire est bonne, on a parlé des critères du CCME.

M. DANIEL VAILLANCOURT :

5780 Exactement.

M. ANDRÉ VACHON :

5785 Le critère de CCME est de .01.

M. DANIEL VAILLANCOURT :

5790 Mais écoutez, je vais vous le corriger immédiatement. Le critère utilisé pour analyser la situation est le critère de 10 ppm dans le sol et non pas le critère .01 dans l'eau.

LE PRÉSIDENT :

5795 Mais je ne comprends pas. Vous l'avez dérivé vous-même?

M. DANIEL VAILLANCOURT :

5800 Non. On l'a pris dans le CCME au niveau des sols, et puis on a calculé l'apport dans les sols.

LE PRÉSIDENT :

5805 Donc, vous l'avez dérivé pour l'eau.

M. DANIEL VAILLANCOURT :

5805 Non. On a calculé l'apport d'uranium provenant de l'eau qui s'en va dans le sol.

LE PRÉSIDENT :

5810 Oui, d'accord. Non, mais le critère lui-même...

M. DANIEL VAILLANCOURT :

Le 10 ppm, c'est le CCME.

5815 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, d'accord.

M. DANIEL VAILLANCOURT :

5820 D'accord.?

LE PRÉSIDENT :

5825 D'accord.

Chez les personnes-ressources, docteur Nastev? Juste par hasard comme ça, je viens de voir ma montre, il est minuit moins quart.

5830 **M. MIROSLAV NASTEV :**

Je vais animer davantage la discussion.

LE PRÉSIDENT :

5835 Allez-y, docteur Nastev.

M. MIROSLAV NASTEV :

5840 Puis ça serait ma dernière intervention pour cette séance publique. Donc, la dernière question était sur l'estimation de l'impact de l'eau d'exhaure sur la qualité d'eau dans le ruisseau Rousse.

5845 Donc, sans entrer dans la texture du milieu récepteur, il y a quatre paramètres qui sont importants pour estimer cet impact: le taux de pompage de la mine, la qualité d'eau pompée, le

débit dans le ruisseau Rousse et la qualité d'eau dans le ruisseau Rousse. De ces quatre paramètres, il y en a juste un qui est connu, qui est qualité d'eau dans le ruisseau Rousse, qui était pris sur le terrain.

5850 Le débit d'écoulement dans le ruisseau Rousse était estimé par des équations mathématiques en utilisant des coefficients de ruissellement d'un autre bassin qui est rivière Duchêne, d'après l'étude de Simard 1978.

5855 Pour être en mesure de transposer des coefficients de ruissellement d'un bassin à un autre bassin versant, il faut que les bassins versants aient la même forme, la même superficie plus ou moins semblable. Je ne sais pas c'est quoi la marge d'erreur dans les estimations de débits qui sont estimés du ruisseau Rousse, mais juste pour vous dire, la méthode qui a été utilisée, c'est la méthode rationnelle du ministère des Transports, la distribution Log Pearson, la distribution Gumbel, encore un Log Pearson, distribution P. Simard 1978.

5860 C'est si simple de mesurer le débit dans le ruisseau Rousse. On n'a pas ces données. On ne connaît pas ces données dans la période d'étiage. Supposons que la période de crue, il y a beaucoup d'eau qui vient, peut-être que c'est plus difficile à mesurer. Et surtout, c'est difficile à mesurer en hiver quand les instruments de mesure gèlent.

5865 Donc, j'espère que vous êtes conscients de la difficulté de la question que vous posez aux experts et au promoteur de discuter à minuit dans la dernière journée.

LE PRÉSIDENT :

5870 Oui.

M. MIROSLAV NASTEV :

5875 Alors, ça, c'était mon préambule. Mais je vous ai dit que je vais animer un peu la discussion.

LE PRÉSIDENT :

5880 J'aimerais avoir une réponse, parce que votre critique ne s'adresse pas au promoteur, elle s'adresse plutôt au ministère de l'Environnement qui a déterminé les débits d'étiage.

M. MIROSLAV NASTEV :

5885 Répétez encore.

LE PRÉSIDENT :

J'ai dit: c'est une critique qui s'adresse aussi au ministère de l'Environnement.

5890

M. MIROSLAV NASTEV :

Ah non, je critique personne. Ça, c'est...

5895

LE PRÉSIDENT :

Non, non, non, mais je veux dire, quand même...

5900

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Oui, c'en est une.

LE PRÉSIDENT :

5905

C'en est une et sans méchanceté. Donc, j'aimerais savoir jusqu'à quel point les débits sont fiables.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

5910

Il n'y a pas de station hydrologique sur le ruisseau Rousse. On a extrapolé à partir de la rivière Belle Rivière qui, on considère, est en milieu agricole, qui a un comportement similaire, dont la superficie est de 28 kilomètres carrés, tandis que le ruisseau Rousse au point de rejet est de 15 kilomètres carrés. C'est un rapport du simple au double mais, quand même, on est dans les mêmes ordres de grandeur.

5915

C'est un débit qui a été validé par William Larouche qui est celui qui nous fait nos évaluations du Centre d'expertise hydrique, bien entendu. Sur la base des résultats de dix années, on fait un rapport de superficie. Si on a 20 m³ pour 28 kilomètres carrés, on extrapole pour 15 kilomètres carrés.

5920

C'est une extrapolation, on en convient, mais quand on veut calculer des débits d'étiage qu'on appelle des 7Q10, c'est-à-dire des débits d'étiage minimums sur sept jours dont la période de retour est d'un an sur dix, on ne peut pas se contenter de six mois de données, d'un an de données.

5925

Dix années, c'est déjà insuffisant. Normalement, on devrait avoir 30 années de données. Alors, mesurer des débits, ça peut être intéressant pour valider des choses, mais pour avoir des débits statistiques fiables, il faudrait attendre au moins dix ans pour chaque projet pour avoir des débits qui viennent directement du ruisseau ou du cours d'eau.

5930

Alors, en l'absence d'argent pour caractériser tous les petits ruisseaux agricoles, et toutes les rivières, et tous les points de rejet, on doit travailler avec des séries statistiques fiables qui sont parfois extrapolées pour les petits ruisseaux.

5935 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, docteur Nastev, vous voulez poursuivre?

5940 **M. MIROSLAV NASTEV :**

Je m'excuse, madame. Ce n'était pas mon intention de critiquer les gens du ministère de l'Environnement.

5945 **Mme CAROLE LACHAPELLE :**

Est-ce que j'avais l'air fâchée? J'étais enthousiaste.

5950 **M. MIROSLAV NASTEV :**

Disons, disons, mais c'est plutôt reproché au promoteur pourquoi ils n'ont pas mesuré les débits, disons.

5955 Il y a des façons beaucoup plus simples. Il y a des vélocimètres qu'on peut mettre dans le ruisseau, dans l'eau. On peut mesurer la vitesse. On estime, on mesure le profil où l'eau coule, puis on a le débit.

LE PRÉSIDENT :

Ça va. On passe au point suivant.

5960

M. MIROSLAV NASTEV :

5965 Mon propos, c'est sur les engagements du promoteur concernant la qualité d'eau dans le ruisseau Rousse. J'ai une lettre qui était écrite, elle est dans les documents qui sont sur Internet du BAPE. La lettre est de monsieur Alain Kampe de Pêches et Océans Canada. Elle a été écrite le 18 février 2002, et puis c'est adressé à monsieur Faucher. Dans la lettre, il dit:

Dans le cadre de la Loi sur les pêches...

Je saute quelques lignes:

5970 *... et paragraphe 35 dans la parenthèse 1 de ladite loi qui se lit comme suit:*

Il est interdit d'exploiter des ouvrages ou entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson.

5975 Donc, dès qu'il y a une rivière, un cours d'eau qui est navigable ou où il y a des poissons dedans, ça tombe sous la loi fédérale.

Donc, pour éviter ça, monsieur Kampe propose:

5980 *Nous proposons l'application des mesures d'atténuation et des modalités des suivis suivantes:*

S'assurer que la température de l'eau de l'effluent minier se rapproche le plus possible de la température du ruisseau Rousse durant toute l'année;

5985

Effectuer régulièrement des relevés de débits et des températures de l'eau d'effluent minier et du ruisseau Rousse au printemps, à l'été, à l'automne et à l'hiver aux suites de rejet de l'effluent à la jonction de la route 344 et à mi-chemin entre ces points durant les deux premières années d'exploitation de la mine;

5990

S'assurer que le temps de séjour des eaux dans les bassins de décantation soit suffisant pour éviter un refroidissement ou un réchauffement des eaux du ruisseau Rousse respectivement lors des étiages hivernal et estival;

5995

Prévoir un inventaire étiologique si le débit ou la température de l'eau du ruisseau Rousse présente un écart entre les valeurs proposées et celles enregistrées lors du suivi de ces paramètres durant les deux premières années d'exploitation de la mine;

6000

S'assurer que la conduite du déversement ne cause pas d'érosion ni d'augmentation des sédiments dans l'eau du ruisseau.

Donc, monsieur Kampe propose un suivi régulier de la température, c'est surtout de la température, dans les deux premières années.

6005

Si on lit dans les engagements du promoteur, j'ai la version 2004 qui vous a été envoyée à vous, la section 6.2.8:

La température dans le ruisseau Rousse sera mesurée à ces points deux fois par année en période estivale.

6010

Ma question est au ministère de l'Environnement: est-ce que vous acceptez que le promoteur mesure seulement deux fois la température dans le ruisseau Rousse et ce, dans la période estivale?

6015

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rochon.

M. ALAIN ROCHON :

6020

Je vais aller tout de suite au tableau 5, à la page 16. La température fait donc, évidemment, l'objet d'un suivi. Et la fréquence qui est prévue, c'est une fois par semaine.

LE PRÉSIDENT :

6025

À quel document vous référez? Aux engagements?

M. MIROSLAV NASTEV :

6030

Je m'excuse. Je me réfère engagements de Niocan avril 2004, liste des engagements, 6.2.8, deuxième paragraphe, dernière phrase.

LE PRÉSIDENT :

6035

Vous vous référez à DA.2, monsieur Rochon?

M. ALAIN ROCHON :

6040

Regardez bien, là. Il faut comprendre une chose. C'est que ça, ce que monsieur Nastev lit au 6.2.8, c'est pour les stations d'échantillonnage qui ont fait l'objet d'un suivi jusqu'à maintenant par Roche. Deux fois par année en période estivale. Mais quand on parle de l'effluent final, la température de l'effluent final sera mesurée, comme je viens de le mentionner, une fois par semaine.

LE PRÉSIDENT :

6045

Merci, monsieur Rochon.

M. MIROSLAV NASTEV :

6050

Semble-t-il, mes propos, ça ne va pas avec les gens du ministère de l'Environnement.

On peut poser une question au promoteur: pourquoi ne pas installer un centre qui mesure la température en continu? Ça ne coûte pas cher.

6055

Je continue. En lisant les engagements de Niocan, c'est le même document DA.2, section 6.2, «Exigences de rejet et suivi des eaux d'exhaure», section 6.2.1, «Exigences de rejet»:

6060

Niocan inc. s'engage à respecter les exigences de rejet suivant pour l'effluent final des installations de traitement des eaux d'exhaure, à savoir un pH entre 6 et 9.5, un débit maximal de 2 750 m³ par jour.

6065 Le promoteur s'engage que le débit d'eaux d'exhaure qui vont aller dans le ruisseau Rousse ne dépasse pas 2 750 m³ par jour. Mais si on lit ça, le promoteur ne s'engage pas qu'il va pomper au maximum 2 750 m³ par jour. Ça veut dire que le promoteur peut pomper 5 000 - j'exagère, j'imagine - 5 000 m³ par jour, mais rejeter dans le ruisseau Rousse seulement 2 750 m³ par jour.

6070 **LE PRÉSIDENT :**

Voulez-vous relire la phrase?

M. MIROSLAV NASTEV :

6075 Le promoteur s'engage qu'il rejette une quantité maximale de 2 750 m³ par jour dans le ruisseau Rousse, mais ça ne dit pas qu'il va pomper la même quantité. Il peut pomper plus. Il peut utiliser le surplus pour les opérations minières. Il y avait un monsieur qui disait que, peut-être, on a besoin de l'eau fraîche. Je pose une question, je ne sais pas.

6080 Pourquoi le promoteur ne s'engage pas également de pomper au maximum 2 750 m³ par jour, que le taux de pompage soit égal à...

LE PRÉSIDENT :

6085 Monsieur Rochon, dans votre document que vous avez préparé et dans lequel on retrouve les normes, est-ce que le débit maximal est précisé?

M. ALAIN ROCHON :

6090 Pour nous, c'est clair que le débit maximal pompé est de 2 750 m³ par jour.

LE PRÉSIDENT :

6095 Et ça sera inscrit...

M. ALAIN ROCHON :

Maximum pompé.

6100 **LE PRÉSIDENT :**

Ça sera inscrit éventuellement dans le certificat d'autorisation?

M. ALAIN ROCHON :

6105

C'est-à-dire qu'un certificat d'autorisation, enfin, c'est un document... comment je vous expliquerais ça donc? C'est un document qui tient sur deux pages en fait. C'est que ça fait référence aux documents qui ont été déposés. Ce qui fait foi du certificat d'autorisation, ce sont les documents déposés par le promoteur. Donc, on réfère tout le temps aux documents déposés

6110

par le promoteur pour ne pas qu'on retradise ou qu'on interprète mal ces documents-là.

Donc, dans ce cas-ci, on se réfère aux engagements qui ont été pris de 2 750 m³ par jour. Mais ça, il faut comprendre que c'est en circuit fermé. À un moment donné, si les débits sont trop élevés, là il va y avoir un débordement, il va y avoir un problème. Tout est conçu...

6115

LE PRÉSIDENT :

Et je crois bien honnêtement, je ne peux pas vous dire la référence, mais il y a certainement un document... vous me corrigerez, monsieur Faucher, il me semble qu'il existe un document dans lequel vous dites textuellement qu'il y a un engagement pour avoir un débit maximal de 2 750 m³ par jour.

6120

M. RICHARD FAUCHER :

6125

C'est ce qu'on s'est entendu avec le ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Si vous avez en tête le numéro du document, tant mieux; sinon, ça va.

6130

M. RICHARD FAUCHER :

Non, je ne l'ai pas en tête.

6135

M. DENIS ISABEL :

Juste une information pour éclairer pourquoi c'est comme ça, pourquoi que dans le C.A. ou dans un engagement, on va dire que c'est le débit de rejet qui est fixé? C'est parce que c'est avec le débit de rejet qu'on calcule les OER. Et c'est important que le débit ne soit pas trop grand, parce que le calcul des OER ne sera plus bon.

6140

Alors, c'est pour ça qu'au point de vue contrôle, ce qui est important de contrôler pour la protection du milieu aquatique, c'est le débit de rejet pour s'assurer que les OER sont toujours valables.

6145

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

6150 **M. MIROSLAV NASTEV :**

C'est si simple d'ajouter une phrase que le débit pompé sera également respecté. Ça coûte vraiment rien.

6155 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

6160 **M. MIROSLAV NASTEV :**

Si le promoteur veut respecter le débit de pompage, parce que ce n'est pas écrit dans les engagements.

6165 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que le ministère de l'Environnement veille.

6170 **M. MIROSLAV NASTEV :**

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez d'autre chose?

6175

M. MIROSLAV NASTEV :

Ma dernière inquiétude, c'était sur la section 6.2.6. Il dit:

6180

Niocan Inc. s'engage à mesurer en continu le débit et le pH de l'effluent Niocan.

6185

Donc, on va mesurer le débit et le pH de l'eau d'exhaure en continu. Je suggère qu'on mesure la température en continu également pour respecter au moins le travail de monsieur Alain Kampe. Pour un fonctionnaire, c'est très difficile à entrer dans le dossier quand il y a entre deux ou trois pieds de documents, puis il faut lire, il faut trouver dans un temps assez restreint c'est quoi le problème, puis d'écrire une lettre ou un avis sur ça.

Après, c'est:

6190 *Niocan Inc. s'engage à aménager et à maintenir en état de fonctionnement un poste d'échantillonnage et un système de mesure de débit et de pH en amont du point de déversement de l'effluent final des eaux d'exhaure.*

6195 Donc, en amont dans le ruisseau Rousse, il va y avoir, c'est écrit, un poste d'échantillonnage et un système de mesure de débit. Ça, je ne comprends pas c'est quoi. Pourquoi ce n'est pas dit clairement: on va mesurer le débit, le pH et la température du ruisseau Rousse en amont du point d'effluent? Mais on dit: «On va aménager un poste d'échantillonnage.» Un poste d'échantillonnage, ça veut dire rien. C'est juste qu'un technicien va aller, puis il va prendre un échantillon d'eau. C'est ça un poste d'échantillonnage.

6200

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Faucher?

6205

M. RICHARD FAUCHER :

Écoutez, on peut reposer la question à monsieur Rochon. On a tout discuté des choses-là avec le ministère de l'Environnement. Ça a tout été discuté de part et d'autre maintes et maintes fois. On a refait les textes deux fois, trois fois, je ne sais pas trop. Et eux ont soumis même ce document-là à leur avocat pour en faire une révision, ce que je comprends. Et un moment donné, là, je pense qu'on arrête.

6210

LE PRÉSIDENT :

6215 Oui, c'est ça que j'étais en train de me dire, dans le sens que ce sont des commentaires très intéressants, mais qui sont un petit peu en marge de notre mandat.

C'est sûr qu'on pourrait toujours dire: le suivi fait implicitement du mandat. Mais les questions qui nous ont été posées dans la lettre ministérielle sont très, très claires, très, très précises.

6220

Donc, s'il y a des commentaires additionnels complémentaires qui peuvent nous aider de façon plus marginale, je dirais, par rapport à notre mandat, je souhaiterais les recevoir par écrit à ce moment-là plutôt que de les faire à cette heure-ci.

6225

De toute façon, à l'heure à laquelle nous sommes, je ne pense plus qu'on puisse être dans une forme suffisamment productive pour poursuivre une discussion de façon soutenue et intelligente, bien honnêtement. Alors, s'il y a d'autres commentaires peut-être plus légers, je vais les accepter.

6230

Monsieur Lamontagne.

M. CHARLES LAMONTAGNE :

6235 Oui, j'ai un commentaire assez léger. Est-ce que ce serait possible que le promoteur soumette les plans existants de la mine de SLC?

LE PRÉSIDENT :

6240 Monsieur Faucher.

M. RICHARD FAUCHER :

6245 Écoutez, les seuls plans qu'on a trouvés, ce sont des plans qu'on a pu récupérer à Ottawa du fils de l'ancien propriétaire, etc. Alors, on peut regarder qu'est-ce qu'il y a de disponible, etc., mais je n'ai pas des plans détaillés ou... j'ai des morceaux de ci et de ça, si on veut.

M. CHARLES LAMONTAGNE :

6250 Au ministère des Richesses naturelles à Québec, est-ce que des plans comme ça existent? D'habitude, ils sont déposés pour les travaux statutaires: «On mine telle galerie.» Je n'ai pas fait l'exercice. Je vous fais la demande, parce qu'il y a des gens qui m'ont mentionné il y a des puits qui allaient jusqu'au lac des Deux-Montagnes, il y a des puits qui allaient dans telle et
6255 telle directions. Et puis on n'a jamais eu un plan qui provenait du ministère des Richesses naturelles ou quelque chose comme ça, qui viendrait d'une autre source que Niocan. Ce n'est pas que je les mets en doute...

M. RICHARD FAUCHER :

6260 Écoutez, je pense qu'on peut contacter le ministère des Ressources naturelles et faire la demande.

M. CHARLES LAMONTAGNE :

6265 On peut faire une demande pour voir si ces plans-là existent.

M. RICHARD FAUCHER :

6270 Oui, d'accord. On va faire la demande au ministère des Richesse naturelles.

LE PRÉSIDENT :

6275 S'il vous plaît. Et si oui, vous pouvez les déposer s'il vous plaît.

M. RICHARD FAUCHER :

Oui, d'accord.

6280 **M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

6285

Oui, monsieur.

M. MICHEL BOISCLAIR :

6290

Alors, ça sera pour nous, MAPAQ, la dernière intervention, sans rien enlever au travail de monsieur Vaillancourt et madame Caron.

6295

Au nom du ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation, je voudrais vous livrer mes quelques grandes constatations et conclusions que mon ministère tire au terme de ces quatre journées-là d'audience de la commission.

6300

D'abord, un rappel que le MAPAQ a comme mandat le développement de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans une perspective de développement durable. Vous comprendrez, avec un tel mandat, notre inconfort à travailler dans un projet minier. Notre rôle, c'est donc d'être des aviseurs, de donner des commentaires, avis ou informations techniques à l'attention du domaine de l'agro-alimentaire, mais également à l'attention et au bénéfice, et on espère qu'on a été à la hauteur de la situation, au bénéfice des travaux de la commission avec une participation de quatre jours à ces audiences où on a eu, devant nous, une masse importante d'informations, une masse importante d'avis et de commentaires et d'informations nouvelles, et bon nombre

6305

d'éclairages nouveaux qui nous ont été présentés tant par les représentants du promoteur que par les différentes personnes-ressources qui ont collaboré aux audiences.

6310

Néanmoins, à partir de l'ensemble de toutes ces informations nouvelles, on constate qu'il y a d'énormes impacts et d'importants changements sur l'appréciation que nous avons faite des impacts du projet sur l'eau d'irrigation pour les terres agricoles, tant au plan de la qualité de l'eau et aussi au plan de la disponibilité de l'eau.

6315

À titre d'exemple, notre questionnement, notre questionnement d'aujourd'hui du MAPAQ porte entre autres sur le débit de pompage du projet, l'étendue du territoire agricole qui sera affecté, la qualité des eaux d'exhaure, la caractérisation du ruisseau Rousse, la recharge de la nappe aquifère, la relation réelle entre la nappe phréatique et la nappe aquifère et, enfin, les engagements de Niocan à l'égard de l'agriculture.

6320 En terminant, je mentionne que le MAPAQ sera en attente des conclusions de la commission, ainsi que les décisions du ministère de l'Environnement et du gouvernement du Québec à l'égard du projet.

6325 Enfin, on demeure convaincus que bon nombre de questions n'ont pas été abordées lors des différentes évaluations qui ont eu lieu sur ce projet et, notamment, les impacts du projet sur l'économie, sur l'agriculture, sur l'agro-tourisme, sur l'agriculture biologique, les impacts également sur les événements de sécurité civile que pourrait subir le secteur agro-alimentaire de la région.

6330 À titre d'exemple, la région des Laurentides comprend 25 % de toutes les entreprises agro-touristique au Québec. La région des Laurentides est donc la plus importante destination agro-touristique au Québec, plus importante que la région Montérégie qui, elle, rejoint environ 17 % des entreprises agro-touristiques, alors que les Laurentides rejoint 25 % des entreprises agro-touristiques. Alors, je donne cet exemple-là pour illustrer l'importance de cette activité-là, notamment la forte concentration des activités agro-touristiques dans les Basses-Laurentides et en
6335 grande partie dans le territoire de la MRC de Deux-Montagnes.

En terminant, je tiens à remercier la commission pour son travail et vous offrir à nouveau notre pleine collaboration. Merci, monsieur le président.

6340 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup.
Monsieur Lamontagne.

6345 **M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Oui. Je voudrais remercier la commission d'avoir invité le docteur Nastev, quoique ses commentaires et observations ont autant taquiné le ministère de l'Environnement, que les promoteurs, que le MAPAQ.

6350

LE PRÉSIDENT :

Et ébranlé la commission.

6355 **M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Oui. En tout cas, de tels commentaires provenant de quelqu'un qui bénéficie d'une expertise reconnue, qui est totalement indépendant et désintéressé au dossier, ont certainement amélioré le débat et les travaux de la commission.

6360

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur.

6365 Est-ce que quelqu'un du public veut prendre la parole? Donc, je vous invite, si jamais vous avez des questions résiduelles auxquelles vous pensez et que vous aimeriez soumettre à la commission, vous pourriez le faire par écrit et l'envoyer à la commission. Alors, ça serait au secrétariat du BAPE, au soin de madame Suzanne Bouchard. Toute l'information est disponible en arrière. Vous inscrivez le titre du projet et c'est l'adresse conventionnelle du Bureau
6370 d'audiences publiques sur l'environnement.

Donc, faites-le le plus rapidement possible. La commission va les examiner et, éventuellement, les acheminer à qui de droit.

6375 Je vous invite aussi à nous soumettre par écrit, pour ceux qui ne l'ont pas fait de façon orale, vos commentaires, votre appréciation, vos avis sur le projet, donc sous forme de mémoire. Un mémoire, ça peut être une page, ça peut être une demi-page, ça peut être une simple idée, et vous pouvez nous la faire parvenir avant le 18 février.

6380 Vous avez d'ailleurs un feuillet en arrière, disponible à l'accueil, pour vous aider un peu sur la façon dont on écrit le mémoire.

Les transcriptions des séances publiques seront déposées dans les centres de consultation, donc les quatre centres auxquels j'ai fait référence au début de la consultation, et
6385 dans le site Internet d'ici environ une semaine.

Je vous invite aussi à compléter un questionnaire d'appréciation, c'est une espèce de mini-sondage, une feuille verte en arrière de la salle pour connaître votre appréciation des services qui sont rendus par le Bureau d'audiences publiques et par la commission.

6390 Et, enfin, c'est à mon tour de vous remercier. Bien sûr, je remercie toutes les personnes-ressources. Je remercie le promoteur. Ça me rappelle des tâches traumatisantes, lorsque je défendais ma thèse de doctorat, comment on peut passer des moments extrêmement douloureux parce que, finalement, tout le monde nous bombarde de questions puis il faut qu'on trouve les
6395 réponses. Je pense que vous l'avez fait de façon courtoise, polie, la plus complète possible. Je vous remercie.

Je vous remercie vous aussi, chers citoyens, d'avoir participé franchement en très grand nombre et je suis vraiment étonné que, à cette heure-ci, vous soyez encore si nombreux. Merci
6400 infiniment. J'ose espérer que ceci témoigne, bien sûr, de votre engagement environnemental, de votre engagement aussi à la recherche d'une qualité de vie et probablement qui s'inscrit aussi dans une perspective de développement durable.

6405

Je remercie aussi mes collègues analystes, mes collègues membres de la commission, secrétaire, coordonnatrice et conseillère en communications. Merci à l'équipe technique. Et je vous souhaite une bonne nuit bien méritée.

M. RENÉ DUFOUR :

6410

Monsieur Zayed, au nom de Niocan, nous tenons à vous remercier, de même que tout votre personnel, vos deux analystes et toutes les personnes-ressources, je pense au ministère de l'Environnement, le MAPAQ, enfin tout le monde, et évidemment tout le monde qui était présent ici. Je pense que ça a été très intéressant. Moi, en tout cas, j'ai appris beaucoup. C'est une expérience unique.

6415

LE PRÉSIDENT :

Merci.

6420

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

6425

ET J'AI SIGNÉ:

6430

LISE MAISONNEUVE, s.o.